

**LES CLUBS CONVAINCRE
AVEC**

MICHEL ROCARD



**CONSTRUIRE
LE PROGRÈS SOCIAL**

SYROS
ALTERNATIVES

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

**Construire
le progrès social**

Coll. Michèle Poirard.org

De Michel Rocard :

Parler vrai, Éditions du Seuil, 1978

A l'épreuve des faits, Éditions du Seuil, 1986.

Le cœur à l'ouvrage, Éditions Odile Jacob, 1987.

Un pays comme le nôtre, Éditions du Seuil, 1989.

De Michel Rocard et des clubs Convaincre :

Réponses pour demain, Éditions Syros, 1988

Les Clubs Convaincre
avec

Michel Rocard

Construire
le progrès social

SYROS
ALTERNATIVES

Maquette et conception intérieures : Anne Pesqué

L'animation des groupes de travail préparatoires et la synthèse des colloques ont été réalisées par Jean-Paul Foncel et Frédéric Thiriez. La mise en forme et la rédaction de ce livre ont été réalisées par Éric Maitrot, journaliste.

© Syros /Alternatives, 1990
6, rue Montmartre 75001 Paris

Sommaire

Avant-propos par Gérard Lindeperg 13

1. Construire le progrès social

Discours de Michel Rocard du 5/11/1989 15

Une société en pleine mutation 17

Comprendre et dialoguer 18

Une place reconnue pour chacun 20

Répondre aux aspirations des jeunes 21

Corriger les inégalités 23

Réconcilier l'économie et le social 24

Une reprise du pouvoir d'achat 27

Un contrat de confiance : le pacte de croissance 28

Emploi : les premiers effets positifs 30

Bâtir l'Europe sociale 31

Garantir la justice sociale 35

Le droit au logement 36

Concilier laïcité et refus de l'exclusion 38

Une fiscalité plus juste 40

Rénover le service public 43

Avec la participation de tous	45
Conduire le dialogue social	46
Notre confiance dans le progrès	48
2. L'invention démocratique.....	51
L'invention démocratique : un enjeu planétaire par Patrick Viveret	52
« Nous vivons une révolution de l'intelligence »	54
« Donnons toute sa portée à la question du sens » ...	56
« L'Occident a joué les apprentis-sorciers »	57
« L'homme ne peut se passer durablement de pouvoir et d'amour »	59
« Une perspective de sens bien médiocre »	60
« Pour une conception plus exigeante de la laïcité »	62
« Les conflits du futur porteront sur l'éthique »	63
« Sinon des saints, soyons des médecins »	64
3. La société en mouvement	67
La métamorphose des conflits sociaux par Antoine Prost	68
« Un syndicalisme gestionnaire à bout de souffle » ...	70
« Les banlieues ouvrières ne sont plus ce qu'elles étaient »	72
« La légitimité, ça protège bien des matraques »	73
« La médiatisation incite à la dramaturgie »	75
<i>Les accords de Matignon</i>	77
<i>Les accords de Grenelle</i>	78
« Une société sans conflit est une société morte »	80

Une société en quête de repères.....81

Le choc psychologique de l'individualisme.....	82
Le déclin de la lutte des classes.....	84
L'avènement des industries culturelles.....	85
Loi de la majorité ou respect des minorités ?.....	86
Le vague à l'âme des syndicats	87
La division est une plaie	88
Une crise générale de la représentation.....	90
L'Europe revitalise le développement local	91
Acteur social cherche adversaire	92
La France en plein brouillard idéologique.....	94
Les politiques ont quelques trains de retard.....	95
Corrompu, le débat social s'appauvrit	96
<i>L'intéressement des salariés</i>	98
Des sociétés qui meurent de l'exclusion	99

4. Partager la décision.....101

Pour la démocratie dans l'entreprise par Pierre Héritier.....102

« Il n'existe pas de modèle clé en main ».....	104
<i>Les institutions représentatives du personnel</i>	105
« La France est encore la patrie des petits chefs » ..	107
« Le syndicat doit rester un contre-pouvoir »	108
<i>L'état de la syndicalisation en France</i>	110
« Il faut enrichir le contenu de la négociation »	111
« Un syndicalisme aveugle n'est pas un syndicalisme puissant ! ».....	112

Inventer un nouveau modèle social 115 |

Cogestion ou capitalisme libéral, la France hésite. ..	118
--	-----

Sans information, pas de stratégie d'intervention. ...	120
Les lois Auroux sont une étape vers la coresponsabilité.	122
<i>Les lois Auroux</i>	124
L'Europe sociale, le serpent de mer devient réalité .	126
<i>La charte européenne des droits sociaux</i>	128
La crise du syndicalisme, c'est la crise de tout le monde.	129
Le salut viendra de démarches unitaires.	131
Des administrateurs salariés seuls face au pouvoir.	133
L'indispensable réforme du secteur public.....	135
5. Partager la croissance	139
L'outil de partage, c'est le dialogue social par Jean Claude Boulard	140
« Le smic à 6 500 francs n'est pas une revendication illégitime »	142
« La croissance ne saurait être réservée aux plus bruyants »	143
<i>La réduction du temps de travail</i>	145
« Pour un prélèvement généralisé sur l'ensemble des revenus »	147
« Il faut assumer le temps nécessaire de l'impopularité »	148
« De vraies augmentations, pas de la monnaie de singe »	150
« En 1981, nous avons fait l'expérience de la vitesse »	151

La redistribution en question154

Salaires-profits-chômage : le trio du partage.....156
Cesser de soigner les symptômes 158
Ceux qui restent sur le quai ne s'expriment pas.....160
Le RMI s'attaque aussi au mal162
Le Revenu minimum d'insertion165
Réformer à froid notre système de santé167
Une des plus mauvaises Sécurités sociales
au monde.....169
L'hétérogénéité croissante des salaires français.....171
L'évolution des écarts de revenus en France174
La croissance fait-elle mal aux petits oiseaux ?176

6. Exclure l'exclusion179

**Le grand défi de la lutte contre l'exclusion
par Jean-Baptiste de Foucauld180**

« Le RMI ne doit pas être une prestation-balai »182
« L'exclusion, c'est le retour de la faim » 184
« On rend souvent les chômeurs responsables
du chômage »186
« Créons des emplois adaptés aux capacités
des personnes »188
« Le lien social, ça se bâtit d'en bas »189
« Elargir également les bases morales de la
solidarité »191

Insertion, intégration et participation193

La première source d'autonomie, c'est l'argent196
Attention à toutes ces officines de la réinsertion197

Qu'y-a-t-il derrière le principe de l'Europe sociale ?	199
L'ambition de mieux vivre ensemble	202
Pourquoi veut-on que les exclus participent ?	204
Mobiliser les gens sur des projets concrets	206
Le RMI a été créé pour disparaître le plus vite possible	208
Immigrés, réussir l'insertion	211
Lutter contre l'immigration clandestine.....	213
L'intégration commence à l'école.....	214
Les immigrés sont une chance pour la France	215

Avant-propos

Ce livre est le fruit d'une réflexion collective.

Réflexion collective préparée par plusieurs groupes de travail qui ont défini le contenu des différents thèmes.

Réflexion collective alimentée par quatre colloques régionaux qui se sont tenus à Lyon, au Mans, à Montpellier et à Strasbourg et qui ont réuni plus d'un millier de participants.

Réflexion collective qui a trouvé son point d'orgue les 4 et 5 novembre 1989 lors du colloque national à la Maison de la Chimie à Paris auquel ont participé 1 500 personnes.

A l'occasion de ces colloques, la diversité des participants et des intervenants (élus nationaux et locaux, syndicalistes, sociologues, consultants, universitaires, responsables d'associations, hauts fonctionnaires) a permis de confronter les points de vue, de mettre en évidence les pesanteurs et les points de blocage de notre société, de proposer des pistes de réflexion susceptibles d'alimenter le débat sur le changement social.

En cet automne 1989, les débats entre les socialistes portaient notamment sur le contenu de la politique sociale du gouvernement de Michel Rocard et sur le rôle du Parti socialiste.

Depuis, l'évolution de la situation internationale, les premiers effets visibles des réformes de fond engagées par le gouvernement, la mise en œuvre de vastes

chantiers de transformation sociale ont permis de relativiser les divergences et d'apporter la sérénité indispensable à toute réflexion qui veut s'inscrire dans la durée.

Après vingt mois de gouvernement, où en sommes-nous ? Après avoir rétabli les conditions du progrès social, nous débattons d'une « nouvelle étape », rompant ainsi avec une tradition de la gauche française marquée par la fatalité de la « pause » après les premières réformes.

Michel Rocard, dans l'introduction de son dernier livre « Un pays comme le nôtre » (Éditions du Seuil), soulignait :

« Il n'est pas de croissance durable sans décentralisation du commandement et autonomie des acteurs ; il n'en est pas non plus d'harmonieuse et de politiquement équilibrée sans une protection sociale efficace.

« Seule l'égalité des droits et chances assurera tout à la fois la justice sociale et l'efficacité économique. L'État a la haute mission d'édicter et de faire respecter ces règles du jeu, mais pas de se substituer aux acteurs économiques ou sociaux... »

Je souhaite que notre réflexion et nos propositions contribuent à l'élaboration des réponses aux questions qui touchent à la responsabilité des hommes dans leur travail et à la mise en œuvre d'une plus grande solidarité qui garantira la cohésion de notre société.

Gérard Lindeperg

15 janvier 1990

Construire le progrès social

Par Michel Rocard

« Il y a quatre à cinq années l'idée commençait à peine d'être admise que les changements que nous vivons représentaient une mutation durable de notre société et non une crise au terme de laquelle les hommes et les choses allaient retrouver leur situation antérieure.

Aujourd'hui, après dix-huit mois d'embellie économique, avec la baisse du chômage, avec le retour à un niveau appréciable de croissance, on a parfois l'impression que ces analyses se sont dissipées, comme par le vent qui chasse les nuages après la pluie.

Alors, oubliés les deux millions et demi de chômeurs dont la société, tout entière, reconnaissait il y a moins de deux ans qu'ils constituaient son angoisse, son fardeau et sa priorité numéro un ?

Oubliés les nouveaux pauvres, les exclus — jeunes ou vieux — de la croissance, comme si l'instauration du RMI constituait une sorte de donation collective aux "restaurants du cœur" ? Oubliés les handicapés de la formation, les accidentés de la géographie, les victimes des circonstances, bref toutes celles et tous ceux que les hasards de la vie ont placés sur les chemins de traverse du progrès technique et économique ?

Il ne s'agit pas par facilité ou par démagogie d'opposer le smicard au chômeur, l'infirmière au malade, le fonctionnaire de catégorie D au jeune sorti sans diplôme du système scolaire. Il s'agit simplement de prendre acte de ce que, depuis 1988, le paysage social de notre pays a sensiblement changé de perspective.

C'est parce que nous vivons une mutation profonde et non une crise que les perspectives ont changé. Depuis la fin de la guerre et de la reconstruction du pays, la réduction de l'écart des salaires et des revenus, la réduction des inégalités avaient connu bon an mal an une avancée continue.

Depuis une quinzaine d'années environ, ce mouvement de réduction des inégalités a marqué un arrêt sensible.

Une société en pleine mutation

Cet arrêt a été rendu plus perceptible par l'amélioration de l'information économique de nos concitoyens comme par la multiplication des situations d'exclusion provoquées par les mutations économiques et technologiques.

La hausse de la Bourse, la hausse des taux d'intérêt réels, la hausse du prix des logements, la baisse de la fiscalité sur les revenus du capital, tout a concouru pendant cette période à provoquer un doublement des revenus du capital des ménages alors même que les revenus nets du travail ont baissé jusqu'en 1988.

Bien sûr, le capital des ménages comprend aussi les livrets d'épargne populaire ou les logements dont les salariés sont propriétaires. Mais chacun sait bien que les revenus du capital ne sont pas uniformément répartis entre les ménages : dans la France des années 80, 10% des ménages possèdent 50% du capital et 5% d'entre eux possèdent 56% du capital boursier.

Non seulement, depuis 1974, la croissance des revenus du patrimoine a été plus forte que celle des revenus du travail mais la concentration des patrimoines l'a emporté sur leur diffusion. Et comme par ailleurs la fiscalité applicable aux patrimoines est à la fois hétéroclite et dispersée, élevée mais incohérente, l'inégalité des

chances s'accroît lors de la transmission du patrimoine.

Ce coup d'arrêt à la réduction des inégalités a été amplifié par l'évolution du marché du travail. Le dualisme s'est accentué entre les emplois du bas de l'échelle et les emplois les plus qualifiés. L'inadaptation ancienne de notre appareil de formation aux mutations techniques et économiques conduit à un chômage persistant et de trop longue durée pour les 30% de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire. Ils ne trouvent d'emploi qu'au niveau du smic alors même que le smic ne contribue plus comme il y a quinze ans à la revalorisation des bas salaires.

Et, dans le même temps, on entend à juste titre des dirigeants d'entreprise se plaindre de ne plus trouver de techniciens ou de cadres qualifiés pour faire face à des carnets de commandes regonflés par la croissance ! Une concurrence sauvage conduit à s'arracher les jeunes diplômés, les techniciens les mieux formés et les plus expérimentés qui bénéficient ainsi, du fait de la loi de l'offre et de la demande, de fortes hausses salariales.

Comprendre et dialoguer

Je comprends parfaitement que la répartition des revenus de la croissance soit au cœur des

débats actuels qui traversent notre pays. Mais la loupe grossissante de l'actualité donne de ces débats une image fragmentaire et parfois caricaturale, qui n'exprime sans doute pas le fond de la réalité.

On a vu au cours des derniers mois des catégories très différentes de fonctionnaires et de salariés manifester leur mécontentement et leurs revendications. Infirmières, postiers, enseignants, gendarmes, policiers, agents des impôts, salariés de l'automobile, gardiens de prison, et d'autres encore ! Dans leur diversité, ces mouvements avaient une commune apparence : la revendication salariale que, pour les raisons que j'ai dites, je peux comprendre même si cela ne me conduit pas à pouvoir la satisfaire intégralement en une seule fois.

Mais ils avaient aussi une réalité plus profonde : l'archaïsme d'un système d'organisation du travail et de commandement. Un système resté fortement hiérarchisé, centralisé, opaque — on l'appelait taylorien — et pour tout dire inadaptable à l'exigence de reconnaissance et de responsabilité de salariés de mieux en mieux formés.

Les infirmières sont assurément la catégorie qui a le mieux réussi à faire comprendre à l'opinion publique le sens profond de sa revendication. Pourquoi ? Parce que chacun d'entre nous a été, directement ou indirectement, usager de l'hôpital. Chacun a expérimenté leur dévouement, l'importance quotidienne de leur rôle, le

pouvoir médical qui s'exerce à l'égard du patient comme du personnel hospitalier.

Une place reconnue pour chacun

Chacun pouvait donc comprendre leur volonté de voir mieux reconnaître leur place et leur dignité, à la fois en termes de rémunération mais aussi de redéfinition du rôle des équipes soignantes à l'hôpital.

A l'inverse, il était moins facile pour l'opinion publique de s'identifier aux gardiens de prison, aux contrôleurs des impôts, ou, sauf pour quelques rares navigateurs dont je suis, aux personnels des phares et balises !

Et pourtant les agents de impôts n'ont pas tort de dire que leurs méthodes, leurs instruments et leur organisation de travail sont inadaptés aux formes les plus sophistiquées de la délinquance fiscale. La fraude se modernise plus vite que la répression. Et c'est pour s'attaquer aux causes fondamentales de cette insatisfaction que Pierre Bérégovoy a demandé aux directions compétentes de son administration centrale d'engager avec les syndicats les négociations nécessaires pour moderniser l'administration des finances.

Mais du fait de cette exceptionnelle diversité de situations, il n'est resté du coup qu'une image, j'allais dire un chiffre, ce qu'il y a de plus facile à médiatiser, de cette série de mouve-

ments sociaux. Cette image est celle de la revendication salariale. Je ne veux pas la minimiser et je reviendrai dans un instant sur les réponses non négligeables que le gouvernement y a apportées.

Je veux simplement souligner, puisque vos travaux vous conduisent à réfléchir sur le changement social, que ce serait une lourde erreur de diagnostic que de s'en tenir aux apparences et d'ignorer les fractures les plus profondes qui déchirent, comme un séisme souterrain, le tissu social de notre pays.

Répondre aux aspirations des jeunes

Certains raisonnent aujourd'hui en termes de "sortie de crise" comme d'autres parlaient hier de "sortie du tunnel". Ils considèrent qu'il n'y a qu'une parenthèse à refermer pour en revenir aux mécanismes distributeurs des "Trente Glorieuses". Ils s'en tiennent donc à une perspective d'augmentation immédiate des salaires, indépendamment des conditions économiques et sociales nouvelles créées par les mutations internationales et techniques des années 70 et 80. Ils se trompent. Et d'époque et de solution ! La croissance revenue pose en effet à nouveau le problème de sa répartition. Mais les termes en ont été sensiblement changés par les évolutions en profondeur de la société.

Les deux décennies écoulées ont en particulier transformé les données démographiques du problème. Un récent rapport du Centre d'études des revenus et des coûts (le CERC) en fait une analyse que l'on pourrait résumer d'une phrase, caricaturale sans doute dans son énoncé mais redoutable dans sa vérité profonde : aujourd'hui, en moyenne, les jeunes paient pour les vieux. Aux plus jeunes, les difficultés d'emploi, la précarité, les salaires inférieurs au smic, le pouvoir d'achat limité par les difficultés de promotion, les cotisations sociales élevées, les difficultés d'accès au logement, en un mot, les risques proportionnellement plus élevés de marginalisation.

Aux salariés les plus âgés, la sécurité de retraites assurées, des cotisations qui pèsent proportionnellement moins sur leurs salaires, le logement en propriété ou à loyer modéré et les revenus d'une épargne accumulée par des années de labeur.

Quel changement radical par rapport aux années 60 où la jeunesse entrait dans la vie sans problèmes majeurs alors que trop souvent vieillesse rimait avec détresse et s'identifiait à pauvreté ! Bien sûr, il s'agit de moyennes statistiques avec le côté réducteur et caricatural qu'elles représentent ! Il y a, chacun le sait bien, des jeunes aux revenus aisés et des personnes âgées qui vivent dans le dénuement. Mais les moyennes ont leur force et leur poids.

Il n'en reste pas moins vrai, globalement, que la décennie 1990 sera celle d'une génération dont l'arrivée dans la vie active s'est faite au plus fort de la grande mutation et qui en a ressenti les effets de plein fouet, que ce soit pour son accès à l'emploi ou pour son niveau de vie.

Cette génération peut sortir grandie de l'épreuve et apporter à notre pays une plus grande maturité et une plus grande force de caractère. Elle peut aussi en sortir meurtrie, aigrie et repliée sur elle-même. Qui ne voit dans les conflits sociaux les plus récents la part qu'y prennent des jeunes insatisfaits dans leur emploi et surtout qui attendent des responsabilités plus en rapport avec leur formation générale ?

Corriger les inégalités

La deuxième modification fondamentale apportée par les deux décennies écoulées tient aux déséquilibres accrus entre les revenus issus du capital et ceux tirés du travail.

Dire que dans les 3% de croissance que nous connaissons 0,3% proviennent de la croissance de la masse salariale, c'est dire en même temps que le gain de pouvoir d'achat des ménages ne résulte que pour 10% de leur activité et, pour les 90% restants, par moitié des revenus de la propriété et par moitié des transferts sociaux.

Il y a là un déséquilibre fondamentalement malsain. Il fait naître une mentalité d'assistés ou de rentiers. Il engendre à coup sûr une "France pépère" là où les enjeux appellent initiative, audace et dynamisme.

Il pourrait favoriser, dans une société où les limites de la progression salariale ne seraient pas compensées par les progrès de l'intérêt et de la responsabilité du travail, un nouveau rejet des valeurs du travail, un repli sur soi qui serait l'amorce du déclin pour notre pays.

En cette année du Bicentenaire de la Révolution française, un tel constat n'est évidemment pas acceptable. Mais, justement parce qu'il s'agit de l'année du Bicentenaire, nous devons aussi tirer les enseignements de l'Histoire quant aux moyens les plus aptes à réduire les inégalités.

Réconcilier l'économique et le social

Faut-il employer la niveleuse réglementaire, la toise administrative, la guillotine fiscale derrière lesquelles se profilerait inévitablement l'ombre des Thermidoriens du libéralisme ? Nous avons vu en avril 1986 comment l'esprit de revanche n'a pas hésité dans ses priorités et a commencé d'abord par revenir sur l'imposition des plus grandes fortunes !

Ou faut-il au contraire, par une démarche progressive et acceptée, inscrire dans la durée des

mécanismes correcteurs des inégalités, redistributeurs de la solidarité et en même temps protecteurs de la volonté d'entreprendre et de l'initiative privée ? L'économie mixte le suppose.

J'ai à cet égard un mandat et une règle que voici : "L'économie tient le social : impossible de répartir des richesses qui n'existent pas. Le social tient l'économie : impossible de créer des richesses, du moins durablement, sans cohésion interne de l'entreprise, sans cohésion de la Nation."

Telle est en effet la ligne de conduite que François Mitterrand, dans la *Lettre à tous les Français*, a soumise au pays et pour laquelle il a reçu une confiance renouvelée.

Quelle autre démarche, quel autre équilibre pourraient être plus légitimes que ceux-ci ? J'attends, si on le peut, qu'on me le dise.

L'économie tient le social. La croissance tient le partage. L'interdépendance est en effet étroite entre la croissance et sa répartition. Nous sommes en effet dans une économie ouverte et chacun sait bien que, en matière de fiscalité, de taux d'intérêt, de déficit du commerce extérieur ou des finances publiques, nous ne pouvons pas faire cavalier seul et que nous devons conserver une position compatible avec la situation et l'action économique de nos partenaires et concurrents.

Aussi s'agit-il de définir les modalités de la répartition des fruits de la croissance qui non seulement ne compromettent pas la croissance future, mais qui permettent aussi d'en consolider et d'en renforcer le rythme, car l'affectation des parts de croissance aux investissements porteurs d'avenir est la seule façon de garantir les marges de manœuvre du partage de demain.

Cela veut dire que l'utilisation des fruits de la croissance doit aussi permettre d'améliorer l'organisation sociale du travail, d'assurer aux salariés davantage de responsabilités, d'initiative, de reconnaissance. L'effort qui leur est demandé, et ce n'est pas d'hier, n'a de justification que s'il est équitablement réparti, négocié et que s'il forge au bout du compte une plus grande cohésion du tissu social du pays. J'y reviendrai.

Aussi nous faut-il gérer dans le temps les impatiences légitimes de ceux qui ont jusqu'ici supporté l'essentiel de la rigueur.

J'entends des revendications qui demandent que le smic soit porté à 6 500 francs. Quelqu'un pourrait-il prétendre ici que cette demande est excessive par rapport aux besoins ? Moi, en tout cas, je ne le dirai pas. Si je pouvais la satisfaire, je serais, vous vous en doutez, le plus heureux des Premiers ministres.

Le seul problème est que la question n'est pas seulement de savoir si les revendications salariales sont justifiées.

Une reprise du pouvoir d'achat

La question principale est de savoir si leur satisfaction immédiate est possible sans remettre en cause les chances mêmes de la croissance future.

La réponse, c'est que ces revendications ne peuvent être satisfaites que dans le temps. Et cette gestion dans le temps du rééquilibrage au profit des salariés est de l'intérêt même des salariés si l'on veut répartir durablement du vrai pouvoir d'achat, fondé sur un accroissement réel de la richesse nationale, et non distribuer de la fausse monnaie, vite reprise par l'inflation ou la dévaluation du franc.

Comme dit un vieil adage : "Donner et retenir ne vaut."

C'est un des axiomes de la politique salariale du gouvernement. Je ne répondrai pas à des revendications qui nous assureraient une dévaluation et un plan d'austérité ensuite !

L'autre axiome, aussi éloigné du discours sur "les lendemains qui chantent" que des distributions d'illusions, a consisté à faire le maximum du possible à chaque étape de l'amélioration de la situation économique.

C'est dans cet esprit que la politique salariale dans la fonction publique a été substantiellement infléchie. En 1987, le pouvoir d'achat moyen des

fonctionnaires avait augmenté de 0,4%, mais pour tous ceux qui n'avaient pas bénéficié de mesures individuelles d'ancienneté et de promotion — ce qui devait représenter environ la moitié des fonctionnaires —, il avait baissé de 1,2%. En 1988, après l'accord salarial 1988-89, le pouvoir d'achat a été augmenté de 1,5%, ce qui revient à dire que pour tous ceux qui n'ont pas bénéficié de mesures individuelles il a été pratiquement maintenu.

Un contrat de confiance : le pacte de croissance

En 1989, avec la prime de croissance qui sera versée à la fin de ce mois, tout fonctionnaire, sans tenir compte d'aucune mesure de promotion, aura bénéficié d'une augmentation de son pouvoir d'achat de 1% contre 0% en 1988 et une baisse de 1,2% en 1987 !

Pour certaines catégories, par exemple les enseignants, cette revalorisation aura été plus importante. Au total, l'ensemble de la fonction publique aura bénéficié d'une augmentation de pouvoir d'achat de 3,3%

Et il s'agit bien de pouvoir d'achat, c'est-à-dire de l'évolution des salaires, déduction faite de la hausse des prix. C'est donc en 1989, et en 1989 seulement, que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a recommencé à croître dans des proportions comparables à celles du secteur privé.

Et si nous, la Gauche, ne le disons pas, qui donc le dira ?

Est-ce suffisant ? Non, sans aucun doute si l'on compare cette progression réelle mais limitée du pouvoir d'achat aux besoins exprimés et à des attentes que personne ne peut en conscience trouver illégitimes.

Est-il possible de faire plus aujourd'hui ? Non, sauf à sacrifier délibérément les conditions du redressement économique et les parts de croissance qui vont à la création d'emplois et aux investissements d'avenir, l'éducation, la recherche, tout ce qui précisément constituera les sources de production et donc de richesse pour demain.

Non, sauf à créer délibérément les conditions d'un nouveau plan d'austérité, dont j'ai dit à l'instant combien il avait aggravé les inégalités et dont chacun sait que ce sont les salariés qui en supportent principalement le prix et les efforts.

Ce n'est pas parce que des revendications apparaissent comme légitimes qu'il est possible de les satisfaire. Mais en même temps, je dis fermement que ce discours, à la fois de raison et de justice, ne serait pas légitime s'il ne s'accompagnait pas d'un engagement fondamental : ce pacte de croissance qui est un contrat de confiance avec le monde du travail, l'assurance dans la durée que les salariés auront désormais leur juste part de la croissance.

La répartition de la croissance ne s'apprécie pas uniquement en termes de gain de pouvoir d'achat. Elle s'exprime aussi en termes d'emplois retrouvés et donc de salaires redistribués à ceux qui n'en avaient plus.

Emploi : les premiers effets positifs

En 1988, l'économie a créé de nouveau des emplois au rythme de 250 000 emplois supplémentaires par an. Et, en 1989, le chiffre de 300 000 emplois devrait pouvoir être atteint, et peut-être même dépassé.

La courbe du chômage est désormais inversée. Le taux du chômage était de 10,6% de la population active en mars 1987, de 10,2% en mars 1988 et n'était plus que de 9,6% en mars 1989. Et en mars 1990, nous ne devrions pas être loin des 9%.

Les temps sont-ils si lointains où nos assemblées et nos congrès retentissaient du cri de "d'abord l'emploi !" que nous puissions tenir ce résultat comme naturel et évident, comme un acquis irréversible ? Aurions-nous déjà oublié les années où, malgré une politique courageuse de rigueur salariale, nous assistions impuissants à la montée du chômage au point que les hommes politiques osaient à peine se fixer des objectifs en termes d'emploi ?

Et si, nous la Gauche, nous ne le disons pas, qui donc le dira ?

Il y a des pays occidentaux où la baisse du chômage, permise par la croissance, s'est accompagnée d'une multiplication d'emplois précaires, sous-qualifiés et sous-rémunérés.

La France est loin d'avoir complètement échappé à ce phénomène. Elle y a malgré tout succombé moins que d'autres et nous avons l'ambition que les nouveaux emplois créés soient de vrais emplois, comme celle que le pouvoir d'achat distribué soit du vrai pouvoir d'achat.

Voilà pourquoi les deux plans de mesures pour l'emploi de septembre 1988 et septembre 1989 ont comporté des incitations fiscales à la réduction du temps de travail, un accroissement du repos compensateur pénalisant les heures supplémentaires excessives, une aggravation des sanctions contre le travail clandestin. Bientôt un projet de loi apportera une limitation des conditions de recours au travail temporaire pour en réduire les abus.

Bâtir l'Europe sociale

L'horizon nouveau de l'emploi, comme l'horizon nouveau de la croissance, est désormais celui de l'Europe.

Je ne reviendrai pas ici sur les nécessités historiques, géographiques et économiques de la construction européenne. Elles ont été maintes fois développées.

Ce qui se passe à l'Est depuis quelques mois apporte, si c'était nécessaire, une illustration supplémentaire de l'immense besoin d'un nouvel espace politique entre les deux superpuissances, d'un nouvel espace économique et commercial entre les deux blocs, d'un nouvel espace culturel et humain sur cette terre de vieille civilisation qu'est l'Europe.

Depuis 1960, la construction européenne s'est faite laborieusement autour de quelques centres d'intérêt privilégiés : le commerce, l'agriculture, le charbon et l'acier, un peu la recherche et l'espace. Une génération après le Traité de Rome, à la veille du grand marché unique de 1992, la dimension sociale en restait singulièrement absente.

La présidence française de la Communauté, au cours de ce semestre, a permis de marquer des avancées décisives dans cette voie.

Le Conseil des ministres européens du travail et des affaires sociales réuni sous la présidence de Jean-Pierre Soisson à la mi-octobre 1989 a permis d'adopter deux directives sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Il a surtout permis d'adopter — à la seule exception de la Grande-Bretagne — le projet de charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs.

Droit à la formation professionnelle, droit à l'information, dans la perspective de négociations collectives européennes, principe de l'égalité de traitement d'un Etat membre à un autre, droit à la consultation et à la participation des travailleurs dans les groupes implantés dans plusieurs Etats membres, en particulier en cas de restructurations d'entreprises, d'introduction de changements technologiques ou de risques de licenciements collectifs. Quel progrès et quelle reconnaissance, par rapport à la situation de non-droit européen qui prévalait jusqu'ici !

Avec un calendrier précis de mise en œuvre de ces principes, oui, assurément, la présidence française, comme l'avait voulu François Mitterrand, aura pu donner à l'Europe sociale une impulsion significative et durable !

Croissance pour l'emploi, croissance pour le revenu. La question de la répartition de la croissance ne peut pourtant pas se limiter à un débat entre patronat et salariés, ni entre gouvernement et fonctionnaires.

Dans quelle société vivrions-nous si se trouvaient de fait exclus de la croissance tous ceux qui ne disposent ni de la possibilité de manifester ni de moyens stratégiques de blocage social ?

Quel gouvernement serions-nous si ceux qui ne peuvent faire entendre leur voix se trouvaient de fait écartés de la répartition ? Les retraités, les handicapés, les chômeurs, les personnes en

situation d'exclusion doivent avoir leur part de la redistribution à travers la création et la revalorisation des revenus minima (revenu minimum d'insertion, fonds national de solidarité, allocation de parent isolé...).

La croissance permet la redistribution. Elle doit aussi garantir la solidarité. Et c'est au nom de cette conception de la justice que nous mettons l'accent sur les actions de réinsertion en faveur des jeunes, des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RMI, sur de nouveaux mécanismes financiers de prise en charge de la dépendance des personnes âgées et la confirmation de notre priorité en matière de logement social.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire devant vous : après les assurances sociales et les congés payés, après la création de la Sécurité sociale à la Libération, l'institution du Revenu minimum d'insertion (RMI) restera, j'en suis convaincu, comme une des étapes majeures du progrès social dans notre pays, avec l'ambition que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Depuis le 15 décembre 1988, 450 000 ménages ont perçu une allocation de RMI pendant au moins un mois en métropole ou outre-mer. Pour le seul mois de septembre 1989, ils étaient 380 000 allocataires et le montant des allocations représentait plus d'un demi-milliard de francs. Comment ne pas imaginer, derrière ces chiffres, les détresses et les angoisses qu'une al-

location encore trop faible permet à peine de soulager ?

Garantir la justice sociale

Seulement, dans cet acte de solidarité qu'est le RMI, il y a aussi la reconnaissance de la dignité de ceux à qui la communauté nationale tend la main pour éviter les situations d'exclusion. C'est dans cet esprit qu'un dispositif d'insertion accompagne le versement des allocations et, si nous avons voulu que ce versement n'attende pas la mise en place des programmes d'insertion, un contrat d'insertion a été signé avec 25% des allocataires.

Je l'ai dit en commençant ce propos : parmi les facteurs d'aggravation des inégalités, la croissance des patrimoines, plus forte que celle des revenus du travail, tient pour une bonne part à la hausse du prix des logements. Dans l'agglomération parisienne, où habite un Français sur cinq, beaucoup de salariés modestes n'ont le choix qu'entre des loyers qui représentent une ponction excessive sur leur pouvoir d'achat et des temps de transport qui représentent une ponction excessive sur leur vie quotidienne.

Ne pensez-vous pas que certaines revendications qui s'expriment aujourd'hui en termes de salaire — et qu'il n'est pas possible de satisfaire

en totalité pour ne pas mettre en péril la poursuite de la croissance — se poseraient autrement si les salariés modestes, les fonctionnaires et notamment les jeunes ménages trouvaient à se loger à un prix abordable et à une distance raisonnable de leur lieu de travail ?

Le droit au logement

Voilà pourquoi, depuis dix-huit mois, un effort sans précédent a été engagé pour que le logement social retrouve dans notre pays sa vraie place, pour que le coût du logement ne soit plus l'un des tout premiers facteurs d'exclusion, de marginalisation ou de relégation, pour briser la ségrégation par l'argent, par l'origine ethnique ou sociale.

Dès juin 1988, 300 millions de francs étaient affectés à l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers d'habitat social et à l'accélération des réhabilitations. Le réaménagement de la dette des organismes HLM et des accédants à la propriété était poursuivi en 1989. Et en 1990, avec 19% de crédits supplémentaires, le budget du logement social connaît l'une des progressions les plus sensibles.

L'élaboration de plans départementaux et de programmes locaux pour le logement des plus démunis sera rendue obligatoire par la loi. Le

pouvoir des préfets sera renforcé pour l'attribution des logements sociaux aux plus démunis et pour une contribution équitable de toutes les collectivités à cet effort de solidarité.

Reprenant un thème développé depuis longtemps par le président de la République, j'ai insisté dès mon discours d'investiture le 29 juin 1988 devant l'Assemblée nationale : il nous faut inventer une civilisation de la ville.

Aujourd'hui miroir des injustices, des inégalités, des angoisses, des solitudes, la ville peut devenir un creuset nouveau pour un effort ambitieux d'organisation contre l'anarchie urbaine, de régulation contre le jeu aveugle et destructeur des spéculations, d'animation collective dans une société qui n'a pas encore trouvé son équilibre entre les aspirations individuelles et les exigences de la solidarité.

Ces dernières semaines ont remis au premier plan, et je m'en réjouis, la nécessité d'une laïcité qui soit à la fois fidèle aux principes de tolérance, de progrès et d'émancipation qui en sont la substance même et qui soit, en même temps, adaptée aux réalités de notre temps.

La laïcité de l'Etat est un principe constitutionnel. La laïcité de l'école est une des valeurs les plus essentielles dont nous sommes porteurs. Mais une laïcité moderne ne comporte-t-elle pas aussi l'exigence d'une laïcité de la ville, c'est-à-dire d'une capacité de nos cités, grandes et pe-

tites, à accueillir, à faire coexister, à intégrer les cultures, les croyances et les communautés ?

Concilier laïcité et refus de l'exclusion

Croit-on en effet que cinq ou six heures quotidiennes à l'école peuvent suffire à réussir l'intégration quand dix à douze heures dans la ville contribuent à la désintégration ?

Est-ce par hasard que c'est dans des écoles de Creil, d'Avignon ou de Marseille, dans ces quartiers kaléidoscopes de nationalités, de religions et de cultures que s'est cristallisée la difficulté de cette intégration et non ailleurs ? Dans le grand mouvement social que nous traversons, il est indispensable que quelques principes essentiels et quelques valeurs fondamentales nous servent de repères constants. La laïcité est une de ces valeurs. Le refus des exclusions est un de ces principes.

Mais que se passe-t-il lorsque ici ou là des situations concrètes viennent placer en opposition ce principe et cette valeur ? Quand les conditions concrètes d'application de l'un sont en contradiction avec l'autre ?

Voudrait-on nous condamner à n'avoir d'autre alternative que sacrifier nos valeurs ou renoncer à nos principes ? La difficulté est là, et nulle part ailleurs. Mais alors, me dira-t-on, vous refusez

de choisir ? Eh bien oui, je refuse le choix réducteur qui conduirait dans la réalité concrète à opposer la laïcité et le refus des exclusions. Parce que mon choix est de créer les conditions pour qu'elles soient compatibles, assumées, accomplies.

Et si, pour surmonter cette contradiction, si, pour que l'école puisse — contre les intégrismes — jouer pleinement son rôle d'intégration, du temps est nécessaire, alors prenons le temps du dialogue, le temps qui permet aussi et surtout d'apporter des réponses effectives aux problèmes du logement, de la vie urbaine qui a transformé en ghettos tant de nos cités et de nos banlieues, et qui pousse au recroquevillement sur des valeurs traditionnelles. Cette approche concrète et pragmatique pour concilier à la fois nos valeurs et nos principes est celle que Lionel Jospin a exprimée au nom du gouvernement. Voilà la direction ferme, réaliste et responsable que j'ai choisi de suivre.

En proposant à la fois des mesures immédiates et une concertation approfondie sur le réaménagement de la région Ile-de-France, afin d'y rapprocher lieux de travail et lieux de vie, afin de rendre à nouveau possible la construction de logements sociaux à Paris et en première couronne, j'ai à l'évidence heurté les intérêts de tous ceux qui raisonnent en termes de privilèges et de clientèles. Tant pis ! Et l'on verra bien où se si-

tuent les uns et les autres quand il s'agit de réduire les inégalités de la vie quotidienne !

Mieux répartir les fruits de la croissance ne suffit pas à soi seul à corriger les inégalités, à réduire les injustices. Le constat que je faisais en commençant ce propos montre combien, en vingt ans, les mécanismes de redistribution mis en place se sont affadis, essouffés, enrayés.

Le gouvernement a engagé une politique de longue durée pour rendre à la fiscalité et au régime des prélèvements sociaux une efficacité réelle, qui est la condition essentielle de la cohésion sociale et donc du progrès économique.

Une fiscalité plus juste

La création dès 1988 de l'impôt de solidarité sur la fortune a instauré un prélèvement progressif sur les plus gros patrimoines, qui tient des évolutions différentielles des patrimoines. L'ISF rapporte aujourd'hui 4,6 milliards de francs et rapportera 5 milliards en 1990.

Dans le même esprit, le projet de loi de finances pour 1990 comporte une mesure de moralisation fiscale, soumettant à prélèvement fiscal les revenus tirés de ce que l'on appelle les "stock options", et qui échappaient antérieurement à tout impôt. Il ne s'agit pas, bien au contraire, de dissuader l'usage de cette technique utile de mobilisation de l'encadrement, mais de la ramener à

un statut fiscal normal, ce que font déjà Américains, Anglais, Allemands ou Japonais.

Le ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, Claude Evin, prépare en vue de la prochaine session parlementaire un projet de loi instituant une cotisation sociale généralisée, sur les revenus du capital comme sur ceux du travail, avec pour objectif de moderniser le système de financement de la protection sociale, et de contribuer ainsi à la modernisation de l'ensemble de la fiscalité directe.

La mesure qui, dans le projet de loi de finances 1990, amorce un plafonnement des impôts locaux par rapport aux revenus, et d'abord de la taxe d'habitation, est le premier élément de modernisation de la fiscalité sur les patrimoines.

Les prélèvements sur le patrimoine sont en France à la fois parmi les plus élevés d'Europe et parmi les plus inégalitaires. Et surtout, ils se cumulent en se télescopant. De l'impôt foncier à l'ISF, des droits de succession aux prélèvements sur l'épargne, ils sont à la fois multiples et contradictoires. Leur réaménagement progressif mais en profondeur sera poursuivi. Pierre Bérégovoy s'est engagé, au nom du gouvernement, à ce que le projet de loi de finances pour 1991 comporte une réforme de notre fiscalité du patrimoine.

Enfin, quatrième direction, il faut accentuer la diffusion des produits d'épargne populaire pour

que les personnes aux revenus modestes, salariées ou non salariées, disposent de facilités d'investissement attractives, rémunératrices et équitables.

Chers amis, il y aurait dans la politique du gouvernement moins un déficit social qu'un déficit de la pensée et de la volonté si nous analysions ce qui se passe uniquement en termes de réponses monétaires à l'aspiration, qui s'exprime de toutes parts, à une meilleure répartition de la croissance.

Nous n'aurions guère alors le choix qu'entre décevoir ceux qui depuis tant et tant de décennies ont placé leur confiance et leur espérance dans le socialisme démocratique, et trahir les intérêts fondamentaux du pays face aux grandes échéances qui l'attendent.

Je refuse cette alternative entre l'échec économique et l'échec politique, car il n'y a pas d'exemple que l'un ne soit suivi de l'autre.

En analysant, au début de ce propos, les motivations profondes des conflits sociaux de ces derniers mois dans la fonction publique, j'ai souligné le caractère obsolète, déresponsabilisant et inadapté à la société moderne de bon nombre de mécanismes de fonctionnement, de recrutement et d'organisation des services de l'Etat. En cette fin de siècle où la place de l'homme dans la société, où le rôle de l'Etat par rapport à la société et aux individus sont au cœur de tant de débats

et de tant de révoltes, comment ne pas comprendre la réaction des fonctionnaires qui vivent ce conflit à la fois comme agents et comme usagers du service public ?

Rénover le service public

Voilà pourquoi j'ai engagé, il y a près d'un an, ce grand chantier de la rénovation du service public et de la fonction publique.

Rénover le service public, l'objectif paraît simple et évident à énoncer. Quel gouvernement cependant avait jusqu'ici osé s'atteler à cette tâche, au-delà de quelques modifications ponctuelles ou d'innovations qui n'ont pas dépassé le stade de l'expérience ?

Ce qui est en jeu, c'est une redéfinition de l'Etat et du rôle des services publics pour accompagner ou devancer les mutations technologiques et sociales. L'Etat ne doit et ne peut tout faire, mais il ne doit plus se définir par défaut ! Les services publics doivent être les garants des valeurs républicaines, les défenseurs de l'intérêt général, les promoteurs du progrès économique. Ils doivent veiller au respect de la légalité et être capables de réduire les inégalités sociales. Ils doivent aider la société française à construire une société démocratique en garantissant les règles du jeu.

Trop souvent les modifications qui ont affecté les services publics sont intervenues de manière unilatérale, par rétrécissement, sans aucune réflexion ou discussion sur les missions des différents services de l'Etat. Cette situation explique pour partie la démotivation de nombreux agents. Le gouvernement doit redonner aux services publics des objectifs clairs.

C'est le premier objectif des plans de modernisation que j'ai demandé d'établir : ils définiront avec la participation des personnels les missions de l'Etat pour chaque ministère. Cette démarche se prolonge dans chaque service public avec l'élaboration d'un projet de service en recherchant la participation de tous les agents. Chaque fonctionnaire doit pouvoir ainsi situer clairement sa propre mission et son métier dans le cadre de la mission de son service. Redéfinir l'Etat, c'est aussi sortir du centralisme et engager une profonde déconcentration de la gestion des services publics, permettre que le problème des usagers soit géré par ceux qui sont sur le terrain, capables de les comprendre et de les résoudre. Cette redistribution des pouvoirs dans l'administration est indispensable.

Mais redéfinir l'Etat ne saurait suffire. Il faut aussi en transformer le fonctionnement. Les services publics se sont trop longtemps dégradés faute de moyens aptes à en assurer une pleine efficacité et faute d'une gestion experte et négociée de ces moyens.

Avec la participation de tous

Lorsqu'une unité administrative améliore son efficacité collective, il est normal que ses agents puissent bénéficier d'une partie des gains qu'ils ont su dégager en réduisant les coûts et en améliorant la qualité du service rendu. Les gains d'efficacité d'un service pourront ainsi être répartis pour un tiers en direction des usagers, pour un tiers au bénéfice de l'ensemble de la collectivité et donc à travers une réduction des charges de l'Etat, et pour un autre tiers dans l'amélioration des conditions matérielles des agents de ce service. On retrouve ici le principe des trois tiers du pacte de croissance.

Une autre source de blocage réside dans l'absence de perspectives, parfois dans la désespérance des femmes et des hommes, agents de nos services publics. On a laissé s'installer des règles beaucoup trop contraignantes de sélection, de stratification sociale, de limitation et de contrôle excessif des promotions. Quand on sait que la grille de la fonction publique, vieille d'un demi-siècle, repose sur l'antique conception qui voulait que le fonctionnaire de catégorie A conçoive une lettre, que le fonctionnaire de catégorie B la rédige, que le fonctionnaire de catégorie C la tape à la machine et que le fonctionnaire de catégorie D la poste, comment ne pas mesurer l'inadaptation fondamentale de cette organisation du travail aux nouvelles qualifications, aux

nouvelles technologies et à la formation de plus en plus poussée des agents de la fonction publique ?

Quand on sait que les hauts fonctionnaires, ou ceux qui sous leur autorité sont chargés de la gestion des personnels ne reçoivent aucune formation à la gestion sociale, à la négociation, aux relations humaines, à l'histoire du mouvement syndical, au droit contractuel, comment s'étonner que des tensions dégénèrent en conflits et des conflits en révoltes ?

Conduire le dialogue social

C'est tout cela qui est engagé à travers la négociation qui va s'ouvrir avec les organisations syndicales sur le réaménagement de la grille de la fonction publique et sur la mobilité. Après l'accord-cadre sur la formation continue des fonctionnaires, la relance du dialogue social, que conduit Michel Durafour, ministre d'Etat, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives, prend sa pleine signification.

En mai 1988, la négociation sociale entre l'Etat et ses agents était au point mort. Aujourd'hui, les fonctionnaires et 90% des salariés du secteur public sont couverts par des accords collectifs de travail portant sur les salaires.

Et si nous, la Gauche, ne le disons pas, qui le dira ?

L'Etat doit donner l'exemple, proposer des orientations, fixer des objectifs. Mais cette dimension du pacte de croissance doit bénéficier aussi aux salariés du secteur privé.

Depuis une vingtaine d'années, la négociation a accompli de grandes avancées. La négociation interprofessionnelle a été à l'origine de réalisations sociales majeures, la négociation de branche s'est généralisée à tous les secteurs d'activité et la négociation d'entreprise a cessé d'être une réalité marginale.

Les partenaires sociaux ont engagé en mai 1988 une négociation interprofessionnelle sur différents aspects de la modernisation. Un premier accord est intervenu sur les nouvelles technologies. Cette négociation doit être relayée par les branches professionnelles et les entreprises.

Pour donner à la politique contractuelle les moyens de réaliser ses objectifs, il faut relancer la participation dans les entreprises. Les lois Auroux ont sanctionné, sur le plan juridique, cette évolution en donnant aux salariés les moyens de devenir des acteurs à part entière de la vie des entreprises. Le ministre du Travail va en faire bientôt le bilan, afin de pouvoir les renforcer, les améliorer, les adapter.

A cet égard, la représentation des salariés dans les conseils d'administration des entreprises, grandes et moyennes, est un problème

aujourd'hui posé et le gouvernement ouvrira prochainement des consultations à ce sujet.

Pour contrebalancer l'absence fréquente de représentation syndicale dans les PME, il faut rechercher une plus grande vitalité de la négociation de branche et encourager l'utilisation, par les partenaires sociaux, des possibilités que leur a données le législateur de créer des instances de représentation du personnel spécifiques aux petites et moyennes entreprises.

Voilà, mesdames, messieurs, chers amis, la grande ambition sociale que nous avons pour notre pays dans la décennie qui nous fera passer d'un siècle à l'autre. Son sens, expliqué dans la durée, remis en perspective, doit redonner courage et espérance à tous ceux qui auraient pu, en se cognant aux arbres des difficultés immédiates, perdre de vue la forêt qui s'étend devant nous.

Notre confiance dans le progrès

Et si j'ai commencé ce propos en rappelant nos analyses d'hier sur ces changements en profondeur — qui constituent une mutation de longue durée et non pas une crise au terme de laquelle tout recommencerait comme avant —, c'est parce que c'est bien là ce qui détermine notre lecture des évolutions historiques et nos réponses aux nécessités du changement social.

Toute mutation inquiète. Elle fait quitter les rivages familiers, elle déplace les repères, elle ébranle les certitudes.

Il n'est pas étonnant que, dans un tel contexte, on voie ressurgir et se multiplier les manifestations d'irrationalisme. Elles nourrissent une vision fondamentalement pessimiste de l'humanité. Elles justifient l'individualisme le plus égoïste. Elles cautionnent l'immobilisme social. Si, comme le prétendent encore, deux siècles après l'époque des Lumières, certains charlatans de la pensée, l'histoire est un éternel recommencement, à quoi bon alors agir, inventer, espérer ?

C'est parce que nous, la Gauche, nous avons essentiellement confiance en l'homme, en sa capacité de conduire et de maîtriser le progrès, que nous faisons le pari de l'égalité des chances, du dialogue social, de l'épanouissement de la raison.

Aujourd'hui, le maximum du possible. Et, dans la durée, le maximum d'espérance. Le temps est bien une composante essentielle de notre action et tant d'années seront en effet nécessaires pour mener à bien les grands chantiers que j'évoquais devant vous !

Mais j'ai aussi la certitude que personne ne pourra impunément les abandonner car ils sont la clé de l'équilibre de la société française, de la prospérité de nos concitoyens et du rang de la France en Europe et dans le monde.

Jamais, je vous l'ai souvent dit, le socialisme n'a été aussi fort et aussi rayonnant que quand il s'identifie clairement aux intérêts de la société tout entière.

Voilà ce qui légitime notre action, ce qui rend assurée notre démarche, ce qui est la récompense de nos efforts communs. »

L'invention démocratique

Coll. MichelBoccard.org

L'invention démocratique : un enjeu planétaire

par Patrick Viveret

Et si le monde occidental, trop préoccupé par ses grandes batailles économiques, avait lui-même créé les conditions d'émergence des intégrismes. En faisant de la création et de l'échange de biens sa préoccupation centrale, en mettant en place un système d'apartheid, le Nord ne s'est-il pas lui-même coupé du Sud ? Patrick Viveret, chargé de mission au commissariat général au Plan, se demande si l'Occident (qui s'est longtemps contenté d'une perspective de sens aussi médiocre) ne risque pas de contribuer ainsi à sa propre asphyxie. A moins qu'il n'accepte de créer des espaces publics où la question du sens puisse être abordée et débattue afin que triomphe une conception plus haute de la laïcité. Pour lui, ce n'est qu'en redonnant sa place à la question du sens et en luttant avec lucidité contre les logiques d'exclusion que le monde occidental s'opposera efficacement à tous les fanatismes.

« La démocratie, l'immigration, l'écologie, la transformation de la nature du travail, les nouveaux rapports hommes/femmes et hommes/femmes/enfants sont autant de terrains essentiels où se joue un changement social qui ne saurait se réduire à l'espace de l'Etat-nation. Si l'interaction des sociétés développées est décisive, c'est bien d'interactions mondiales dont il nous faut parler. La passion qui a entouré le problème du voile en constitue une illustration majeure. C'est la planète qui est au cœur de l'Hexagone !

Nous allons le voir sur l'un des thèmes clés qui nous préoccupent aujourd'hui : l'exclusion. Lorsqu'on l'évoque en termes économiques et sociaux et dans le cadre national, cette approche paraît aller de soi pour des militants de gauche. Mais le problème de la redéfinition des rapports de la laïcité et du religieux vient à l'évidence nous montrer que, à partir de cette même logique de l'exclusion, on peut apporter, dans un premier temps, des réponses totalement contradictoires.

Exclure l'exclusion, dirons les uns, c'est exclure le processus culturel qui peut conduire par

exemple à exclure des femmes. Par conséquent, la définition de la laïcité, de l'espace démocratique, c'est créer les conditions d'une discipline républicaine telle qu'on stoppe ce mécanisme lorsqu'il en est encore temps !

Exclure l'exclusion, vont répondre les autres, tout en acceptant la logique de l'aspect démocratique de la laïcité, c'est ne pas commencer par exclure des femmes, c'est créer les conditions pour que, à l'école et au sein de l'espace public, ces femmes ne soient pas renvoyées à l'espace clos de leur identité où leur chef religieux, le patriarcat, serait de nature à poursuivre ce mécanisme d'exclusion.

Nous voyons à travers cet exemple que le problème du changement social ne peut pas éluder la question du monde à travers nous.

« Nous vivons une révolution de l'intelligence »

Réfléchissons sur deux aspects de l'invention démocratique qui sont tous les deux liés à l'état du monde. Il s'agit tout d'abord du problème majeur de la décomposition du monde communiste, sachant que l'invention démocratique n'interroge pas seulement le communisme en décomposition mais le mode de développement capitaliste. Ensuite, de la nécessité de l'invention d'une démocratie qui donne toute sa place à la question

du sens pour répondre à la montée de l'intégrisme.

Pour prendre en compte ces deux éléments il faut tout d'abord considérer la question de la révolution de l'intelligence et de la ressource humaine. Je crois que l'on ne peut pas comprendre complètement ce qui se passe en Europe de l'Est ni ce qui se passera demain à nouveau en Chine si l'on ne voit pas que les données de la compétition économique internationale ont changé de nature. Tant que nous étions dans une compétition de caractère industriel, des modèles totalitaires pouvaient, au prix d'une casse humaine considérable, maintenir sérieusement leur chance à l'échelle internationale. Dès lors que nous entrons dans des sociétés où la variable centrale de la production de richesse est l'intelligence humaine, cette compétition et ses formes tayloriennes ne peuvent plus fonctionner.

On parle toujours de troisième révolution industrielle, on insiste exclusivement sur l'aspect technologique des mutations. La première révolution industrielle est née de l'association d'une matière première dominante (le charbon) et d'une technologie dominante (la machine à vapeur). La seconde, de l'association du pétrole et de l'électricité. Poursuivez ce raisonnement pour cette troisième révolution industrielle. Evidemment, du côté de la technologie dominante vous allez placer l'informatique au même plan que l'électricité. Mais en ce qui concerne la matière

première vous tombez sur ce gag qu'est le silicium, un dérivé du sable. Peut-on considérer sérieusement que l'Algérie devrait être en tête de la compétition économique mondiale ?

Chacun sent bien que, à travers la mutation technologique que nous vivons, c'est l'intelligence humaine qui est en jeu.

Nous vivons une révolution de l'intelligence ! C'est là que nous allons retrouver la question centrale de cette marche vers la liberté à laquelle nous assistons dans les pays du despotisme.

« Donnons toute sa portée à la question du sens »

L'intelligence humaine, parce qu'elle fonctionne sur le mécanisme de l'erreur, a besoin pour assurer sa pleine productivité du droit à l'erreur. Or la liberté est la condition même de l'exercice du droit à l'erreur. C'est en ce sens que l'on peut dire que l'intelligence et la liberté sont profondément liées, que la liberté est l'oxygène de l'intelligence.

Dès lors l'intelligence humaine devient la clé de la création de richesses et les métiers de demain seront pour l'essentiel des métiers relationnels qui engagent le contact d'homme à homme. Cette intelligence aura besoin de liberté mais aussi, à côté de cette condition politique, d'une

condition économique : une interrogation nouvelle sur les rapports entre le modèle occidental et le Sud. Liberté rime avec développement. On ne mobilise l'intelligence que si l'on échappe à la question de la survie et de la subsistance. La troisième condition de la pleine utilisation de l'intelligence d'une collectivité est de nature culturelle et psychologique : on ne prend le droit à l'erreur que dans des conditions suffisantes de sécurité.

Des organisations sociales qui génèrent la peur génèrent la prudence, interdisent le risque et l'innovation. C'est la raison pour laquelle il y a un lien qui unit le combat pour la liberté et le combat pour des formes de socialisation plus humaines.

La montée de toutes les formes d'intégrisme est l'interrogation qui nous confronte davantage à la question du Sud qu'à la question de l'Est. C'est ce second point que j'ai annoncé lorsque j'ai évoqué une invention démocratique qui donnerait pleinement sa portée à la question du sens.

« L'Occident a joué les apprentis-sorciers »

Il faut être clair, il y a un vrai risque de la montée des intégrismes, l'intégrisme religieux en étant la phase la plus visible mais non exclusive.

Et ce parce que l'intégrisme est précisément fondé sur une opération de ségrégation. Ségrégation sur la question du sens puisque l'intégrisme est un sens identitaire qui se construit sur le refus du sens de l'autre. Ségrégation sexuelle : on le voit évidemment dans le cas de l'islam. Ségrégation ethnique dans bien des cas. Ségrégation internationale.

Mais le combat contre toutes les formes d'intégrisme ne peut être mené que si l'on analyse aussi le terreau sur lequel peut naître ce type d'intégrisme, y compris dans nos sociétés développées.

Trois exemples nous poussent à analyser de plus près non pas le symptôme de l'intégrisme mais sa cause.

Le premier est que l'intégrisme — et c'est là que le modèle occidental est interrogé — trouve en grande partie son origine dans la logique de l'apartheid. Apartheid qui a été mis en place par une grande partie des sociétés développées au cours de ces quinze dernières années dites de crise. Apartheid démographique, économique et social !

Dès lors que le tiers monde, comme on continue à l'appeler, représente en fait les $4/5^e$ de la population mondiale (et en représentera les $9/10^e$ au milieu du xxi^e siècle), le monde blanc, s'il cherche à refuser ces logiques d'intégration et de

métissage, s'enfermera inévitablement dans des logiques d'apartheid.

Face à cette logique qui risque de voir un monde blanc développé protéger demain sa richesse et sa puissance sous des formes économiques, politiques et pourquoi pas militaires, il est évident que l'Occident a joué un rôle d'apprenti-sorcier. Il a créé les conditions de ce cocktail d'humiliation et de misère qui sont les terreaux naturels sur lesquels naissent tous les fanatismes.

« L'homme ne peut se passer durablement de pouvoir et d'amour »

Il n'y a pas de lutte contre l'intégrisme qui puisse être prise au sérieux par les pays du Sud si elle ne s'accompagne pas d'un retournement très profond des logiques d'apartheid, des logiques de refus de poser clairement la question du développement. Nous devons également oser prendre en compte un troisième élément qui est la médiocrité du modèle occidental sur la plupart des questions qui sont au cœur de l'homme et échappent à l'espace économique. Là est le point faible du modèle occidental de développement. Les sociétés occidentales ont fini par faire croire que l'essentiel de la vie humaine était organisé autour de la production, de l'échange de biens. Ces rapports dominés par l'économie ont

une forme de vertu pacifiante, puisque la passion de la richesse est parmi les passions humaines (le pouvoir, l'amour) la plus faible, la moins destructrice. Placer l'économie au centre de l'organisation sociale est donc une forme de sagesse inconsciente. Mais il est faux de croire que l'être humain puisse se passer durablement de pouvoir, de sens et d'amour. On ne peut croire durablement que l'essentiel de l'histoire du monde est organisé autour de la grande question de la prétendue guerre économique. Une guerre dont l'objet principal est de savoir s'il est plus ou moins dramatique que le premier de la classe passe en seconde position. Alors que, derrière, quelque 180 pays sont, en dehors de ce spectacle de la guerre économique, confrontés aux questions qui sont les leurs : celles de la liberté et du sens dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux.

« Une perspective de sens bien médiocre »

Sur toutes les questions de la vie et de la mort, de l'amour, du désir, de l'angoisse, il est évident que le modèle occidental ne peut tenir s'il n'a à offrir qu'une perspective de sens aussi médiocre et s'il appuie un sens aussi réducteur de l'humain sur une logique d'apartheid.

Il ne faut pas s'étonner si en retour ceux qui combattront le modèle occidental finiront par

croire de bonne foi qu'ils luttent contre une forme de décadence, voire de barbarie !

C'est la raison pour laquelle le combat que nous avons à mener contre l'intégrisme doit être mené sur tous les terrains, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux. A nous de donner au fait démocratique et à ce que nous appelons la laïcité une dimension plus haute et plus exigeante.

Car au fond, nous sommes en train de vivre un changement très profond du socle du lien social mais aussi de notre socle culturel qui nous vient pratiquement du XVII^e siècle. Ce que nous avons appelé pendant longtemps la modernité, ce socle culturel qui était fondé sur un triple oubli : l'oubli de la nature dans le rapport homme/nature, l'oubli de la passion dans le couple raison/passion et cette organisation du privé et du public qui consistait à rabattre sur le privé la plupart des questions essentielles de la vie humaine.

L'oubli de la nature, c'est l'idéologie du progrès sous toutes ses formes, c'est la croyance que la maîtrise de la transformation de la nature est en soi suffisante. C'est oublier que s'il y a un coût de la casse humaine, il y a également un coût écologique. La nécessité de ne pas construire et de ne pas conduire une économie contre une écologie nous oblige à réintroduire cette question de la nature que toute l'idéologie du progrès et toute la pensée économique (qu'elle soit de

droite ou de gauche) avaient complètement annulée.

« Ayons une conception plus exigeante de la laïcité »

Par ailleurs, la grande image de la modernité inaugurée par le xvii^e siècle était celle du cavalier qui représentait la raison et qui était censé tenir le cheval de ses passions.

Cette image tenait à la croyance idéaliste en la possibilité de maîtriser les passions en ne les prenant pas véritablement en compte. Cette croyance a aussi abouti au sommet de la barbarie qui a été au cœur de la civilisation européenne : l'irruption de deux guerres mondiales. Le couple raison/passion est à réexaminer d'urgence. Le troisième élément est l'invention française de la laïcité qui a produit des effets positifs considérables. A commencer par la pacification de la question religieuse à l'intérieur même du corps social et culturel français. Mais croire que l'on peut rabattre dans la sphère de l'opinion et dans la sphère privée toutes les questions centrales du sens de la vie et de la mort ne peut pas suffire à définir les rapports du privé et du public. On ne peut pas se satisfaire durablement d'un espace public auquel échapperaient les grandes questions du sens. S'il n'y a pas d'espace public

pour la question du sens, alors inévitablement nous la verrons se rabattre dans une sphère du privé et de l'opinion qui ne sera pas régulée par l'exigence démocratique. Ces formes de sens identitaires, ces formes d'intégrisme et de fanatisme finiront par détruire l'espace démocratique lui-même.

C'est pour cela que je crois qu'il nous faut rajouter à notre forme d'invention démocratique une conception plus haute et plus exigeante de la laïcité que je symbolise par cette formule : "Créons des espaces publics pour que la question du sens puisse être posée et traitée."

« Les conflits du futur porteront sur l'éthique »

Ce qui veut dire très clairement que ces espaces doivent être réglés par la logique démocratique, réglés par le pluralisme et la tolérance, et que le respect de ce pluralisme et de cette tolérance doit être d'une fermeté totale. C'est vrai pour l'école comme pour le système audiovisuel public, comme pour tous les lieux où les individus et les collectivités doivent pouvoir venir dire en quoi cette question du sens de leur vie et de leur mort est pour eux une question fondamentale qui ne peut être rejetée de l'espace du débat démocratique.

Cette exigence n'est pas sans relation avec le rapport entre la nouvelle frontière humaine et la nouvelle frontière planétaire. Plus les problèmes se poseront à un niveau mondial, plus le principal face à face que l'homme aura avec son semblable, le couple ami-ennemi, changera de nature. Comment créer des formes de socialité humaine en dehors de ce couple de l'exclusion qui est historiquement celui de l'humanité depuis sa création ? Il faut bien poser la question démocratique, la question laïque, oser dire que cette question de sens est décisive. Que la plupart des grands conflits qui agiteront nos sociétés à l'avenir porteront de plus en plus sur l'éthique, sur le religieux, sur des problèmes de sens. L'aspect pacificateur de l'économie devient faux dès que l'économie devient une culture, une idéologie, et finit par absorber tous les autres aspects de la vie humaine. C'est un enjeu majeur de l'invention démocratique et de la marche pour la liberté.

« Sinon des saints, soyons des médecins »

Je voudrais pour conclure vous relire le texte d'un laïque, quelques lignes de Camus à la fin de *La peste* : "Du port obscur montèrent les premières fusées des réjouissances officielles. La ville les salua par une longue et sourde exclamation. Le vieux avait raison. Les hommes étaient toujours les mêmes. Mais c'était leur force ou

leur innocence, et c'est ici que, par-dessus toute douleur, Rieux sentait qu'il les rejoignait. Au milieu des cris qui redoublaient de force et de durée, qui se répercutaient longuement au pied de la terrasse, à mesure que les gerbes multicolores s'élevaient plus nombreuses dans le ciel, le docteur Rieux décida, pour ne pas être de ceux qui se taisent, pour témoigner en faveur de ces pestiférés, pour laisser du moins un souvenir de l'injustice et de la violence qui leur avaient été faites et pour dire simplement ce que l'on apprend au milieu des fléaux, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser.

Mais il savait cependant que cette chronique ne pouvait pas être celle de la victoire définitive. Elle ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que sans doute devraient accomplir encore contre la terreur et son arme inlassable, malgré les déchirements essentiels, tous les hommes qui, ne pouvant être des saints, mais refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins."

Comment, ne pouvant être des saints, pouvons-nous être des médecins ? Telle est bien la question centrale que pose l'invention démocratique. »

Coll. MichelRocard.org

La société en mouvement

Au commencement d'une nouvelle décennie, à l'approche d'un nouveau siècle, comment ne pas constater que les données fondamentales de notre société « démocratique post-industrielle », ont été bouleversées par ces quinze années qui nous séparent maintenant du début de la crise économique. Quoi de commun entre la France de 1975 et celle de 1990 ? Le monde de l'entreprise, l'univers social, le rôle de l'Etat, celui du syndicat, tout a profondément changé. La démocratie qui fut longtemps synonyme de loi de la majorité est devenue celui du respect des minorités. La croissance retrouvée, l'Europe, autant de données nouvelles qui chamboulent notre paysage social.

Autant de mutations auxquelles il faut sans cesse s'adapter au risque d'être à contretemps d'une société française plus que jamais en mouvement.

La métamorphose des conflits sociaux

par Antoine Prost

En parcourant le début de ce siècle et notamment les quatre décennies d'après-guerre, Antoine Prost (chargé de mission auprès du Premier ministre, chargé de l'Education) a cru discerner les causes, puis les prémices du bouleversement du débat social, du « conflit social majeur ». Il nous explique comment les conflits, leurs sources comme leur régulation ont été transformés par les effets conjugués de l'essoufflement d'une certaine forme de syndicalisme et de l'émergence de revendications nouvelles.

« Il n'y a guère que trois quarts de siècle que la question sociale, c'est-à-dire l'opposition du syndicalisme et du capital, structure réellement le débat politique français.

Au XIX^e siècle, la question sociale existait déjà mais elle n'était pas centrale. La Commune était une lutte politique et fut abusivement présentée comme un épisode de la lutte sociale. Au début du XX^e siècle, comme l'a montré l'affaire Dreyfus, la question de la république, celle de la religion et du cléricalisme dominaient le débat politique. C'est là-dessus que se faisaient les clivages.

Il faut attendre le tournant de la guerre de 1914 pour que la question sociale émerge réellement. Au-delà de la première grande grève des cheminots en 1910, il y a les grandes grèves en 1919, celle des cheminots en 1920 et la constitution du Parti communiste. Pour la première fois, on a une définition de la Gauche et de la Droite en France qui met avec la Gauche les ouvriers et avec la Droite les bourgeois. C'est l'opposition structurante, division simpliste et schématique, que l'on retrouve au moment du Front populaire,

de la Libération et encore très largement au début de la V^e République.

« Un syndicalisme gestionnaire à bout de souffle »

Aujourd'hui, le conflit majeur porté par le syndicalisme a évolué. D'autres conflits sociaux sont apparus et surtout les modes de régulation de ces conflits ont changé. Une thèse systématisée par le sociologue Alain Touraine veut que le syndicalisme ait évolué d'un mode professionnel vers un mode gestionnaire en passant par un mode intermédiaire dit de « lutte des classes ».

La première étape, c'est le syndicalisme professionnel qui défend la qualification et prône la restriction de l'accès au marché du travail, notamment par le contrôle de l'apprentissage. Un syndicalisme organisé par compétence. Dans le bâtiment par exemple, vous aviez les terrassiers, les tailleurs de pierre, etc.

Avec la mise en pratique de la taylorisation, avec la dissociation de la conception, de l'organisation du travail et de l'exécution, on voit apparaître un syndicalisme de lutte des classes. Le travail étant déqualifié et l'identité professionnelle perdue, la lutte devient purement économique. La dissociation de la conception et de l'exécution a dépossédé les ouvriers d'une vue globale de

l'entreprise. Le patronat ne peut plus demander aux ouvriers de tenir compte des grandes contraintes qui pèsent sur l'entreprise et sa vie économique. Ce syndicalisme qui connaît sa forme achevée avec la CGT est très idéologique.

Intervient une nouvelle évolution du travail, l'automatisation, où le processus de production est intégré et se déroule sous le contrôle d'appareils automatiques. L'ouvrier cesse d'être un exécutant, il devient un contrôleur et, de son poste de travail, il a une vue globale du processus de fabrication. Ce type d'organisation du travail conduit à un syndicalisme plus gestionnaire. Il aboutit à des revendications de pouvoir sur l'entreprise au moins autant qu'à des revendications de type économique. On peut considérer que l'apogée de ce type de syndicalisme fut la grande grève de Lip.

Depuis il semble que le syndicalisme gestionnaire ne progresse plus. On voit au contraire se produire, au cours des années 80, à la fois un phénomène de désyndicalisation et un phénomène d'institutionnalisation du syndicalisme. Le syndicalisme perd des adhérents mais reste très puissant par ses sympathisants. Grâce à la loi de 1968 sur la section syndicale, il reste très solidement implanté dans les entreprises. Le syndicalisme encadre d'une certaine manière les revendications lorsqu'elles s'expriment, sans être capable, par exemple, de formuler lui-même ses propres revendications.

« Les banlieues ouvrières ne sont plus ce qu'elles étaient ! »

Jamais, par exemple, le syndicalisme de l'entre-deux-guerres, celui de Léon Jouhaux, n'aurait accepté les lois Auroux. Pour le syndicalisme historique, c'est au syndicat d'exprimer ce que pensent les ouvriers. L'idée que l'on va organiser des commissions, qu'un libre débat à l'intérieur d'une entreprise va permettre une expression de ce que veulent les travailleurs est une idée hérétique pour le syndicalisme traditionnel. Si les syndicats ont accepté les lois Auroux, c'est parce qu'ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour s'y opposer ou pour les rendre inutiles.

Cela confirme qu'il y a une certaine crise du militantisme, une certaine crise de la culture ouvrière au sens ethnologique du terme, cette culture d'ateliers mais aussi de banlieues, de faubourgs, de cités, de coronas. Cette culture qui a été détruite par les mutations technologiques, les restructurations qui ont rayé des zones entières de la carte industrielle pour recréer ailleurs d'autres zones sans mémoire. Elle a aussi été très affectée par l'évolution du cadre de vie. Les banlieues ouvrières ne sont plus ce qu'elles étaient !

Mais surtout cette culture a été affectée par la segmentation en deux de la classe ouvrière

avec, d'un côté, une classe ouvrière qui bénéficie d'avantages sociaux (statuts, conventions collectives...) et qui progresse, et en face une deuxième classe ouvrière où les immigrés et les femmes sont plus nombreux, où l'emploi est précaire et la rémunération plus faible. Situation qu'illustre la grève des nettoyeurs du métro avec, d'une part, les ouvriers du métro à l'abri de leur statut, qui sont solidaires mais pas directement engagés dans le conflit et, d'autre part, les ouvriers des entreprises de nettoyage sous-traitantes qui sont en situation précaire.

« La légitimité, ça protège bien des matraques »

On a donc vu naître à côté du conflit social majeur d'autres mouvements sociaux qui ne s'inscrivent plus dans la dichotomie majeure capital/travail.

C'est très important, la légitimité, quand on manifeste dans la rue. Ça protège des matraques... presque aussi bien que les casques de moto. Le premier groupe légitime qui est descendu dans la rue pour défendre ses revendications, ce sont les anciens combattants mutilés de la guerre de 1914-18. Leur légitimité ne se discutait pas puisqu'ils avaient perdu une jambe ou un bras pour la patrie. La légitimité des autres groupes sociaux s'affirme entre les deux guerres.

A partir de 1945, se met en place un véritable syndicalisme paysan, un syndicalisme revendicatif qui imagine le barrage des routes en 1953. Dans les années 1960-62, c'est l'explosion du syndicalisme agricole, de la FNSEA avec l'épisode célèbre de l'encerclement de la ville de Morlaix. Le deuxième groupe à se mobiliser, ce sont les commerçants. Il y a eu Poujade avant 1956 puis Gérard Nicoud en 1967 et 1968. Depuis, ce genre de conflits me semble avoir disparu malgré une petite résurgence au début du premier septennat de François Mitterrand avec le nouveau syndicat des travailleurs indépendants.

La mobilisation des jeunes, des adolescents est un mouvement social qui s'inscrit dans une tout autre logique. L'événement fondateur en est évidemment 1968. Cette grève a été suscitée par le mouvement étudiant, relayé dans les entreprises par des jeunes. Il y a eu aussi conflit de générations à l'intérieur des usines à cette époque. Mais le conflit ne s'arrête pas en 1968, rappelons-nous l'opposition à la loi Debré en 1973, les grèves de 1976, les événements de 1986. Cette jeunesse s'affirme comme groupe social avec ses revendications propres, ses exigences et ses cortèges.

Quatrième mouvement social, les femmes. Le féminisme en France n'a jamais été un grand mouvement social mais il existe une revendication féministe à laquelle 1968 donne une impul-

sion très forte et qui culmine entre 1972, date du procès de Bobigny, et 1975, date de la loi Veil. Enfin, cinquième type de conflits, les luttes en faveur de l'environnement. Comme le féminisme, elles n'ont jamais atteint en France l'ampleur qu'elles connaissent à l'étranger, en Allemagne et en Hollande. Cependant elles existent et les récents succès électoraux des Verts nous le rappellent. Ce mouvement ne se traduit pas sur la scène sociale par des mobilisations massives mais rien ne dit qu'il en sera toujours ainsi.

Ainsi l'hypothèse marxiste d'une structuration progressive des conflits sociaux autour du conflit majeur capital/travail n'est plus vérifiée depuis 1968. L'évolution s'est inversée : le mouvement social s'éclate en une pluralité de mouvements sociaux, plus ou moins éphémères.

« La médiatisation incite à la dramaturgie »

Quant au mode de régulation de ces conflits sociaux, disons pour schématiser que, au XIX^e siècle, il n'y en avait pas. Le conflit social était un affrontement, il fallait qu'il y ait un vainqueur et un vaincu. Il n'y avait pas de compromis et les vaincus reprenaient le travail la tête basse ou s'en allaient, armés de leur qualification, travailler ailleurs. Ainsi en 1899 et en 1900, des ouvriers

qualifiés du Creusot défilent drapeau rouge en tête devant les usines avec femmes et enfants pour montrer qu'ils quittent Le Creusot et s'en vont travailler ailleurs. Ils seront les premiers ouvriers qualifiés de l'industrie automobile de la région parisienne.

L'autre issue du conflit social, c'est celle de la grève des cheminots en 1920 avec 20 000 à 25 000 révocations sur 200 000 grévistes ! Les premiers signes d'une régulation par l'Etat des conflits sociaux apparaissent durant la guerre de 1914 parce que, lorsque l'on a besoin d'obus au front, on ne peut pas tolérer que les usines d'armement soient paralysées par une grève. Mais une fois la guerre terminée, c'est le retour en arrière. Le Front populaire inventera la régulation nationale des conflits sociaux avec les accords de Matignon. L'Etat intervient alors comme arbitre. Trente-deux ans plus tard, lors des négociations de Grenelle en 1968, la régulation nationale commence déjà à donner des signes de grippage. Les négociations n'aboutissent pas à un accord, à la fin de la grève mais à des relevés de conclusions, les syndicats se retournant ensuite vers la base pour la consulter.

La difficulté du retour au travail après les événements de 1968, l'absence depuis de grande régulation nationale montrent que bien des choses ont changé. Tout d'abord, plus personne ne contrôle l'information. Des négociations,

comme Matignon ou Grenelle, supposent que les partenaires sociaux gardent le contrôle des concessions, des compromis qu'ils sont prêts à accepter. Aujourd'hui la médiatisation des conflits oblige les partenaires à des mises en scène. La régulation du conflit passe par une véritable dramaturgie plus que par une vraie négociation.

Les accords de Matignon

Au soir du 3 mai 1936, les partis du Front populaire emportent les élections avec une majorité de 376 élus contre 248 au centre et à la droite. Le gouvernement de Léon Blum ne sera investi que le 6 juin, à l'expiration du mandat de la Chambre sortante. Une grève avec occupation éclate le 11 mai à l'usine Bréguet du Havre. Elle prélude à un vaste mouvement qui s'accélère à partir du 26 pour culminer entre le 7 et le 12 juin, touchant alors près de 2 millions de travailleurs, essentiellement dans le secteur privé. La situation est grave à Paris où l'on risque de manquer de pain.

Sur la demande de Lamber-Ribot, délégué général du Comité des forges, Léon Blum obtient l'accord de la CGT pour organiser une rencontre entre des délégations ouvrières et patronales. La réunion du dimanche 7 juin 1936 met en présence quatre ministres dont Léon Blum, quatre représentants du patronat et quatre syndicalistes.

Dix heures de négociations se terminent, sur un arbitrage de Blum, par la signature d'un accord dont les dispositions essentielles étaient :

1/ Etablissement immédiat de contrats collectifs de travail.

2/ Liberté syndicale.

3/ Augmentation générale des salaires (7 à 15 %).

4/ Elections de délégués du personnel.

5/ Aucune sanction pour fait de grève.

6/ Respect par les travailleurs de la loi.

Par lettre personnelle à Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, Léon Blum s'engageait parallèlement à déposer immédiatement des projets de loi sur les quarante heures, les congés payés et les contrats collectifs.

Le mouvement gréviste persistera partiellement après la conclusion des accords et ne s'éteindra qu'en juillet.

Les accords de Grenelle

Le 22 mai 1968, alors que l'activité du pays est paralysée, le Premier ministre Georges Pompidou, après le rejet à l'Assemblée nationale d'une motion de censure, se déclare prêt à engager le dialogue avec toutes les organisations syndicales. Dans un communiqué commun, la CGT et la CFDT réclament des négociations globales. Georges Pompidou convoque une conférence tripartite pour le 25 mai. Toutes les centrales syndicales sont présentes : CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, FEN ainsi que le CNPF et des représentants des PME. Les discussions dureront plus de vingt-cinq heures en deux étapes, avec un tête-à-tête Pompidou-Séguy et des réunions spéciales, propres aux secteurs privé, public et nationalisé.

Georges Pompidou donne lecture le 27 mai à 7 heures 30 du matin d'un document dont les dispositions essentielles sont :

1/ Relèvement du smig de 2,22 francs à 3 francs de l'heure à compter du 1^{er} juin 1968 et suppression des zones d'abattement.

2/ Augmentation des salaires de 7 % au 1^{er} juin 1968 (en comprenant dans ce pourcentage les hausses intervenues depuis le 1^{er} janvier 1968), cette augmentation étant portée de 7 à 10 % le 1^{er} octobre suivant.

3/ Réduction de la durée du travail avant la fin du V^e Plan, soit 1970, de 2 heures pour les horaires supérieurs à 48 heures et de 1 heure seulement pour ceux situés entre 45 et 48 heures.

4/ Mise à l'étude d'un aménagement des allocations familiales pour les familles de trois enfants et réforme des allocations de salaire unique.

5/ Au bénéfice des personnes âgées, augmentation au 1^{er} octobre 1968 de l'allocation minimum.

6/ Sur l'emploi et la formation, réunion syndicats-CNPF pour l'examen avant le 1^{er} octobre de mesures propres à assurer le reclassement et sur l'institution de commissions paritaires de l'emploi.

7/ En matière de Sécurité sociale, ticket modérateur ramené de 30 à 25 %.

8/ Journées de grève en principe récupérées, une avance de 50 % du salaire devant être remboursée par imputation sur les heures de récupération.

9/ Au sujet du droit syndical dans les entreprises, élaboration d'un projet gouvernemental après réunion des organisations professionnelles et syndicales.

La réaction des grévistes à « cet ensemble de mesures positives » fut d'abord négative puis les négociations s'engagèrent après l'annonce par de Gaulle, le 30 mai 1968, de la dissolution de l'Assemblée et de la tenue de nouvelles élections.

« Une société sans conflits est une société morte »

Le deuxième phénomène important est la perte de la cohésion syndicale. Si les syndicats n'ont jamais été des armées, si la base n'a jamais obéi militairement au sommet, les avis des leaders syndicaux avaient autrefois suffisamment de poids pour être acceptés par leurs mandants. C'était un phénomène d'influence beaucoup plus que d'autorité.

Désormais il n'y a plus capitalisation de l'expérience historique des luttes syndicales. Si l'avis d'un leader était accepté c'est parce qu'il avait l'expérience et la mémoire de toute une histoire des luttes. Au nom de celle-ci, il pouvait dire qu'il était temps d'arrêter, que l'on n'obtiendrait rien de plus. Ceci n'est plus accepté. On assiste à des conflits épisodiques qui se succèdent sans que l'institution syndicale en garde véritablement la mémoire. Le rôle de l'Etat qui était dans les grandes régulations nationales un rôle d'arbitrage n'est plus possible mais cela ne veut pas dire que la loi soit devenue inutile. L'Etat a aujourd'hui fixé des règles du jeu qui permettent la régulation locale des conflits quand ils apparaissent. Et éventuellement d'intervenir sur la régulation du mouvement social avant qu'il ne devienne conflictuel.

Je ne pense pas qu'il faille rêver d'une société sans conflits. Ce serait comme une vie sans fatigue et, quand on n'est plus fatigué, on est mort. Simplement, le mode de régulation des conflits a changé et le rôle de l'Etat s'est déplacé. »

Une société en quête de repères

Alors que les bouleversements à l'Est et la perspective du grand marché européen nous promettent pour demain des défis multiples et changeants, la pire des erreurs serait de sous-estimer aujourd'hui encore les conséquences de la crise, les effets des mutations technologiques sur les rapports sociaux au sein de la société française. Comme l'a souligné François Mitterrand à l'occasion des entretiens de Condorcet : « Nous passons actuellement de l'intelligence confisquée à l'intelligence répartie. » Un changement d'ère, presque de galaxie, qui, d'après Bernard Brunhes (1), bouleverse les fondements mêmes du monde de l'entreprise : « On ne demande plus aux travailleurs de réagir automatiquement à des événements prévisibles mais de réagir intelligemment à des événements imprévus. Cela veut dire des mutations permanentes auxquelles il faut s'adapter. Cela veut dire une information tous azimuts et non plus des consignes verticales descendantes et des comptes rendus verticaux ascendants. » Une telle modification du fonctionnement interne de l'entreprise conduit inévitablement à une restructuration complète des rapports sociaux : « Aux organigrammes verticaux, pyramidaux et bureaucratiques se substituent des systèmes en ré-

(1) Consultant, médiateur lors du conflit de la RATP en décembre 1988.

seaux de petites unités disposant d'une certaine autonomie, précise Bernard Brunhes. Ces unités sont reliées entre elles et entretiennent avec le centre des relations à la fois purement d'autorité et de type contractuel. Ainsi évoluent petit à petit les grandes entreprises internationales. »

Une nouvelle donne qui remet en cause la relation traditionnelle entre employeur et employé, laquelle change de dimension et de nature : « On n'adresse plus ses revendications à un patron lointain et inconnu mais à un responsable proche dont on est bien obligé de comprendre les contraintes, poursuit Brunhes. Les grandes négociations collectives risquent dès lors de s'effacer devant la discussion locale. (Il faudra à ce titre vaincre les réticences des cadres supérieurs à s'investir vraiment dans la gestion et la formation des hommes. A croire qu'ils ont peur de la confrontation.) Si ces évolutions font peur c'est que l'émiettement de la revendication, c'est presque l'impossibilité de revendiquer. Cet émiettement est dangereux s'il ne s'accompagne pas de la création de nouvelles solidarités. »

Le choc psychologique de l'individualisme

Se pose dès lors la délicate « question du sens » évoquée tout à l'heure par Patrick Viveret. L'éclatement des revendications et des conflits implique-t-il

celui des valeurs, des idéaux ? « S'il est vrai qu'aujourd'hui les problèmes sont émiettés et diversifiés, note Alain Touraine (2), je crois qu'émergent parmi nous, de manière de plus en plus visible, de nouveaux enjeux qui ont une valeur centrale autour desquels nos expériences peuvent à nouveau s'agréger, se structurer. De telle sorte que nous pouvons donner un sens à l'ensemble des problèmes sociaux. » Et c'est sans doute la nature même de cette valeur centrale qui désorientera le plus ceux qui cherchent aujourd'hui à comprendre où va la Gauche : « Le choc psychologique que nous rencontrons, explique Touraine, c'est que l'on a dit pendant cent ans : "La Droite c'est l'individualisme et la Gauche c'est le collectif." J'ai envie de dire qu'aujourd'hui c'est le contraire. La réflexion centrale pour des gens de gauche c'est l'individualisme. Mais c'est surtout montrer que l'individualisme doit être lié à la solidarité et à la démocratie. »

« Au sujet de ces changements vers l'individualisme, intervient Gérard Grunberg (3), on discerne ce que l'on a pu appeler le "libéralisme culturel", ce qui correspond à la fois à une plus grande prise en compte de l'autonomie de l'individu et à une plus grande tolérance. »

(2) Sociologue.

(3) Chargé de mission auprès du Premier ministre, chargé des Etudes d'opinion et des Sondages.

Le déclin de la lutte des classes

Au fil des années 80, le combat a changé d'âme. Certaines valeurs-phares de la gauche telles que la « lutte des classes » ou le « combat contre le capitalisme sauvage » ont été irrémédiablement détrônées : « Je ne crois pas qu'il y ait encore chez les électeurs socialistes une volonté de transformation profonde du régime économique ni une croyance au progrès par la lutte des classes, poursuit Grunberg. Nous venons de faire une étude auprès des sympathisants socialistes sur la façon dont ils perçoivent les valeurs de gauche. Ce qui ressort ce sont des valeurs comme les droits de l'homme, les libertés, la lutte contre l'intolérance. Cela donne une image de la Gauche ouverte au dialogue, sensible au social, à la lutte contre les exclusions. Mais les socialistes n'échappent pas à l'ensemble de la société française avec une vision individualiste des rapports sociaux. »

La façon dont fut célébré le bicentenaire de la Révolution française vient confirmer s'il en était besoin cette nouvelle analyse : « Il est tout à fait intéressant de voir ce que nous avons fait des célébrations du Bicentenaire de la Révolution française, note Alain Touraine. On l'a réduit à la seule chose qui corresponde à nos sentiments d'aujourd'hui : c'est-à-dire la journée du 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est autour du thème de l'affirmation

des droits de l'homme que s'organisent nos préoccupations, sinon nos combats. »

L'avènement des industries culturelles

D'où la prédominance de débats, de conflits qui ne sont pas directement articulés autour du conflit central capital/travail. Une prédominance qui serait, selon Alain Touraine, la conséquence d'une autre transformation récemment subie par « notre monde d'appareils politiques et économiques qui est surtout un monde d'appareils culturels » : « Le centre de notre société ce n'est plus l'usine, c'est l'école, la télévision, l'hôpital. L'éducation, l'information et la santé sont les grandes industries de l'avenir et déjà du présent. C'est autour de ces thèmes-là que s'organisent les passions politiques. Ces industries culturelles sont perçues comme vitales car elles n'engagent pas seulement notre travail, nos moyens de production mais les finalités de la production... et une image de l'homme ! Elles déterminent notre culture, notre personnalité. »

Normal dès lors qu'émerge un nouveau type d'attentes, de revendications : « Des demandes qui vont dans le sens d'une vie plus agréable du point de vue des conditions d'environnement, comme la lutte contre la pollution, précise Gérard Grunberg. A ce sujet, ayons bien à l'esprit que le mouvement écologique est à prendre au sérieux. Qu'il n'est pas une mode. Des demandes, donc,

qui vont dans le sens du respect de la différence. Jusqu'où le respect de la différence de l'autre peut-il aller dans une conception globale de la laïcité ? La question reste posée. Mais ce n'est pas un hasard si les deux grands conflits qui se sont développés ces dernières années ont été pris en charge par des partis qui n'existaient pas ou peu et s'ils concernent l'environnement et l'immigration ! »

Loi de la majorité ou respect des minorités ?

Toutes ces revendications nouvelles appellent une société plus diversifiée qui se défie des modèles généraux et rationalisateurs, « plus dangereux qu'utiles » selon Alain Touraine : « Si l'on avait demandé il y a vingt ans qu'est-ce que la démocratie, nous aurions sans doute tous répondu : c'est la loi de la majorité. Aujourd'hui nous répondrions : c'est le respect des minorités ! Nous voulons bien entendu qu'il y ait une intégration dans la loi et la décision publique mais également plus de différence et de diversité. Moins d'attachement au modèle... »

Difficile face à ces nouvelles aspirations de raisonner dans les termes traditionnels du syndicalisme français. Emission des conflits, aspiration à la différence, cette double tendance ne favorise guère son épanouissement : « Les

syndicats sont nés de la volonté des travailleurs de se défendre collectivement, explique Bernard Brunhes, et justement l'on se dirige vers un éclatement de cette défense collective. De plus la tradition syndicale française conduit les syndicats à des attitudes revendicatives plutôt qu'à des attitudes de cogestion, or la décentralisation de la responsabilité rend plus difficile ce rôle de revendication. J'ajouterai que leur faiblesse en nombre d'adhérents (environ 10 % des salariés) les incite à la régulation globale car ils se sentent mal à l'aise dans la défense des intérêts au niveau local. »

Le vague à l'âme des syndicats

Sur cette crise du syndicalisme français, il semble bien que l'analyse d'Antoine Prost soit largement partagée même si certains estiment que « l'outil a besoin d'être dépoussiéré mais peut encore fonctionner pendant longtemps » : « Normalement, le syndicalisme en France est indépendant des partis politiques, note un intervenant dans la salle. Le problème c'est qu'à partir de 1981, notamment à la CFDT, on n'a pas voulu compromettre l'expérience de la Gauche. Alors on a dit qu'il ne fallait pas faire de vagues et ce qui faisait la richesse de la CFDT, sa capacité de réflexion a été occulté. Du coup, les syndicats n'ont plus joué leur rôle. Cela nous a amenés à des coordinations, à une certaine montée du

corporatisme dans les grandes entreprises comme EDF. Tout cela étant en décalage total par rapport au mouvement syndical... »

Bien au-delà de la sanction d'un certain « accompagnement » politique, voire d'une forme de renoncement, Bernard Brunhes estime, lui, que l'affaiblissement des syndicats est un phénomène mondial dont les causes sont plus profondes : « Ce recul est dû à l'éclatement de la communauté du travail, à la tertiarisation de l'économie et à l'élévation du niveau culturel. Mais il n'est pas partout de la même intensité. Dans la plupart des pays voisins, la syndicalisation des salariés tourne autour de 40 à 50 %. Les syndicats résistent dans les pays où ils offrent un service véritable. Ainsi, en Suède où il y a 70 % de syndiqués, il faut être adhérent pour bénéficier des indemnités de chômage. En France, le délégué du personnel est chargé par la loi de vous défendre, que vous soyez syndiqué ou non ! » Il n'y a donc aucun intérêt personnel à être syndiqué, sinon ce que Bernard Brunhes appelle « un intérêt de militant au nom de la solidarité ouvrière ». Or, comme nous l'avons vu, l'urgence de la lutte des classes est aujourd'hui une notion déclinante.

La division est une plaie

Ne se contentant pas d'être affaiblis et parfois déphasés, les syndicats français sont également

nombreux et divisés : « Le pluralisme syndical et la division qui, bien souvent, en découle sont des éléments de faiblesse importants, estime Brunhes. Lors du conflit de la RATP en 1988, le problème se posait plus entre les onze syndicats de la Régie qu'entre les syndicats et la direction générale... Il est essentiel que nous, citoyens, fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour que la division syndicale s'atténue, pour que les syndicats se rapprochent. L'Etat, lui, peut aider les syndicats à retrouver une place plus importante dans l'entreprise en corrigeant tout ce qui dans la législation française produit le phénomène de fuite devant l'adhésion. » A tel point que l'on peut se demander si en France le droit du travail ne s'est pas constitué à l'encontre de l'engagement syndical : « Prenons l'exemple des comités d'entreprise qui ont été créés en 1945 alors que la représentation syndicale date, elle, de 1968, demande un second intervenant dans la salle. De fait, les salariés dans une entreprise s'adresseront plus facilement au comité d'entreprise parce que celui-ci leur apportera quelque chose immédiatement.

Et même si une organisation syndicale souhaite proposer des services à ses adhérents elle aura des difficultés à en trouver de nouveaux par rapport à ceux que proposent déjà les comités d'entreprise. Sans parler des PME qui à 90 % ne possèdent pas d'instances représentatives des salariés. »

Une crise générale de la représentation

« Il est indéniable que la législation française s'est faite un peu à côté des syndicats, reconnaît Bernard Brunhes. La création des délégués du personnel, elle aussi antérieure à celle de la section syndicale, le confirme. On peut arriver à une amélioration de la législation, c'est certain, mais il faut que la demande vienne des syndicats eux-mêmes s'appuyant sur leurs troupes. »

Fort des résultats de sondages récents, Gérard Grunberg va plus loin, n'hésitant pas à évoquer « une crise générale de la représentation » : « On constate qu'une nouvelle donne s'est instaurée au sein de l'entreprise. Récemment, 75 % de personnes interrogées déclaraient faire confiance aux dirigeants de leur entreprise et seulement 61 % aux représentants du personnel, du syndicat... »

Et ce vide laissé par des syndicats affaiblis, l'Etat n'a d'autre choix que de le combler : « D'où une situation un peu tordue pour l'Etat, remarque Bernard Brunhes, qui souvent se charge de défendre les travailleurs en se substituant aux syndicats parce que notre système de relations sociales n'est pas suffisamment équilibré. » Ainsi, dans la loi française, c'est l'inspecteur du travail qui vérifie qu'un contrat à durée déterminée ou une embauche intérimaire est conforme. Dans la plupart des pays européens, ce n'est

pas l'Etat qui s'en charge mais le syndicat : « De plus, poursuit Brunhes, l'Etat, qui protège les salariés, doit en même temps expliquer qu'il est du côté des employeurs parce que ces derniers ont des difficultés économiques. Les hésitations et la discrétion de l'Etat dans le conflit Peugeot à Mulhouse marquent bien l'ambiguïté de sa position. »

L'Europe revitalise le développement local

Mais lorsqu'il s'agit d'échapper au risque considérable que la modernisation et l'émiettement qui en découle ne se fassent aux dépens de la solidarité, c'est encore l'Etat qui s'y colle ! « L'Etat doit s'assurer que les solidarités nécessaires sont maintenues » insiste Brunhes. « Au nom des enjeux de la modernisation, on ne peut pas faire l'impasse sur ceux qui ne sont pas sortis de la crise ou qui s'y enfoncent, intervient Jacques Cherèque (4). Alain Touraine, dans *le Monde*, a parfaitement posé le problème : est-ce que la nécessité de reconstruire un processus d'investissement impose qu'on le fasse sans participation sociale novatrice ? »

(4) Ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire, chargé de l'Aménagement du territoire et des Reconversions.

C'est l'Europe, l'Europe économique qui semble fournir quelques éléments de réponse et beaucoup d'espoirs : « Je constate que lorsque l'Europe fait irruption dans le quotidien de nos régions, le développement local revient très fort », explique Chérèque.

« A cet égard, précise Bernard Brunhes, il faut que les ministres, les hauts fonctionnaires, les dirigeants d'entreprises aient bien en tête que cette révolution décentralisatrice se fera en multipliant les expériences à la base. Elle se fera en fonction de ce que les personnes qui bénéficieront de cette décentralisation veulent et demandent. » Et cette décentralisation « vécue plus près du terrain » devra être impulsée par un Etat qui ne soit pas tutélaire et centralisateur mais un Etat partenaire : « Il est vrai que changer la culture centenaire d'une administration, d'une technocratie n'est pas chose facile... concède Chérèque. Notre politique d'aménagement du territoire se doit d'être par nature transversale et de faire la synthèse entre les grands enjeux et le local. La décentralisation et la méthode Rocard, c'est justement de créer au maximum, au plus près de la réalité de ce pays, les instruments, les lieux et les moyens de régler les problèmes d'une manière la plus transversale possible. »

Acteur social cherche adversaire

Mais sur le terrain, à quelques lieues du monde des idées, Jacques Chérèque constate chaque

jour combien la situation est localement complexe, combien cette « croissance retrouvée » peut avoir changé de contenu. Difficile de trancher sereinement la délicate question du partage de la croissance lorsque, dans une même journée, on a inauguré l'extension d'un institut danois installé dans le bassin houiller lorrain avant de poser la première pierre d'un complexe italien puis de se retrouver face à des ouvriers de la mine qui réclament 1 300 francs d'augmentation et la garantie à vie de leur emploi !

« Ce n'est pas parce que la croissance revient que l'on repart comme en 1955, estime Alain Touraine. Il y a eu mutations et ce qui nous manque le plus c'est une réflexion globale sur la société. La pensée sur la société est devenue non sociale. On tombe dans un moralisme très abstrait. On défend l'humanité en général, nous ne sommes plus capables de désigner des adversaires. Or un acteur social est celui qui a des intérêts à défendre, pour certains objectifs, mais contre des adversaires ! » Difficile décidément de s'y retrouver dans « le paysage social embrouillé » de ce début des années 90. Il est bien loin le bon vieux manichéisme d'antan (ouvriers contre patrons) : « Tout est devenu idéologiquement plus compliqué, admet Gérard Grunberg. La définition de l'adversaire n'est plus aussi facile et mécanique que dans le modèle ancien. Et l'on voit bien que ce n'est pas simple pour le mouvement socialiste de se repérer aujourd'hui par rapport à tous ces changements ! »

La France en plein brouillard idéologique

Mais il serait faux de s'imaginer que cette nappe de « brouillard idéologique » se contente d'égarer les seuls socialistes. L'ensemble de la population française a vu certaines de ses valeurs fortes s'éroder voire disparaître au cours des années 80 : « Il y a eu dans une majorité de la population française une réévaluation du rôle respectif de l'Etat et de l'entreprise, du rôle de l'argent, poursuit Grunberg. Et ce, suite au traumatisme des années 1982-83 qu'il ne faut pas sous-estimer. Les gens se sont aperçus à ce moment qu'ils s'étaient trompés concernant la capacité de l'Etat à remédier directement à un certain nombre de problèmes, notamment le chômage. » Sur une période de quinze ans, les chiffres des sondages montrent combien l'opinion française a pu changer : « En 1973, 34 % des Français pensaient que s'enrichir était forcément malhonnête, poursuit Grunberg. En 1988, ils n'étaient plus que 7 % ! Aujourd'hui, trois Français sur quatre considèrent que l'enrichissement n'est que le juste fruit du travail. »

Privée de points de repère et de certitudes, la société française est, selon Alain Touraine, étourdie par ce mouvement idéologique perpétuel : « Elle manque d'acteurs sociaux organisés, elle manque de syndicalisme. Ses conflits reven-

dicatifs sont d'autant plus nombreux et permanents qu'elle manque de ces conflits organisateurs qui donnent du sens et font progresser la société. »

Les politiques ont quelques trains de retard

Une errance dont la responsabilité incombe en bonne part aux politiques qui, depuis quelques années, ont laissé un bon nombre de trains partir sans eux : « Nous avons un regard sur la société qui reposait sur une explication forte, avoue Robert Chapuis (5), c'était la structuration de la question sociale à travers l'opposition d'un monde prolétarisé et d'un monde marqué par des systèmes de possession. Or nous avons continué de transcrire en politique ce qui avait cessé d'être dans la société... Aujourd'hui, l'épreuve de vérité pour les politiques est de retrouver une réalité sociale nouvelle qu'ils ont refusée. »

Une épreuve de vérité qu'Alain Touraine va jusqu'à comparer à une mobilisation générale, impliquant l'ensemble de la société française dans cette indispensable « remise à niveau » :

(5) Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement technique.

« Je souhaiterais que l'ensemble de la société, au travers de ses organisations, ses partis politiques, ses syndicats, ses intellectuels, ses médias, prenne meilleure conscience des mutations qui se sont produites et de la nécessité de redonner un sens global aux problèmes sociaux. »

Ainsi, de la capacité des acteurs sociaux et politiques à réfléchir vite et bien dépendrait la cohésion de notre démocratie : « Nous sommes déjà engagés dans un nouveau type de société bien dessiné, structuré, estime Robert Chapuis. Si nous voulons que la démocratie soit forte, c'est-à-dire représentative, nous, les gens qui sommes dans la société, nous devons organiser notre propre réflexion, notre propre action afin que le plus vite possible la politique nous représente. Cette logique est, je le crois, celle de la politique Rocard qui veut que la politique soit représentative, c'est-à-dire qu'elle s'adapte, qu'elle réponde à des demandes, des idées, des initiatives qui viennent des acteurs sociaux eux-mêmes. »

Corrompu, le débat social s'appauvrit

La volonté de tous et une réelle conscience de l'urgence ne seront pas de trop pour que la politique retrouve un terrain et pour que ce terrain soit le terrain social : « Sinon, précise Chapuis, il faudra s'interroger sur l'identité même du socialisme français. »

Difficile pourtant d'être optimiste devant l'état des lieux dressé par le secrétaire d'Etat. Pour lui, la « déstructuration du terrain social » est un mal profond dû à deux événements essentiels de ces dix dernières années : « Tout d'abord, les acteurs sociaux, ceux qui étaient nos références dans nos activités militantes, ouvriers, paysans ou autres, se sont confondus avec les acteurs politiques. Du même coup, le débat social s'est confondu avec le débat politique et la nature de ce débat ne nous a pas permis de voir quelle était l'évolution réelle de notre société. Ensuite, privée d'acteurs sociaux, celle-ci a évolué par elle-même. Si les coordinations ont vu le jour à l'occasion de certains conflits sociaux, c'est en raison des carences du mouvement syndical... » Pire, estime-t-il, le débat social s'est peu à peu transformé en « un débat économique, vécu à travers des situations individuelles ». Ce qui n'a pas, loin de là, contribué à les élever, les « débats » : « Il y a eu monétarisation de tous les conflits sociaux, de la revendication sociale. Il faut faire très attention à des notions comme l'intéressement des salariés qui est l'établissement d'un rapport monétarisé (autre que le salaire) de l'individu avec son entreprise. S'il n'est pas accompagné d'une transformation profonde de la vie dans l'entreprise et d'une démocratisation de l'entreprise, cet intéressement n'est qu'un moyen de se désintéresser de l'entreprise pour ne s'intéresser qu'au profit personnel que l'on peut en tirer. » D'où un nouvel appauvrissement du débat social.

L'intéressement des salariés

La participation financière des salariés est un facteur de justice. Elle contribue sous des modalités diverses à garantir que les salariés reçoivent leur juste part de l'accroissement réel de la richesse de l'entreprise, qui est le fruit de leur effort collectif.

C'est un facteur de cohésion des communautés de travail, et c'est une façon d'associer les salariés au devenir de leur entreprise.

La participation financière ne doit pas se substituer au salaire, elle ne doit pas se développer aux dépens de la négociation salariale. Les politiques de rémunération doivent être équilibrées, mêlant les augmentations générales de salaires, l'intéressement et une individualisation bien maîtrisée et transparente.

Institué à l'origine par une ordonnance de 1959, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise constitue l'un des principaux dispositifs de la participation financière des salariés, notion qui recouvre, au sens large du terme, à la fois la participation proprement dite (régime obligatoire issu d'une ordonnance de 1967), le plan d'épargne entreprise (régime facultatif issu d'une autre ordonnance de la même date) et les mécanismes d'actionnariat salarial ou de participation au capital. Ces divers systèmes sont désormais régis par l'ordonnance du 21 octobre 1986 qui les a regroupés et réformés.

Malgré la diversité de leur contenu, ils présentent un aspect essentiellement collectif qui les distingue des systèmes de primes aléatoires versées en fonction de divers critères (résultats, productivité, qualité, présentisme...), primes qui sont de simples compléments du salaire et constituent souvent des formes différenciées d'individualisation.

L'intéressement légal a connu, au cours de la période récente, une expansion considérable. Le nombre des accords en vigueur qui était de 1 303 à la fin de l'année 1985 est passé à 2 630 au 31 décembre 1987. A la fin de 1988, près de 4 600 accords étaient en cours d'application. Le nombre de salariés concernés a également augmenté de façon sensible : 401 000 fin 1985, 730 000 fin 1987 et près d'un million fin 1988.

Des sociétés qui meurent de l'exclusion

Seule issue honorable pour les hommes politiques, trouver des réponses politiques et sociales à des questions posées par les travailleurs en termes purement économiques : « A nous de faire référence à un certain nombre de valeurs fondamentales qui ne s'identifient pas seulement aux valeurs monétaires, s'engage Robert Chappuis. Mais notre discours politique est si pauvre que je ne suis pas certain que nous trouvions une réponse... »

Parmi ces réponses attendues, pourtant, il en est une plus urgente encore que les autres (et nous y reviendrons longuement) qui est le partage de la croissance retrouvée. Comment lutter efficacement contre les inégalités et leur terrible conséquence, l'exclusion ? Là aussi le salut passe par la régénérescence du débat social : « Travailler sur le thème de l'exclusion, sur ce

qui semble être la marge est un apprentissage social vital, affirme le secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique. L'Etat ne peut pas raisonner simplement par rapport aux marges même si son intervention, on l'a vu avec le RMI, est indispensable. La question est de savoir si nous pouvons donner naissance à de nouveaux acteurs sociaux ou si nous continuons à avoir un débat entre l'Etat et la monnaie. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le mouvement social l'emportera de toute façon, que les acteurs sociaux naîtront par eux-mêmes. »

Une nouvelle fois, les politiques sont interpellés, sommés d'agir, tout autant que de réfléchir. Faute de quoi, l'oracle, désolé, nous prédit les pires désagréments :

« Nous devons faire en sorte que la politique rende à la société ce qu'elle lui a pris : l'ensemble des acteurs sociaux qui sont capables de recréer un tissu social sans lequel il n'est pas imaginable de parler de socialisme. Ni de lutter efficacement contre l'exclusion. Attention, il y a des sociétés qui meurent de cela ! »

Partager la décision

Valeur centrale de l'identité socialiste, la démocratie économique sous-entend la conquête par les salariés du partage du pouvoir et de la décision. Une cogestion responsable de l'entreprise qui aboutirait à un nouveau modèle social au sein duquel on pourrait défendre les intérêts matériels et humains des salariés tout en encourageant des formes d'expression et d'intervention directes. Loin des utopies et des chimères, ce projet de société est appelé par la majorité des salariés qui, au-delà des revendications salariales, expriment chacun à leur manière une demande de reconnaissance sociale, une exigence de participation.

Pour la démocratie dans l'entreprise

par Pierre Héritier

Pour que l'entreprise devienne, enfin, un lieu de démocratie et de dialogue social, il faut que les salariés, au-delà du droit d'expression, conquièrent le droit d'intervention. Mais cette lutte pour une transformation progressive des rapports de pouvoir au sein de l'entreprise ne pourra, selon Pierre Héritier, ancien secrétaire de la CFDT, être menée victorieusement sans un renforcement du syndicalisme. Un syndicalisme qui ne doit compter que sur lui-même pour retrouver « légitimité » et « puissance ». Alors, grâce à un enrichissement du débat social, la France cessera d'être le « pays des petits chefs » et accédera à une véritable cogestion du pouvoir et des responsabilités dans l'entreprise.

« Nous assistons ces temps-ci, et avec une certaine satisfaction, à une renaissance du débat politique, autour justement de la question du changement social. Nous en avons bien besoin !

En 1981-82, la Gauche s'est heurtée aux dures réalités de la contrainte internationale. Forcément le pragmatisme a pris le pas sur le projet. Le débat s'est enlisé faute d'une réflexion suffisamment mûrie sur les vrais enjeux de la crise et des mutations. D'autre part le poids du chômage a quelque peu occulté les vraies questions.

Pendant quelques années, on n'a pas tellement entendu parler de changement social. De cette expérience, on peut retirer qu'il faut complètement reconstruire une problématique de la transformation sociale en intégrant à la fois les perspectives et les réalités nouvelles.

La Gauche socialiste a passé l'épreuve de la gestion avec succès. Elle a réussi à convaincre de son efficacité. Mais elle ne peut se contenter de gérer, sa gestion fût-elle meilleure que celle de la Droite, sans tenir compte des réalités. Elle doit ouvrir d'autres perspectives, réaffirmer son identité. Bref, elle doit retrouver un second

souffle car la durée est une condition fondamentale du changement social.

Certes, la marge de manœuvre est étroite mais je pense qu'elle n'est pas nulle. Au cours de ce colloque, nous avons ciblé deux enjeux essentiels. L'un est la lutte contre l'exclusion que j'élargirai à la lutte contre la fragmentation sociale. C'est l'idée de solidarité. L'autre est la transformation progressive des rapports de pouvoir dans l'entreprise et la société. Cette idée de démocratie, c'est, pardonnez-moi ce mot, l'idée d'autogestion ! Et si l'on essayait de réhabiliter cette idée d'autogestion ?

« Il n'existe pas de modèle clé en main »

Je suis persuadé que cette idée est toujours d'actualité et ceci pour deux raisons. D'abord, les salariés reposent sans cesse la question des rapports de pouvoirs dans l'entreprise. Nous l'avons vu en 1968, nous l'avons vu plus récemment.

Nous constatons que les revendications sont à double détente. La question des salaires est une vraie question, c'est un terrain revendicatif indiscutable. D'ailleurs, avec le conflit Peugeot on a pu se rappeler que la France était un pays à bas salaires, un pays fortement inégalitaire.

Mais, en même temps, les revendications salariales traduisent une demande de reconnaissance sociale, une exigence de démocratie sur les lieux du travail. Ce serait une erreur de vouloir l'ignorer. Tout comme c'en serait une de ne pas aller au fond des questions qui sont posées.

La seconde raison pour reparler d'autogestion, c'est que nous sommes confrontés à un double défi. D'un côté, l'effondrement des pays de l'Est qui pose des questions tout à fait inédites car cette crise n'est pas seulement idéologique mais également politique et économique. D'autre part, l'essoufflement du fordisme et la crise du taylorisme qui nous poussent à réinventer un nouveau modèle de relations sociales. Je dis bien réinventer car on ne peut se contenter de transposer le modèle japonais ou un modèle venu d'ailleurs. Il n'existe pas de modèle clé en main !

Qu'est-ce qui pourrait caractériser un nouveau système de relations sociales qui tiendrait compte de nos réalités et serait marqué de l'empreinte de l'autogestion ? Qu'est-ce que peut faire le gouvernement dans ce domaine ?

Les institutions représentatives du personnel

Ces institutions sont au nombre de trois : les comités d'entreprise et les délégués du personnel élus par les salariés de l'entreprise, et les délégués syndicaux désignés par les organisations syndicales.

— Des comités d'entreprise sont élus dans les entreprises ayant au moins 50 salariés. Ils ont été institués par la loi du 22 février 1945 et furent conçus comme des instruments de coopération associant les salariés à la marche de l'entreprise sans porter atteinte à l'autorité du chef d'entreprise. L'employeur est d'ailleurs membre à part entière de l'institution. Le comité d'entreprise est doté de deux séries d'attributions : en matière économique, il a un large droit à l'information et dans certains cas à la consultation. En matière sociale, il a un pouvoir de contrôle et de gestion directe à l'égard des activités sociales et culturelles instituées dans l'entreprise au bénéfice des salariés.

Les règles de fonctionnement et les attributions des comités d'entreprise ont été complétées et modifiées par de nombreux textes législatifs et réglementaires, notamment les lois du 16 mai 1946 et du 8 juin 1966. La loi Auroux du 28 octobre 1982 a renforcé le rôle économique du comité d'entreprise avec une affirmation de son pouvoir consultatif et un accroissement des moyens destinés à l'exercice de ses attributions économiques (comme la possibilité de recourir à des experts ou la formation économique de ses membres). D'instrument de coopération à sa création, le comité d'entreprise est devenu un organe consultatif qui n'a jamais basculé dans la cogestion que ne réclament pas les organisations syndicales.

— Des délégués du personnel sont élus dans les entreprises qui emploient au moins 11 salariés. Mis en place de façon conventionnelle à partir de 1936, les délégués du personnel ont été généralisés à toutes les entreprises par la loi du 16 avril 1946. Contrairement au comité d'entreprise, l'employeur n'est pas membre de l'institution qui est seulement composée de salariés élus. La mission principale des délégués est de pré-

senter aux employeurs toutes les réclamations individuelles et collectives du personnel. Leur compétence s'étend à toutes les questions touchant à l'application de la réglementation du travail, des conventions et accords collectifs.

— Des délégués syndicaux sont désignés par les organisations syndicales représentatives dans les entreprises qui emploient au moins 50 salariés. L'exercice du droit syndical dans l'entreprise avec la possibilité de créer des sections syndicales et de désigner des délégués syndicaux a été reconnu par la loi du 27 décembre 1968. Les délégués syndicaux représentent le syndicat auprès du chef d'entreprise et des salariés. Ils défendent les intérêts matériels et moraux des salariés et surtout participent à la délégation syndicale qui négocie et conclut les conventions et accords collectifs d'entreprise.

« La France est encore la patrie des petits chefs »

Je me contenterai ici de lancer quelques idées. Je pense qu'il faut distinguer ce qui relève des salariés, leur place dans l'organisation du travail et dans l'entreprise, et ce qui relève du rôle des acteurs sociaux et en particulier de l'acteur syndical.

Parlons d'abord des salariés. Pour résumer, disons que la France est encore la patrie des petits chefs. Le créneau de l'innovation sociale est loin d'être saturé. Aujourd'hui il est facile de prou-

ver que les exigences d'efficacité économique sont compatibles avec les exigences de démocratie exprimées par les salariés. L'efficacité économique requiert un salarié impliqué, motivé, qualifié, responsable, créatif. Elle fait appel plus à l'intelligence du salarié et moins à sa force de travail. Dans un domaine comme celui-ci, que peut faire un gouvernement ? Il existe déjà pas mal de choses comme les comités d'entreprise, les administrateurs salariés, les lois Auroux. Je pense qu'il faut faire une évaluation des institutions existantes. Le droit d'expression qui a été institué par les lois Auroux est un peu en train de dépérir ou tout au moins de s'épuiser. Il aura bien du mal à survivre car son rôle est sans doute trop restrictif, trop limité à l'expression. Et puis, l'affaiblissement syndical n'a pas permis une gestion dynamique de ce droit d'expression. C'est pourquoi je pense qu'il faut favoriser une intervention directe des salariés au cœur même du système de production, au cœur même de l'organisation du travail. Il faut passer d'un droit d'expression à un droit d'intervention.

« Le syndicat doit rester un contre-pouvoir »

Très concrètement, je pense à la mise en place d'une microstructure qui regrouperait des salariés volontaires et un interlocuteur réel, re-

présentant l'administration et disposant de pouvoirs et de moyens appropriés.

Cette micro-structure devrait être un lieu de discussion mais aussi un lieu où l'on trouve des solutions, où l'on règle les problèmes. Or ce n'est pas le cas dans la situation présente. Un lieu avec des règles du jeu qui permettent de tenir compte de la logique des salariés, de leur manière de voir et de sentir les problèmes du travail, et pas seulement de l'optique de l'entreprise. L'efficacité économique doit se conjuguer avec la démocratie. Je réalise bien ce qu'une telle réforme suppose comme changements culturels. J'entends aussi l'objection à laquelle je suis sensible : est-ce qu'on ne va pas réduire l'espace syndical ?

Soyons net : le syndicat doit conserver son rôle de contre-pouvoir, de recours et de défense des salariés. De plus, il doit occuper toute sa place dans la négociation hors de l'entreprise lors des négociations de branche, voire interprofessionnelles. Mais en revanche je pense qu'il faudrait alors éviter l'isolement de ces micro-structures. Il faudrait les articuler avec des lieux d'où l'on peut avoir une vision globale de l'entreprise. Ce pourrait être les comités d'entreprise comme actuellement ou les administrateurs salariés. A condition de prévoir une extension du système des administrateurs salariés à une partie du secteur privé à partir d'un certain seuil d'effectifs.

L'état de la syndicalisation en France

Il n'existe pas à ce jour de dispositif statistique fiable émanant d'un organisme reconnu par tous les partenaires sociaux établissant chaque année le taux de syndicalisation de la population salariée française. On est dès lors amené à utiliser les estimations établies par des organismes de recherche particuliers. Au cours de la période récente, deux chiffres ont été proposés. Un chiffre de 10 % établi au cours de l'enquête menée par le CREDOC sur l'évolution du monde associatif de 1976 à 1986 sur la base de la totalité de la population salariée bénéficiant d'un emploi. Un chiffre qui tend à minorer la situation actuelle puisqu'il prend en compte l'ensemble des actifs, autrement dit les travailleurs indépendants, les agriculteurs, les artisans, autant de catégories ne relevant pas de la population salariée proprement dite.

Le second chiffre de 13,4 % a été obtenu dans le cadre de l'enquête-contact de l'INSEE menée par M.Héran de mai 1982 à mai 1983 et tendant à mesurer le sentiment d'appartenance à une association. Là encore, ce chiffre a été établi en tenant compte de l'ensemble des actifs ayant un emploi.

On estime en fait que si le taux moyen de syndicalisation dans les années 60 était en France de 20 %, il s'était en 1987 établi à 13 %. A titre de comparaison, l'évolution des taux moyens de syndicalisation à travers le monde est la suivante : Suède (années 60 : 75 % et 1987 : 70 %), Grande-Bretagne (années 60 : 50 % et 1987 : 38 %), Pays-Bas (années 60 : 39 % et 1987 : 31 %), Japon (années 60 : 35 % et 1987 : 24 %) et Etats-Unis (années 60 : 28 % et 1987 : 17 %).

« Il faut enrichir le contenu de la négociation »

En ce qui concerne l'acteur syndical, tout le monde fait, je crois, le même constat : le syndicalisme français est affaibli et divisé. Le développement de nouvelles structures participatives des salariés n'a de sens et d'intérêt que si, parallèlement, tout est fait pour renforcer le syndicalisme. Car son rôle est irremplaçable. Il peut avoir, et lui seul, une vue large des intérêts des salariés car il représente toutes les catégories de salariés : ceux du privé et du public, les actifs, les retraités et les chômeurs. Il peut faire une synthèse puis des arbitrages. Le syndicalisme doit avoir une vision historique. Ce n'est ni une structure d'action ponctuelle ni une addition des corporatismes.

Comment peut-on renforcer le syndicalisme ? Premièrement, le gouvernement et les entreprises doivent lui laisser plus d'espace. Prenons l'exemple du « pacte de croissance ». Je crois que cette idée devrait être discutée voire même négociée avec les syndicats. Ensuite, je pense qu'il faudrait faire passer tous les contenus revendicatifs par la négociation syndicale, or 30 % des accords sont actuellement passés avec le comité d'entreprise. Troisième remarque : il faudrait parvenir à enrichir le champ et le contenu de la négociation. Je pense à une relance de la

réduction du temps de travail en utilisant les travaux du Plan qui permettent de concilier réduction du temps de travail, emploi et efficacité économique. Nos dirigeants économiques et politiques nous parlent toujours de la RFA, citant ce qui s'y passe sur le plan monétaire, industriel et économique. Ils ont raison mais ils devraient aussi souligner ce qui s'y passe sur le plan social et en tirer quelques exemples pour notre pays. Enfin je pense que la loi pourrait favoriser l'implantation syndicale dans les petites entreprises et encourager le regroupement des forces syndicales. Pourquoi ne pas s'inspirer de l'exemple du Québec en instituant dans les petites entreprises un système majoritaire de représentation collective ? C'est-à-dire que le syndicat qui aurait la majorité aux élections des délégués dans les entreprises de moins de 100 salariés serait le seul syndicat représentatif de ces entreprises pendant deux ans. Il aurait les moyens de discuter avec les salariés et de traiter avec la direction pendant toute la mandature. Aux élections suivantes, le pluralisme syndical pourrait apparaître.

« Un syndicalisme aveugle n'est pas un syndicalisme puissant ! »

Ces quatre remarques ne sont peut-être que quatre coups de pouce pour soutenir la cause du syndicalisme car, nous le savons bien, le syndi-

calisme doit d'abord compter sur lui-même pour retrouver une légitimité suffisante et une puissance qui soit à la hauteur des enjeux actuels.

Il nous faut tirer les leçons du mouvement social. Par-delà les limites et les risques des coordinations, je retiendrai trois points forts : l'importance du corporatif (le métier, la catégorie, la qualification), le besoin et l'envie de participer (c'est une réaction par rapport à l'institutionnalisation des syndicats), et enfin la volonté unitaire (les coordinations sont l'expression de cette volonté qui est très forte chez les salariés).

Il faut remarquer que le paysage syndical a changé lui aussi. L'identité spécifique des organisations s'est fortement estompée au fil du temps. Il faut remodeler le paysage syndical et envisager l'unification du syndicalisme. Cela constitue la clé de la renaissance. Bien sûr, l'unification ne peut pas se faire autour de la CGT ni sur le modèle léniniste. Elle ne peut pas non plus s'inspirer d'un modèle syndical de type social-démocrate. Un syndicalisme fort a besoin d'indépendance. Ce qui ne signifie pas indifférence ou neutralité. L'indépendance n'est pas une barrière, c'est un concept positif qui s'appuie sur la capacité des organisations à se situer d'une manière autonome du point de vue du salarié. Cette capacité suppose à la fois une légitimation par la base et une capacité d'expertise, une compétence propre. Un syndicalisme aveugle, même puissant, ce n'est pas un syndicalisme indépendant.

Je crois profondément à la possibilité de faire éclore dans notre pays une grande force syndicale, unitaire, indépendante, démocratique, ancrée à gauche par ses valeurs. Cette perspective dépend bien sûr des organisations, des dirigeants syndicaux mais aussi de ce qui va se passer sur le terrain. Je crois à la nécessité d'un débat public, ouvert, qui serve d'amplificateur aux appels qui viennent du mouvement social. Cris ou chuchotements, je ne sais pas trop. A chacun de tendre l'oreille. »

**Inventer un nouveau
modèle social**

Coll. MichelRocard.org

Au-delà des utopies, des combats de jeunesse, subsistent des enjeux essentiels auxquels il est impossible de renoncer jamais. Parmi ces causes, cent mille fois débattues, le partage du pouvoir et plus particulièrement le partage du pouvoir au sein de l'entreprise, un partage rendu plus vital encore par les récentes mutations que crise et technologies nouvelles ont imposées à notre monde du travail : « C'est l'élément central de l'identité socialiste, proclame Gérard Fuchs (1). De notre identité à nous qui avons toujours défini le socialisme non seulement à travers l'idée de justice sociale mais aussi à travers l'idée, au-delà du partage de la croissance, du partage du pouvoir de décision et de la responsabilité. Actuellement, un certain débat politique donne l'impression que le monde se trouve placé devant le choix entre un communisme qui est en train de mourir sous nos yeux et un capitalisme libéral, sorte de thatcher-reaganisme... »

Refusant une si piètre alternative, Gérard Fuchs préfère regarder dans une troisième direction, une autre voie qui, pour lui, passait il y a peu

(1) Gérard Fuchs, député européen, secrétaire national du Parti socialiste.

par Budapest : « J'étais début novembre 1989 au congrès du Parti social-démocrate hongrois. Le premier depuis 1948 ! Il y avait là un peu plus d'un millier de représentants de tout le pays qui disaient "que va-t-on mettre à la place du communisme ? à la place de la propriété d'Etat ? Quel pouvoir va-t-on donner aux travailleurs ?" Ce n'était pas de droit d'expression qu'il s'agissait mais de "participation à la décision". C'était tout à fait fascinant pour moi d'assister à ce débat qui était celui du Parti socialiste avant mai 1981, c'est-à-dire à l'époque où peut-être nous rêvions mais nous avons en même temps une perspective. Sachons renoncer à ce qui est rêve irréalisable mais sachons garder une perspective ! »

Difficile pourtant dans le chaos idéologique de ce début de décennie de confronter certaines idées à la réalité économique, sociale et politique. Difficile mais indispensable. Même si ces vingt dernières années ont mené la vie dure aux idéaux, même si elles ont compliqué à l'extrême les contours de notre société, le changement social ne doit pas échapper à l'ordre du possible : « Depuis certaines années en France, une conjonction d'événements a remis en cause notre conception de la marche vers le socialisme, reconnaît Michel Charzat (2). C'est d'abord l'effondrement des utopies révolutionnaires, ensuite la

(2) Michel Charzat, député de Paris, secrétaire national du Parti socialiste.

crise économique qui a frappé de plein fouet les mouvements ouvriers, avec le chômage qui a fait peser une chape de plomb sur le mouvement social en général et notamment sur les velléités de transformation des rapports sociaux de production. Enfin, c'est la remise en cause des représentations collectives à travers le syndicalisme, le parti politique, les notions mêmes de classe sociale, de métier. Il y a eu éclatement de cette dimension communautaire en faveur d'une vision plus individualiste des enracinements de l'individu dans la cité. Ce qui rend beaucoup plus difficile la maîtrise du changement social à travers des organisations, des structures. »

Cogestion ou capitalisme libéral, la France hésite

Effondrement des utopies, crise économique, remise en cause des représentations collectives, le tableau, vu sous cet angle, est plutôt sombre et les chances d'instauration d'une véritable démocratie dans l'entreprise paraissent bien faibles. Pourtant, les années 90 seraient, selon Gérard Fuchs, chargées d'espoir en raison d'« une sorte de convergence objective » qu'il croit percevoir « entre les nécessités de développement économique et ses vieilles aspirations de socialiste » : « Les deux choses se rejoignent si exceptionnellement dans l'histoire qu'il serait bien regrettable de ne pas saisir cette opportuni-

té. J'ai souvenir d'avoir participé voilà bien des années à des débats que, caricaturalement, je pourrais appeler Proudhon contre Marx. Marx, c'était le déterminisme historique, l'évolution des forces productives. Et Proudhon, c'était le socialisme utopique, l'autogestion, c'était sympathique mais, nous disaient les marxistes, c'était du domaine du rêve. Aujourd'hui, les deux se rejoignent : il y a une exigence de développement technologique liée aux mutations qui fait que l'on a besoin de la créativité des gens, de leur participation à la décision. Que l'on a besoin non plus de leurs bras mais de leur tête. Ceci va dans le sens d'une certaine perspective de répartition du pouvoir, soit dans l'entreprise soit plus largement dans l'économie et dans le social. Une perspective fondée sur l'idée de démocratie économique. Nous rejoignons ici les racines du socialisme ! »

C'est indéniablement dans cette perspective que la société française doit imaginer son futur mode de fonctionnement, adapté à la fois aux aspirations des salariés et aux contraintes de la bataille économique : « Il nous faut effectivement réinventer un modèle social, estime Michel Charzat. Actuellement il y a deux types de cheminement qui se font jour en Europe. D'une part le modèle de l'Europe du Nord avec une volonté de faire gérer les mutations économiques par le travail et le capital en associant étroitement les syndicats aux mutations technologiques et sociales. Un modèle qui implique des syndicats forts et re-

connus. Ce partage des responsabilités peut s'appeler la coresponsabilité ou la cogestion. D'autre part, la voie choisie par Madame Thatcher, qui consiste au contraire à émietter la société, à détruire le syndicalisme comme force de contestation et de proposition, à précariser l'emploi, à désindustrialiser au profit d'une logique que l'on peut qualifier de "capitalisme libéral". La France à l'évidence hésite entre ces deux modes de modernisation. »

Sans information, pas de stratégie d'intervention

En fait, plus que la France, c'est son patronat qui renâcle à vraiment s'engager sur la voie du changement social, mesurant imparfaitement les véritables enjeux de telles mutations : « Il suffit de voir chez Peugeot le spectacle que donne une entreprise privée qui a su négocier brillamment la modernisation technologique et économique mais n'a pas su prendre le virage de la modernisation sociale, reprend Michel Charzat. Trop de nos entreprises modernes et performantes sur le plan technique et commercial demeurent régies par une conception archaïque des relations professionnelles. Le patronat français n'a pas su suffisamment détayloriser. Il s'est méfié du syndicalisme, il n'a pas vraiment pris en compte les lois Auroux. Quant au syndicalisme, il n'a pas su s'adapter à la transformation de la façon de

produire : cette production d'intelligence qui fait du mental une base sociale productive et qui fait de la circulation de l'information quelque chose de très important. C'est ce qui a, hélas, trop souvent court-circuité les syndicats dans leur fonction traditionnelle de représentation des salariés, de source d'information pour les salariés. »

Et sans une réelle information des salariés, il n'est ni revendications ni progrès social possibles. S'ils ne sont pas informés les salariés ne peuvent s'exprimer et encore moins espérer participer : « La base de l'intervention est la connaissance, explique Pierre Héritier (3). La compétence doit se nourrir d'information. C'est la clé d'une stratégie d'intervention. J'aime beaucoup employer le mot *intervention* car justement ce terme est relativement ambigu. Il n'y a pas de frontière très précise entre l'expression, la gestion, la décision, l'intervention. Cela couvre un champ large, permet de créer une dynamique, d'élargir le champ d'action des salariés. »

« C'est cela le défi du socialisme démocratique, ce défi qui nous permet de retrouver nos racines, proclame Michel Charzat. C'est cette capacité à favoriser un mouvement social qui soit capable à la fois de défendre les intérêts matériels et humains des salariés à travers le syndicalisme, tout en encourageant des formes

(3) Pierre Héritier, consultant, ancien secrétaire de la CFDT, responsable d'un laboratoire d'innovation sociale.

d'expression et d'intervention directe des salariés à la base et des formes de représentation et d'intervention des salariés dans les lieux de décision. »

Les lois Auroux sont une étape vers la coresponsabilité

Dans cet esprit de progrès social, dans la perspective de l'instauration d'un vrai dialogue au sein de l'entreprise, les lois Auroux auront constitué une étape fondamentale : « Ce qui marche bien, estime Gérard Fuchs, c'est la coexistence de lois Auroux mises en pratique avec un réel droit d'expression mais aussi avec une participation des salariés aux organes de décision, tout au moins d'orientation de l'entreprise. » L'expression seule n'est qu'un leurre, les salariés ne tardant pas à s'apercevoir qu'ils s'expriment... dans le désert : « Un système au sein duquel on puisse, d'une part, parler, c'est fondamental, mais où l'on ait l'impression que, lorsque l'on dit quelque chose, cela compte, insiste Fuchs. Car c'est ce qui décourage la participation. Lorsque l'on s'aperçoit au bout de quelques semaines voire quelques mois que ce qu'on a dit permet éventuellement d'améliorer la qualité d'un produit — ce n'est pas rien — mais ne change pas la vie de l'entreprise. Alors le droit d'expression dépérit ! »

Un diagnostic partagé par Pierre Héritier qui regrette que la loi Auroux concernant le droit d'expression soit appliquée « de façon restrictive » : « Dans certains cas, le système est en panne car la logique de l'expression nécessite qu'en face il y ait un interlocuteur, des réponses et que, après, on règle les problèmes. Dans d'autres cas, le système fonctionne bien. Faisons le bilan et ensuite on décidera des changements à apporter. »

Parfois mal, souvent peu appliquées, les lois Auroux ne sont bien entendu qu'une étape vers la « cogestion », vers un vrai partage du pouvoir et des responsabilités au sein de l'entreprise : « La démarche créée par les lois Auroux doit être complétée par une participation réglementée, légalisée aux organes de surveillance et d'administration de l'entreprise, poursuit Gérard Fuchs. Une participation qui conduise réellement à ce partage de la décision, faisant de l'entreprise une société d'hommes et non pas une société de capitaux. C'est notre but politique. »

Et de nombreux témoignages permettent de prouver que, dans les endroits où les textes ont été bien lus et bien compris, où les bonnes volontés de part et d'autre se sont rencontrées, les lois Auroux sont un succès, comme le rapporte cet intervenant, salarié de la métallurgie : « Je pense que les lois Auroux sont d'une puissance colossale. J'ai l'expérience d'une usine où il y a sept cents conseils d'ateliers et où le patron, rien

qu'en permettant aux salariés de s'exprimer sur une autre organisation du travail, a fait un bénéfice représentant 10 % du chiffre d'affaires ! Les lois Auroux c'est donc l'intérêt des patrons autant que celui des salariés qui ont négocié une autre organisation du travail, une autre façon de prendre des initiatives, de prendre ses responsabilités. Nous sommes condamnés à réussir le droit d'expression des lois Auroux sinon il n'y aura pas de démocratie dans l'entreprise. L'échec des lois Auroux, c'est l'échec de la parole ! »

Les lois Auroux

Contribuer à bâtir une société de dignité, de responsabilité, de progrès social et de développement économique dans le respect des libertés, tel était le dessein général poursuivi par les quatre lois votées par le Parlement en 1982. Des textes destinés à garantir aux travailleurs des droits nouveaux et connus du grand public sous l'expression « lois Auroux » du nom du ministre du Travail alors en fonction. Ces lois avaient un triple objectif : assurer l'exercice des libertés individuelles dans l'entreprise, développer tout ce qui peut concourir à la pratique de la négociation et renforcer les instances représentatives des salariés. Ces objectifs de liberté et les responsabilités qu'elles impliquent sont le corollaire du rôle dirigeant maintes fois réaffirmé de l'employeur. C'est pourquoi la négociation a été érigée en mode normal de régulation des relations sociales, en même temps qu'ont été fixées les conditions d'exercice des droits de la personne dans l'entreprise.

— La loi relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise a été votée le 27 juillet 1982 et promulguée le 4 août suivant.

Sa première partie concerne le règlement intérieur. Trop souvent les règlements intérieurs des entreprises échappaient aux principes généraux du droit. La loi a fixé les règles d'un véritable droit disciplinaire dans l'entreprise. La seconde partie, sans doute la plus connue, concerne le droit d'expression des salariés. Tous les salariés ont désormais un droit d'expression directe sur leurs conditions de travail. Dans les entreprises de plus de 200 salariés, les modalités d'exercice de ce droit doivent être établies par la voie de la négociation collective.

— La loi relative à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs a été votée le 15 octobre 1982 et promulguée le 13 novembre suivant.

Afin de confirmer la négociation collective dans son rôle privilégié de régulation des relations sociales et d'aller vers une société plus contractuelle, une obligation annuelle de négocier a été instaurée. De même, le recours à la médiation dans le règlement des conflits collectifs de travail a été facilité.

— La loi relative au développement des institutions représentatives du personnel a été votée le 7 octobre 1982 et promulguée le 28 octobre suivant.

Les comités d'entreprise ont vu leurs attributions étendues en matière économique alors que les représentants syndicaux bénéficient de crédits d'heures supplémentaires. Sous certaines conditions, les organisations syndicales peuvent avoir un délégué supplémentaire représentant les cadres. Le comité de groupe est institué. Enfin, pour les petites entreprises, les organisations syndicales et patronales peuvent mettre en

place, par accords collectifs, des commissions locales paritaires.

— La loi relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a été votée le 18 décembre 1982 et promulguée le 28 décembre suivant.

Afin de fournir aux salariés un cadre adapté d'intervention en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, de nouvelles compétences sont attribuées au Comité d'hygiène et de sécurité qui fusionne avec la Commission d'amélioration des conditions de travail pour devenir le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'Europe sociale, le serpent de mer devient réalité

« A condition que l'on ne fasse pas de ces structures des lieux revendicatifs, avertit cependant Pierre Héritier. Pour les salariés, ce droit d'intervention est un moyen de faire reconnaître leur compétence individuelle et collective. C'est un renforcement de leur situation dans l'entreprise et le début d'une réappropriation du travail puisque le taylorisme avait en quelque sorte déshabillé les salariés de leur savoir-faire ! »

Impossible là encore face à de telles mutations de raisonner dans le cadre restrictif de l'espace national. Aucun modèle social de demain ne saurait fonctionner en autarcie, au mépris des chan-

gements intervenus dans les pays voisins, au mépris de cette Europe sociale si difficile à bâtir : « Le moment est venu de parler d'un vieux serpent de mer, intervient Gérard Fuchs, c'est la "société de droit européen". C'est l'idée d'une nouvelle structure juridique, d'un statut de société à option. Une sorte de donnant-donnant, assez rocardien dans son esprit.

Le cadeau aux patrons, ce sont les comptes consolidés des entreprises : s'il y a un établissement qui fait des pertes dans un pays, on peut déduire ces pertes, au point de vue fiscal, des bénéfices d'un autre établissement dans un autre pays de la Communauté européenne. Ça, c'est la carotte pour le patronat. D'un autre côté, il est prévu une participation des salariés à la décision, à l'orientation stratégique de l'entreprise. Là, on retrouve un peu la patte de Delors. »

A quoi va ressembler cette Europe du consensus ? Au modèle allemand, au modèle anglais ? « Il s'agit d'une société à options, poursuit Fuchs. Les salariés ont le choix entre trois modes de participation. Un mode d'autogestion à l'allemande : les salariés désignent un tiers ou la moitié de leurs représentants soit dans un conseil de surveillance soit dans un conseil d'administration. Un mode à la française mais amélioré : une institution spéciale directement élue, type comité d'entreprise ayant accès à l'information et ayant son mot à dire sur les choix stratégiques de l'entreprise. Ou, précise prudemment le projet, toute

autre solution sur laquelle salariés et patron de l'entreprise en question tomberaient d'accord. Voilà une piste politique très importante. En tant que socialistes nous devrions accorder beaucoup plus d'importance à ce projet qu'il n'en reçoit à l'heure actuelle. »

La Charte européenne des droits sociaux

La Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, plus communément appelée « Charte sociale européenne », a été adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de onze Etats membres lors du conseil européen de Strasbourg des 8 et 9 décembre 1989. Le Royaume-Uni a maintenu sa réserve générale sur ce texte.

Cette charte est une déclaration solennelle, n'ayant pas de valeur contraignante, qui traduit l'ambition sociale de la communauté.

Elle affirme, entre autres, les droits suivants : droit d'exercer un métier n'importe où dans la communauté dans des conditions identiques à celles des travailleurs du pays d'accueil ; le droit à une juste rémunération, au repos hebdomadaire, aux congés annuels ; le droit à une protection sociale adéquate ; le droit pour les chômeurs à des ressources suffisantes ; la liberté d'adhérer à un syndicat ; le droit d'être informé et consulté lorsque sont envisagées des restructurations, des fusions d'entreprises, des licenciements collectifs ou des changements technologiques bouleversant l'organisation du travail ; le droit au dialogue social dans le cadre de négociations collectives européennes ; le droit de grève ; le droit à la formation professionnelle ; le droit des adolescents à un aménagement de leur

temps de travail qui leur laisserait du temps pour une formation complémentaire ; le droit à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ; l'interdiction pour les jeunes du travail de nuit.

Les droits concernent les jeunes, mais aussi les personnes âgées et les personnes handicapées : ainsi, tout travailleur de la communauté doit pouvoir bénéficier, au moment de la retraite, de ressources lui assurant un niveau de vie décent, et toute personne handicapée doit pouvoir bénéficier de mesures additionnelles concrètes visant à favoriser son intégration professionnelle et sociale.

La Charte invite également la Commission à prendre au plus vite des initiatives en vue de l'adoption des instruments juridiques nécessaires à la mise en œuvre des droits. De plus, la Commission établira chaque année un rapport sur l'application de la Charte par les Etats-membres et par la Communauté européenne. Ce rapport sera soumis au Conseil européen.

La crise du syndicalisme, c'est la crise de tout le monde

D'autant que, face aux réticences, et le mot est faible, du patronat, ce projet aurait bien besoin de soutien : « Le patronat dit de façon claire : "Nous sommes d'accord avec la première partie, pas avec la deuxième", regrette Gérard Fuchs. Comme il y a beaucoup de gens dont Madame Thatcher qui ne sont pas d'accord avec la deuxième partie sous prétexte que le social ne doit pas faire partie des discussions communau-

taires, on risque d'assister au découplage de deux données du projet qui pour moi sont inséparables ! »

La nécessité d'une vision élargie, européenne voire mondiale, des mutations sociales ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait rien à faire au strict plan national. Loin de là ! Il serait d'ailleurs quelque peu imprudent de vouloir brûler les étapes. Nous avons détaillé plus haut les facteurs qui, au cours de ces quinze dernières années, ont, chez nous, freiné le progrès social. Mais si aujourd'hui le débat social en France est mal en point, c'est notamment parce que l'un de ses acteurs principaux — le syndicat — est sérieusement affaibli : « Pour instaurer la démocratie en entreprise, note un intervenant, syndicaliste CFDT dans la métallurgie, celle qui contribue à élaborer la bonne décision industrielle et sociale, il subsiste un seul problème : la syndicalisation. Et je tiens à dire que la crise du syndicalisme, c'est la crise de tout le monde, tout le monde est concerné par l'existence d'un véritable syndicalisme dans ce pays.

A ce propos, il faut souligner que l'une des carences des lois Auroux, c'est de ne pas avoir prévu l'acteur principal qui est au cœur de cette expression des salariés, l'adhérent syndical. Or vouloir un syndicalisme fort, cela veut dire que l'on reconnaisse son existence dans ce pays et ça, tout le monde doit y travailler ! »

Une mobilisation générale qui ne semble guère dans l'air du temps, comme le souligne cet autre intervenant selon lequel « plutôt que d'une crise du syndicalisme, on ferait mieux de parler d'une crise de la représentation collective et de l'organisation collective » : « Si l'on comparait les adhérents et les électeurs, les élections syndicales et les élections politiques, je ne suis pas sûr que le rapport serait défavorable au syndicalisme... »

Reprenant sa longue plaidoirie en faveur du syndicalisme, Pierre Héritier ne peut que regretter la division des organisations existantes qui serait selon lui à l'origine de la « rupture de contact » entre les jeunes et les syndicats : « Cinq organisations en concurrence dans les entreprises, c'est beaucoup trop. Les jeunes en particulier ne supportent plus la division. Ils ont un mode de fonctionnement entre eux qui est très consensuel. Le fait que les syndicats les obligent à se diviser sur des questions qui pour eux ne sont pas prépondérantes, cela suffit pour qu'il n'y ait plus de communication entre les jeunes et le syndicalisme ! »

Le salut viendra de démarches unitaires

Il ne s'agit pas, bien entendu, de refuser le droit à la différence et à la diversité mais Pierre Héritier estime que le salut viendra désormais de « réponses unitaires » : « Par-delà les sigles confédéraux, il y a plusieurs types de syndica-

lisme. Et à l'intérieur même des confédérations, il y a des phénomènes d'autofédération des syndicalismes d'entreprise. C'est très lié à la fragmentation du salariat, d'où le succès des coordinations. Moi, je pense qu'au contraire il faut trouver des réponses unitaires. Et seul le syndicalisme peut être l'élément unificateur du salariat, capable de faire des arbitrages dans des débats qui aujourd'hui ne se posent pas seulement entre une classe sociale et une autre, mais à l'intérieur du salariat public, privé, chômeurs, non-chômeurs, etc. »

Unité donc mais pas seulement l'unité de façade des têtes de cortège : « Je ne crois pas aux démarches unitaires qui seraient purement des démarches de sommet, des rapprochements entre deux ou trois confédérations, poursuit Héritier. Il faut qu'elles impliquent les salariés, que les salariés soient eux-mêmes les acteurs de l'unification syndicale, de la recomposition du paysage syndical !

Ce qui me paraît déterminant par-delà les mots, c'est de faire des salariés des acteurs de la démocratie économique et aussi du syndicalisme. Je pense qu'il faut tout faire pour renforcer le rôle des syndicats dans notre pays, pour qu'intervienne un véritable sursaut syndical. »

Extension du droit d'expression, application pleine et entière des lois Auroux, émergence d'un syndicalisme unitaire, les directions sont clairement tracées pour que l'on puisse, en France, in-

staurer dans les plus brefs délais un réel partage de la décision et du pouvoir dans l'entreprise. Annulant ainsi une sorte d'anachronisme que dénonce Michel Charzat : « On ne peut avoir la monarchie dans l'entreprise lorsque l'on a la République dans la Cité ! »

« En tant que socialistes aujourd'hui, nous pouvons considérer que le temps est venu, toute illusion, toute utopie marxienne ou proudhonienne dissipée, de poser concrètement les jalons d'acheminement vers le partage du pouvoir dans l'entreprise publique et privée, reprend le député de Paris. En effet il me semble que le gouvernement peut agir dans plusieurs directions afin d'aider les salariés à surmonter leur subordination historique. L'aspiration du socialisme est de faire en sorte que la classe ouvrière ne soit pas considérée au sein du salariat moderne comme privée du pouvoir d'intervention. C'est bien cela qui fait l'originalité du socialisme : son aspiration au partage du pouvoir et de la responsabilité ! »

Des administrateurs salariés seuls face au pouvoir

Et c'est tout d'abord dans le secteur des petites et moyennes entreprises que le plus long chemin reste à parcourir : « Les PME regroupent plus de la moitié des salariés de notre pays, précise Michel Charzat. Le moment est venu de combler

le vide qui a le plus souvent caractérisé les relations professionnelles dans ce secteur. Il faudrait simplifier les instances réglementaires trop nombreuses — qui la plupart du temps ne sont pas mises en place — au profit par exemple d'un conseil d'entreprise qui permettrait aux salariés d'avoir un interlocuteur représentant la direction. »

Quant aux grandes entreprises du secteur privé où Michel Charzat estime « que l'on pourrait avancer beaucoup plus vite qu'on ne le pense », l'enjeu est désormais « de franchir le pas de la responsabilité en développant la participation des salariés notamment dans les conseils d'administration » : « La synergie économique et sociale doit s'appliquer dans les conseils d'administration grâce à la présence des salariés qui auront au moins dans un premier temps un droit d'information. Ce qui permettra ensuite de dialoguer de manière plus égalitaire avec les représentants de la direction. » Ensuite, il s'agira d'envisager le cas autrement compliqué d'entreprises appartenant à un groupe multinational : « Il est clair, reprend Michel Charzat, que le moment est venu de mettre en place des structures à l'échelle des groupes industriels, à l'échelle internationale afin que ces entreprises puissent également être le lieu d'un débat équilibré entre les représentants du salariat et les représentants des directions de ces entreprises multinationales. »

Tout cela présuppose, bien sûr, que de tels rouages démocratiques soient déjà en place et

en état de fonctionner à l'échelle hexagonale. Ce qui, pour l'instant, est loin d'être le cas : « Les conseils d'administration où il y a des administrateurs salariés ne fonctionnent pas bien, témoigne un intervenant dans la salle, lui-même administrateur salarié dans une entreprise privée à capitaux publics. Pour la simple raison que ces administrateurs sont complètement seuls devant le pouvoir. Il est seul face à ses patrons, essaie de faire passer certaines idées, de vérifier que les comptes ou les documents qui lui sont donnés sont exacts mais n'a aucun organisme de recours dans le cas où la loi ne serait pas appliquée. »

L'indispensable rénovation du secteur public

Privé de ce recours, l'administrateur salarié doit faire preuve d'une bonne dose de courage et d'opiniâtreté pour défendre ses idées et contester les options de la direction qui lui sembleraient inopportunes : « On a fait une loi qui va dans le bon sens, poursuit cet intervenant, mais on n'a pas vérifié son fonctionnement. Tout le monde au Parti socialiste admet qu'une bonne politique sociale dans une entreprise est un facteur de réussite. Or lorsqu'une telle politique n'est pas appliquée dans une société où l'Etat a des actions ou est majoritaire, il devrait prendre des

sanctions vis-à-vis des dirigeants de ces entreprises.

Je suggère donc la création d'un organisme de surveillance qui permette ensuite de prendre des sanctions vis-à-vis des patrons d'entreprise qui ne respectent pas les lois Auroux ! »

Sans cette vigilance de l'Etat, la plupart des lois sociales destinées à favoriser l'instauration d'un partage du pouvoir dans l'entreprise ne resteront que des coquilles vides. A fortiori dans le secteur public où le temps d'un large bilan semble venu, comme l'explique Michel Charzat : « Il est temps de faire le point sur l'ensemble des lois mises en place depuis 1981 afin que l'on puisse simplifier et compléter ce qui doit l'être. Le moment d'un bilan global des réflexions sur les relations sociales dans le secteur public est venu. Je ne pense pas qu'il faille créer une structure supplémentaire de surveillance. En revanche, il faut que les ministres fassent leur travail, que le gouvernement soit capable de trancher dans le vif dès lors qu'il a la volonté de le faire. » Sans négliger la difficulté de telles réformes au sein d'administrations invariablement frileuses et conservatrices, Michel Charzat estime nécessaire « d'aller au-delà des conceptions traditionnelles » : « Que l'on reconnaisse une capacité d'intervention au niveau du bureau, du service, de même qu'une capacité de dialogue et de proposition au niveau du ministère

pour mettre en œuvre le changement. A ce titre, ce qui est fait aux PTT est tout à fait intéressant et exemplaire de ce qui doit être tenté. »

Au-delà de la revendication salariale exprimée par les infirmières ou les agents des impôts, il est évident que les mouvements qui secouent ces derniers temps le secteur public témoignent surtout d'une forte demande de reconnaissance sociale : « Une demande qui s'accompagne d'une exigence de participation, conclut Charzat. Il y a un changement profond dans la culture des salariés aujourd'hui et c'est encore plus vrai chez les jeunes. Ils ne supportent plus les systèmes hiérarchiques qui ne laissent pas la place à l'initiative et à la responsabilité. Ils veulent participer. Ce qui explique que les systèmes participatifs mis en place par les entreprises ont un grand succès auprès des jeunes et marchent mieux que le droit d'expression. Je pense que si les salariés du secteur public ne sont pas associés à ces rénovations, à ces transformations, cela ne marchera pas. C'est là aussi une des clés du socialisme. »

Coll. MichelRocard.org

Partager la croissance

Tout le monde est d'accord sur ce point : l'exclusion, la pauvreté sont des phénomènes insupportables. La croissance revenue, il nous faut mieux partager les richesses que nous produisons, en redistribuer une part à ceux qui, privés d'emploi ou d'un salaire décent, se sont trouvés exclus du premier partage. Pour cela, il est urgent de remédier aux dysfonctionnements de notre système de redistribution (chômage, santé, retraite) qui, demain, pourraient prendre des proportions inquiétantes et réintroduire de nouvelles inégalités.

L'outil de partage, c'est le dialogue social

par Jean-Claude Boulard

Comment, face à des revendications légitimes et pressantes, faire admettre à ceux qui se sentent exclus du partage qu'il faut du temps et de la prudence pour répartir bien et durablement les fruits de la croissance ?

Alors que les solutions entrevues ne s'annoncent pas toujours indolores, le retour d'un certain niveau de prospérité rend ce débat plus urgent encore. Pour Jean-Claude Boulard, secrétaire national du Parti socialiste et député de la Sarthe, il faut à la fois du courage et de la mémoire pour affronter de face et sans négliger les grands intérêts généraux le difficile problème d'un juste partage de la croissance.

« Le retour de la croissance fait aujourd'hui de son partage une question fondamentale. Je ne prétends pas vous expliquer ici quel doit être un juste partage mais plutôt évoquer les grands problèmes de la relation croissance/partage. D'abord en affirmant une conception dynamique de cette relation. Il n'y a pas d'un côté la croissance et de l'autre le partage. Il faut se demander comment on peut concevoir le partage de telle manière que non seulement cela ne remette pas en cause la croissance elle-même mais que cela permette de développer pour demain une croissance plus forte. Il nous faut donc gérer dans le temps les impatiences légitimes de ceux qui ont supporté depuis des années tout le poids de la crise. Réaliser cette gestion dans le temps du rééquilibrage au profit des salariés et de l'intérêt des salariés eux-mêmes. Car si on veut distribuer du vrai pouvoir d'achat et non pas de la "fausse monnaie", on n'échappe pas à cette gestion dans le temps du rééquilibrage.

« Le smic à 6 500 francs n'est pas une revendication illégitime »

Cependant face à une revendication comme le smic à 6500 francs par mois, personne ne peut prétendre qu'elle soit illégitime. Mais la question est de savoir si on peut ou non la satisfaire immédiatement. Et la réponse est non. Malheureusement, la crédibilité de ce type de réponse, de la gestion dans le temps des revendications légitimes est entamée à deux niveaux. Tout d'abord, ceux qui disent aux autres d'attendre ont, eux, le plus souvent les moyens d'attendre. Et puis, il y a l'incapacité totale dans laquelle nous nous trouvons en même temps de maîtriser les hauts salaires et les hauts revenus.

Il est en effet difficile de faire admettre à ceux qui ont le plus besoin d'augmentation qu'il faut attendre alors que s'étalent la spéculation et les gains faciles.

Il s'agit ensuite d'envisager la complémentarité des différentes affectations du partage. La règle des trois tiers est très connue : une part de croissance au pouvoir d'achat, une part de croissance à l'emploi, une part de croissance à l'investissement et à la recherche. Ce qui est moins souvent souligné, c'est la complémentarité entre les différentes affectations de la croissance. Le fait de maintenir la priorité à la lutte contre le chômage et donc d'attribuer une part de la croissance à cet objectif n'est pas seulement de la solidarité.

C'est également, à terme, renforcer les capacités des salariés dans la bataille pour le partage. Car on sait que le recul du chômage est ce qui permet le mieux, lorsqu'on est salarié, de se défendre pour le partage d'un certain nombre de revenus de l'entreprise.

« La croissance ne saurait être réservée aux plus bruyants ! »

On le voit déjà aujourd'hui avec le recul du chômage dans le secteur des emplois qualifiés : d'ores et déjà effectivement, les salariés les plus qualifiés sont en situation bien meilleure pour débattre et lutter pour obtenir une part de la richesse produite.

Et c'est du reste conforme à une thèse qui a été la nôtre : le capitalisme, après tout, accepte un certain volant de chômage pour faire pression sur les salaires.

Toute lutte contre le chômage n'est pas simplement une lutte en forme de solidarité, c'est la condition pour permettre aux salariés d'être en meilleure position demain, à la fois par rapport au problème de la croissance mais aussi par rapport au respect des droits sociaux fondamentaux.

Deuxième illustration de la nécessaire complémentarité des affectations des parts de la croissance : la part affectée à la recherche, à la

formation et à l'investissement. C'est à l'évidence la condition d'une croissance plus forte pour demain. Ce choix entre le présent et l'avenir est également un choix pour élargir la marge de croissance et donc élargir les marges de partage.

Le troisième thème que je voudrais aborder est le droit au partage de ceux qui n'ont pas de moyens de blocage social.

La question du partage ne doit pas se limiter à un débat entre patronat et salariés, même si ce débat conserve une position centrale. Car le débat sur la place des salariés dans une société où 80 % des Français sont des salariés restera encore très longtemps un débat décisif.

Mais il est clair que la croissance ne saurait être réservée aux plus bruyants et aux plus brillants. Donc il faut que ceux qui n'ont pas de moyens de blocage social, ceux qui n'ont pas de moyens de revendication, ceux qui sont dans le monde de la non-organisation et du silence aient effectivement leur place dans le partage.

Il s'agit des exclus et aussi des retraités, des handicapés, des chômeurs, des personnes âgées dépendantes.

Il est essentiel que nous ayons cette conception élargie de la croissance dans son partage et que nous fassions toute leur place à ceux qui seraient écartés si l'on ne répartissait qu'en fonc-

tion de la capacité de blocage ou de la capacité de revendication. C'est pour cela que nous avons eu raison de faire de la réinsertion, de l'instauration du RMI et du problème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes une priorité.

Il est donc indispensable de procéder à la nécessaire adaptation de nos mécanismes de redistribution.

La réduction du temps de travail

Le retour à une croissance soutenue de l'activité économique rend possible, appelle même, le développement de processus équilibrés et négociés d'aménagement et de réduction du temps de travail. Une telle démarche est souhaitable sur le plan économique car elle permet une utilisation plus intensive des équipements, elle allège les tensions sur les capacités de production et permet aux entreprises de tirer le meilleur parti de la reprise et d'obtenir de nouveaux marchés.

Elle est aussi nécessaire pour que la reprise s'accompagne d'un accroissement aussi net que possible du volume de l'emploi, plutôt que d'une augmentation de la durée effective du travail des salariés en place.

Cette orientation qui figure en bonne place dans le X^e Plan a trouvé dans le deuxième plan pour l'emploi de septembre 1989 une traduction tangible sous la forme de nouveaux mécanismes d'incitation à des formules équilibrées d'aménagement et de réduction du temps de travail : diagnostic court permettant aux entreprises de cerner leurs besoins généraux en matière de réorganisation du travail comme d'emploi et de formation ;

freinage du recours aux heures supplémentaires par le doublement du repos compensateur de remplacement dû aux salariés lorsque le contingent légal de 130 heures est dépassé ; assouplissement du régime des équipes de fin de semaine assorti de nouvelles garanties pour les salariés concernés ; diffusion plus large des possibilités d'amortissement accéléré ouvertes en cas d'utilisation particulièrement intensive des équipements.

Au-delà de ces mesures, le gouvernement a entendu donner une impulsion directe aux opérations qui ont pour effet de réduire la durée de travail tout en maintenant, et si possible en augmentant, la durée d'utilisation des équipements. Tel est l'objet du crédit d'impôt de 3 000 à 6 000 francs par heure réduite et par salarié dont le principe a été arrêté dans le cadre du plan pour l'emploi.

La volonté ainsi manifestée par le gouvernement rejoint celle que les partenaires sociaux ont exprimée par l'accord national interprofessionnel du 21 mars 1989 sur l'aménagement du temps de travail.

Il s'agit aujourd'hui de susciter une dynamique plus soutenue de négociation, dans le respect des principes définis par l'accord : rôle d'impulsion et de régulation de la négociation de branche, exigence d'équilibre dans les contraintes et les contreparties, recherche d'un lien entre l'aménagement et la réduction. Pour être efficacement traités, les problèmes de temps de travail doivent prendre en compte l'ensemble des préoccupations des entreprises (productivité, qualité, souplesse) et des salariés (emploi, rémunération, conditions et horaires de travail).

A titre de comparaison, voici l'état de la durée hebdomadaire normale du travail à travers le monde : France

(39 heures), Etats-Unis et Suède (40 heures), URSS (41 heures), Japon (46 heures mais il s'agit de la première étape d'une loi d'avril 1988 prévoyant d'atteindre les 40 heures hebdomadaires), Pays-Bas, Italie et RFA (48 heures).

« Pour un prélèvement généralisé sur l'ensemble des revenus »

Je crois que le débat sur la croissance ne peut pas se limiter aux surplus de cette croissance, c'est-à-dire aux 3,5 %. Pour l'instant le débat s'est organisé sur la manière dont il convenait de partager ce surplus sans regarder ce qui avait déjà été produit et comment ce qui était aujourd'hui produit était réparti.

Il faut que l'on élargisse la discussion, que l'on regarde quels sont les mécanismes existants de répartition de la croissance. Il apparaît alors comme incontournable qu'il faille réadapter ces mécanismes notamment dans le domaine de la protection sociale. Ces mécanismes sont pour l'essentiel appuyés sur des salaires, et pour partie sur des salaires plafonnés. Ce sont des mécanismes largement injustes, qui sont porteurs de déséquilibres financiers pour l'avenir. Et c'est en cela que l'instauration d'un prélèvement généralisé sur l'ensemble des revenus constitue un point essentiel du débat sur l'adaptation de nos

mécanismes de redistribution. Va-t-on continuer comme aujourd'hui à financer essentiellement notre Sécurité sociale sur le facteur travail ? Pour l'instant, ce sont les salariés et exclusivement eux qui supportent le financement de la Sécurité sociale. Dans un système où le facteur travail n'est plus toujours le facteur décisif, où la part du facteur capital, des machines croît dans la production des richesses, il faut bien réadapter les « tuyauteries » de la redistribution ! C'est à la fois une question de justice sociale et d'efficacité économique. Sur l'affaire du prélèvement généralisé sur les revenus, le Parti socialiste est unanime. Mais il y a des sujets sur lesquels le Parti est unanime et qui n'avancent pas. C'est l'une des caractéristiques de notre Parti : les sujets de rassemblement sont des sujets qui n'avancent pas !

« Il faut assumer le temps nécessaire de l'impopularité »

Dans une nuit de commission des résolutions, nous avons avec Dominique Strauss-Kahn rédigé trois lignes sur ce sujet en disant qu'il fallait élargir l'assiette du prélèvement social à l'ensemble des revenus, que c'était une question de justice sociale et d'efficacité économique mais également d'harmonisation européenne car les grands pays européens font plus appel à l'impôt et moins aux cotisations sur les salaires, dissuasives à l'égard de l'emploi. Mais le sujet n'avance pas. Sans

doute parce que nous manquons de courage. Nous avons peur. Le 1 % a déjà existé et, sur la pression de notre propre électorat, nous l'avons remis en cause et nous avons, sur un plan psychanalytique, beaucoup de mal à reconnaître que nous avons à ce moment-là commis une erreur. Nous n'arrivons pas à assumer le temps nécessaire de l'impopularité pour pouvoir à terme bénéficier de la reconnaissance de l'ensemble des Français. Pourtant je crois que c'est cela, la gestion d'une politique : être capable d'assumer des moments d'impopularité lorsque l'on considère essentielles un certain nombre de mesures qui sont seules de nature à fonder sur des bases durables le financement d'une protection sociale.

A ce sujet, on nous fait souvent l'objection suivante : "Attention, vous allez accroître le niveau global des prélèvements obligatoires !" Mais il n'est pas du tout impossible, dès lors qu'effectivement l'équilibre de la Sécurité sociale sera au moins pour quelques années rétabli, de compenser la création de ce x % sur l'ensemble des revenus par une réduction à due-concurrence des cotisations sur les salaires. Et ce ne serait que justice par rapport à l'allégement sur les revenus de l'épargne auquel nous sommes contraints pour des raisons d'harmonisation européenne.

Il est probable que le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale va conduire, je le crains, à différer ce débat. Nous le savons : notre société est largement incapable de régler à froid

des problèmes dans la sérénité d'un équilibre retrouvé.

Domage que l'on ne profite pas de cet équilibre retrouvé très temporairement pour, effectivement, traiter sereinement, par la concertation et la négociation, ce problème de l'évolution de nos modes de redistribution.

« De vraies augmentations, pas de la monnaie de singe »

Il est évident que, concernant ce problème du partage de la croissance, rien n'est jamais simple. Je viens, à travers le budget d'une grosse collectivité de 1 700 fonctionnaires, de vivre très concrètement l'inflexion d'une politique que je trouve positive mais que je dois en même temps financer en tant que responsable de cette collectivité. Compte tenu des revalorisations des catégories C et D de fonctionnaires et des primes qui viennent d'être accordées au titre du pacte de croissance, la masse salariale à effectifs constants va augmenter en 1989 de plus de 7 %. C'est quand même sensiblement plus que l'augmentation des prix, et pour la première fois je dois, au niveau de mon budget supplémentaire, voter des crédits supplémentaires pour les dépenses de personnel ! J'ai bien la double attitude qui est au cœur de notre débat : en tant que socialiste, je trouve tout à fait légitime qu'il y ait

eu cette inflexion en faveur des salariés (on constate un mouvement de même nature dans le privé au profit des emplois qualifiés), mais en tant que gestionnaire d'une grande collectivité, je comprends aussi nos camarades, au gouvernement, qui font des comptes et savent que c'est aussi du côté de l'impôt qu'il faut financer ces mesures-là et qu'il y a un moment où on doit savoir s'arrêter.

Il y a un moment où il faut gérer dans le temps et financer ces mesures avec un certain niveau de croissance, dans des conditions qui ne cassent pas la croissance elle-même. Nous sommes assez mal placés, vivant avec un salaire bien supérieur, pour expliquer que l'on peut vivre avec 4 200 ou 5 000 francs par mois. Aujourd'hui, dans notre société, c'est insuffisant. Mais il y a un travail d'explication qui consiste à dire : "Si on veut que vous ayez de vraies augmentations de pouvoir d'achat et pas de la monnaie de singe, comme ce que vous avez connu dans le passé, on ne peut le faire que dans le temps, au fur et à mesure que nos marges de croissance se développent."

« En 1981, nous avons fait l'expérience de la vitesse »

Nous avons déjà tenté d'aller vite. C'était en 1981. Et pour répondre à ceux qui nous disent "il

faut aller plus vite", je pense que le mieux c'est de reprendre cet exemple. On a déjà tenté la vitesse en 1981 et je trouve qu'il fallait le faire. On a distribué très vite dans les premiers mois toute une série de hausses directes de salaires et de prestations sociales. Quelle a été la conséquence ? Au bout d'un an, nous avons 100 milliards de déficit commercial. Nous étions effectivement au bord d'une certaine banqueroute. Nous avons fait trois dévaluations et nous avons dû, à partir de 1983, sans le dire, sans avouer que nous avons changé de politique, reprendre d'une main ce que nous avons donné de l'autre. Or en matière de partage, donner et reprendre ne vaut. Ma conviction est qu'il fallait faire l'expérience de 1981 pour vider un certain nombre de débats. On a vu ce que la précipitation donnait ! Aujourd'hui, pour aller longtemps dans le bon sens, on a décidé d'aller un peu plus lentement. Et, compte tenu de ce contexte nouveau, il est fondamental de réaliser que l'outil de partage, c'est le dialogue social. Dans ce domaine, il nous faut faire preuve de beaucoup de modestie. Je ne suis pas sûr que la manière dont furent menées ces derniers mois un certain nombre de négociations sociales, de dialogues n'implique pas une certaine autocritique.

Certains conflits auraient été moins longs et moins coûteux si un certain nombre de positions avaient été plus rapidement et mieux comprises. De la part des partenaires sociaux, il y a une exi-

gence de considération qui n'est pas toujours respectée.

D'autre part, je crois qu'il serait dangereux de fuir dans les discours qualitatifs et de négliger les problèmes quantitatifs.

Dans un pays où le RMI est à 2 000 francs, où le Fonds national de solidarité est à 2 800 francs, où le smic est à 4 200 francs, le problème des fins de droits, des budgets à boucler reste pour des millions et des millions de familles un problème considérable. Je crois qu'il faut également parler à ces familles.

Il nous faut, et c'est toute la difficulté de ce débat sur le partage, non seulement porter les intérêts des groupes que nous représentons mais un certain nombre d'intérêts généraux du pays. Il faut à la fois tenir compte des légitimes impatiences mais rappeler les problèmes d'inflation, de déficit du commerce extérieur, les priorités de la lutte contre l'exclusion. Autant de manières de parler de l'intérêt général des Français.

Et c'est effectivement en assurant un équilibre entre la satisfaction d'un certain nombre de revendications et le rappel qu'elles ne peuvent durablement être satisfaites que dans le cadre du respect des grands intérêts généraux de notre pays que nous pourrons durablement fonder un lien entre le partage et la croissance. »

**La redistribution
en question**

Coll. MichelRocard.org

Le retour d'un certain niveau de croissance pose inévitablement le difficile problème de son partage. Cette embellie constatée par tous les experts est un équilibre bien trop précaire pour que quiconque puisse s'imaginer que l'heure de la distribution générale est arrivée. Partager certes, mais pas question de dilapider. Au risque de payer au prix fort des largesses qui mettraient en cause tant d'années de rigueur et d'efforts. On ne peut réfléchir à cette question du partage sans remonter en amont de questions telles que « Jusqu'où peut-on aller pour satisfaire les revendications légitimes qui sont faites ? » sans remonter jusqu'au partage de la valeur ajoutée : « Chaque année, la nation produit et cette production est répartie entre salaires et profits, explique Dominique Strauss-Kahn (1). Chacun le sait : au cours des années 70 et encore au début des années 80, ce partage s'est beaucoup déplacé en faveur des salaires et au détriment des profits. C'est pourquoi les années 70 ont été des années de si faibles investissements. Le redressement qui s'est opéré à partir de 1983 a retourné la ten-

(1) Député du Val d'Oise, président de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, secrétaire national du Parti socialiste.

dance et a permis à la part des profits de redevenir grosso modo ce qu'elle était avant le début de la crise, c'est-à-dire au début des années 70.

La question première est : est-ce que, pour un ensemble de raisons (certains parlent notamment de taux d'intérêt plus élevés qu'à l'époque), il faudrait poursuivre cette tendance que nous connaissons depuis 1983 et continuer à augmenter la part des profits par rapport à celle des salaires ? »

C'est en répondant à cette question macro-économique fondamentale que l'on avancera sur la voie accidentée du partage de la croissance. Alors on pourra s'attaquer non seulement aux cas particuliers des ouvriers de Peugeot ou des agents des impôts mais à l'ensemble des cas qui peuvent se poser en matière de politique salariale. Mais cette question mérite d'être revue à la lumière d'un élément nouveau : au-delà de la formulation traditionnellement retenue d'un partage salaires-profits est apparue une formulation non dénuée d'intérêt, la règle dite « des trois tiers ».

Salaires-profits-chômage : le trio du partage

Le partage de la croissance se ferait alors en trois tiers, un premier tiers pour le pouvoir d'achat, c'est-à-dire le salaire, un second tiers pour l'investissement et la recherche, c'est le profit, et un troisième tiers qui va au chômage : « Ce qu'il faut savoir maintenant, reprend

Strauss-Kahn, c'est si ce troisième tiers, qui est censé aller au chômage, va au chômage en étant versé aux entreprises — charge à elles d'essayer de réduire le chômage avec — ou aux salariés — charge à eux, par ce biais, de créer une demande susceptible elle aussi de régler le chômage.

Autrement dit, le troisième tiers n'existe qu'en théorie. En pratique, il est obligatoirement versé à un des facteurs de production, soit les salariés, soit le capital.

Et même si la présentation consistant à dire qu'il existe trois tiers est pédagogique et intéressante, j'aimerais que l'on se penche un peu sur la façon dont, concrètement, ce troisième tiers circule dans l'économie : Où il va ? Qui le touche ? Quelle est la dynamique qui s'organise sur ce troisième tiers ? »

« La réponse est qu'en ce moment il est plutôt du côté des salaires, estime Alain Richard (2). Puisqu'on constate qu'il est apparu 200 000 à 250 000 emplois de plus. Les gens qui sont bénéficiaires de ces emplois, même des emplois difficiles, ces gens touchent des salaires et l'augmentation de la masse salariale résulte plus de l'augmentation du nombre de salariés que de l'augmentation des salaires eux-mêmes. Cela

(2) Député-maire de Saint-Ouen-l'Aumône, rapporteur général du Budget, secrétaire national du Parti socialiste.

contribue à rendre un peu animées un certain nombre de discussions sociales. On parle en masses monétaires alors que, si il y a eu des périodes (c'était le cas en 1982 et 1985) où la masse salariale était distribuée entre un nombre égal de gens, aujourd'hui, ce nombre augmente de plus de 1 % par an ! »

Pourtant, si une part non négligeable de ce troisième tiers de la croissance est en fait attribuée au facteur travail, une autre part ne va ni vers les salaires ni vers les profits mais vers un traitement social du chômage : « On continue à avoir besoin d'un certain nombre de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des gens qui peuvent y retourner, poursuit Alain Richard. Cela occupe une autre part du troisième tiers qui se trouve souvent dans les prélèvements collectifs car encore payée par l'Etat. Quel bilan tire-t-on de tout ce qu'on a essayé depuis dix-quinze ans en termes de soutien financier pour accompagner les gens vers l'emploi en rendant leur coût social de travail plus faible ? Quelle est l'efficacité de ces méthodes-là ? »

Cesser de soigner les symptômes

On peut en effet se demander si ce n'est pas en quelque sorte prendre le problème à l'envers, ou tout au moins beaucoup trop tard.

En agissant ainsi, ne soigne-t-on pas les symptômes au lieu de s'attaquer à la maladie elle-même, comme le pense Alain Richard : « A la louche, une partie de ces méthodes d'abaissement artificiel du coût social de la rémunération des gens, notamment à faible qualification, ont une utilité. Ceci dit, c'est tout de même soigner le symptôme. Je ne voudrais pas qu'on examine la question de l'échelle des salaires en France et celle de la progression des bas salaires en refusant de voir la question qui me paraît absolument fondamentale, qui commence à entrer très lentement dans le débat politique : celle de la rareté de la qualification en France, de l'extrême importance d'une main-d'œuvre de salariés et de non-salariés à très faible qualification en faveur desquels notre système de formation professionnelle s'est peu mobilisé. Je préfère que l'on parle d'un rattrapage des basses qualifications plutôt que des bas salaires. Sinon on est encore en train de soigner le symptôme ! »

Il s'agit là d'un débat qui est loin d'être tranché, entre deux approches différentes du traitement du chômage, deux options susceptible de permettre une sortie durable de la crise : « Nous sommes tous très partagés à l'égard de deux stratégies de sortie de la crise, précise Jean-Baptiste de Foucauld (3). Il y a une sortie par le haut : en disant aux chefs d'entreprises : "Vous améliorez la qualifica-

(3) Commissaire adjoint au Plan.

tion de votre main-d'œuvre, vous vous positionnez mieux sur des créneaux porteurs en termes de division internationale du travail et si vous réussissez vous pouvez payer des salaires plus élevés." Et si nous avons réussi cette sortie de la crise par le haut, nous n'aurions pas aujourd'hui les contraintes de politique salariale que nous connaissons. Dans les pays qui ont obtenu une telle situation, on voit bien que le pouvoir d'achat croît de façon relativement forte. Mais le problème, c'est que cette stratégie-là, comme toutes les stratégies de "qualité", met du temps à se mettre en œuvre. D'un autre côté, il y a la stratégie dite de "sortie par le bas" qui consiste à dire : "Puisque les éléments qualitatifs de la compétitivité ne sont pas là, il faut jouer sur les éléments compétitifs, donc sur les coûts, donc réduire les coûts parce que ça va améliorer l'emploi." Et c'est vrai qu'à court terme cette stratégie réussit. C'est indéniable, c'est ce que nous constatons depuis quelques années. Mais le risque de cette stratégie c'est que l'on conforte les réflexes de paresse des entreprises qui renâclent à se moderniser par le haut. »

Ceux qui restent sur le quai ne s'expriment pas

Hélas, à force de soigner des symptômes, les différentes maladies de l'industrie française n'ont pas vraiment été traitées, il nous faut craindre

que les temps meilleurs actuels ne soient en fait qu'une accalmie bien temporaire : « Ayant pris trop de retard, nous sommes contraints de mener les deux stratégies, poursuit de Foucauld. Mais plutôt que de les juxtaposer, nous devrions les combiner. Les combiner, cela veut dire qu'il ne faudrait choisir la stratégie par le bas que de façon temporaire et pour des raisons d'urgence et que le système productif soit tout de même amené à se moderniser. Je prends l'exemple du smic. D'un certain point de vue, on ne peut pas, si on donne la priorité absolue à l'emploi, augmenter le smic. D'un autre côté, on ne peut pas demander à quelqu'un de faire carrière au smic, c'est démobilisateur. Alors pourquoi, par exemple, ne pas dire que toute personne au smic, qui suit une qualification validée pendant un certain temps, se verra à ce moment-là octroyer un avantage salarial automatique et une garantie d'emploi ? On obligerait ainsi les entreprises qui ont des salariés au smic ayant fait cet effort à payer des coûts salariaux supplémentaires et donc à moderniser leur système productif. Le grand problème que nous avons est de parvenir à combiner ces deux stratégies en prenant garde à ce que l'une n'évince pas l'autre. »

Mais, aussi importante que soit cette approche du partage de la croissance, elle ne doit pas faire oublier ceux qui — quoi qu'il adienne du troisième tiers — seront a priori à nouveau laissés pour compte. Ceux qui n'ont ni moyen de blo-

cage social puissant ni qualification professionnelle suffisante : « Il est intéressant de voir qui s'exprime dans le débat sur le partage tel qu'on le pose actuellement, souligne un intervenant dans la salle. Ce sont ceux qui sont déjà dans le wagon de seconde classe et qui veulent rapidement passer dans le wagon de première classe. Mais ceux qui sont restés sur le quai ne s'expriment pas. De même, il est frappant de voir que dans un certain nombre de conflits le problème des salaires est posé uniquement pour les salariés de l'entreprise mais pas pour les employés de tous les sous-traitants qui sont les plus exploités. Exemple type, le conflit de la RATP au cours duquel le problème des travailleurs immigrés qui vont nettoyer les wagons n'a jamais été posé ! Alors je veux bien que ce troisième tiers de la croissance soit réintégré dans les deux premiers mais attention, tel que le débat se pose, notamment en termes sociaux, ce troisième tiers censé revenir au traitement du chômage risque d'être systématiquement oublié ! »

Le RMI s'attaque aussi au mal

A cet égard, il apparaît que le Revenu minimum d'insertion soit un parfait exemple de la combinaison des stratégies par le haut et par le bas. En octroyant à des milliers de personnes un revenu minimum permettant de survivre avec

plus de décence, le RMI s'attaque à l'un des symptômes les plus insupportables de notre société, l'exclusion par la pauvreté. En offrant des contrats d'insertion et de formation à des milliers de personnes exclues du marché de l'emploi, le RMI s'attaque directement à la maladie diagnostiquée plus haut par Alain Richard : l'existence en France d'une masse importante de travailleurs privés de toute qualification professionnelle.

« Le RMI introduit un événement tout à fait nouveau dans notre politique économique, estime un autre intervenant. On a ainsi concrétisé un aspect moderne de notre production, à savoir qu'on peut créer autant de croissance qu'on veut mais également autant de chômeurs. Il faut donc que ce troisième tiers soit distribué à ceux qui n'ont pas de travail et qui sont exclus du partage. Il y a dans le RMI une tendance à la distribution d'un revenu social à tous les gens qui vivent dans un pays. La question que nous pouvons nous poser est : savons-nous distribuer la richesse que nous produisons ? »

Une distribution, un partage censés s'établir entre salariés et non-salariés, entre riches et pauvres, entre chômeurs et non-chômeurs, et également entre villes et campagnes, tant il semble que la situation des certaines zones rurales se soit singulièrement dégradée ces dernières années. Alors que 45 % du territoire

français a été classé en zone défavorisée, il faut éviter de couper la France en deux, selon une fracture du type Nord-Sud. Eviter de créer une France de la ville face à une France de la campagne : « Nous parlons de croissance, de partage, d'exclusion, et je n'ai entendu qu'une fois prononcer le mot "rural", s'indigne un troisième intervenant. Or l'état actuel du monde rural est catastrophique. Si on n'en prend pas conscience rapidement dans les hautes sphères, on va au-devant de graves problèmes. Je suis maire d'une petite commune de 1 000 habitants dans le Cantal et j'assiste à la désertification de ce territoire. D'abord les agriculteurs partent, puis les services, puis les commerçants, les artisans. Tout le monde s'en va. Nous n'avons même plus les moyens d'entretenir les équipements collectifs, les chemins, les routes... Aujourd'hui en France, il n'est plus possible de gérer des communes de 1 000 habitants ! »

« Je préférerais que l'on parle de zones déprimées plutôt que de milieu rural, reprend Alain Richard. Parce qu'il y a aussi des zones urbaines qui sont dans un triste état. Je pense au bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, à certaines zones de Lorraine qui sont en profonde dépression. Et aussi parce que le milieu rural n'est pas homogène. Il faut signaler des secteurs ruraux qui bénéficient de la reprise économique et notamment du développement de certaines villes. Il suffit de voir ce qui se passe dans un rayon de cinquante

kilomètres autour de villes comme Montpellier ou Toulouse, pour ne pas parler de la région parisienne, afin de comprendre que le vrai problème est un problème d'aménagement du territoire. C'est le problème des zones déprimées qui sont une nouvelle dimension de la solidarité nationale. »

Une de plus, serions-nous tentés d'ajouter tant cette solidarité promet d'être sollicitée, alors que les mutations de notre société (dont l'exigence croissante de compétitivité) rendent chaque jour plus délicat l'indispensable effort d'adaptation demandé à tous.

Le Revenu minimum d'insertion

La loi du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu minimum d'insertion a été mise en œuvre dès le 15 décembre 1988.

L'institution du RMI a été l'une des étapes majeures du progrès social dans notre pays, après celle des congés payés et de la Sécurité sociale.

En un an, 465 000 ménages en ont bénéficié dont 390 000 en métropole. Un million de personnes ont ainsi été touchées dont plus d'un tiers d'enfants. Certains allocataires étant sortis du RMI, le nombre de ménages bénéficiaires en novembre 1989 était de 320 000 en métropole et de 65 000 dans les DOM. Ce nombre évolue désormais plus lentement, il y a environ 15 000 nouveaux dossiers par mois et presque autant de sorties.

Grâce à une remarquable mobilisation de tous, la montée en charge s'est bien passée et les délais de traitement des dossiers sont tout à fait honorables : moins de six semaines entre le dépôt et le paiement.

Les efforts doivent être maintenus, notamment pour mieux informer tous les intervenants et pour aller au-devant des allocataires potentiels qui ne font pas valoir leurs droits.

Les bénéficiaires du RMI sont majoritairement des personnes isolées sans enfant (57 %), très souvent des hommes. Ils sont jeunes, français ou ressortissants de la CEE à près de 90 %.

Leur marginalisation sociale est très forte : la plupart sont très mal formés, n'ont pas connu d'emploi stable. Leur répartition géographique est calquée sur la carte du chômage. Le RMI est donc pour eux une chance, puisque cela leur apporte un revenu vital, et aussi l'espoir d'être aidés pour trouver un emploi, une formation.

Le RMI représente en 1990 une dépense d'environ 7,5 milliards de francs.

Priorité est maintenant donnée aux politiques d'insertion. Le RMI, c'est surtout une nouvelle chance d'autonomie et de dignité pour chacun. Quatre-vingt-huit départements sont dotés d'un programme départemental d'insertion arrêté conjointement par le préfet et le président du Conseil général. La montée en puissance du dispositif d'insertion se fait progressivement. La répartition par département est très inégale, et il faut à présent généraliser les performances des départements les plus avancés.

Deux autres lois complètent le RMI : la loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle — qui étend le contrat de retour à l'emploi et crée le contrat emploi solidarité — et la loi relative au droit au logement pour les plus démunis.

L'Etat a mis en place les dispositifs nécessaires et dégagé des moyens financiers considérables pour l'insertion. Désormais, le succès de cette politique dépend de la mobilisation de tous.

Réformer à froid notre système de santé

Et l'avenir qui semble se dessiner pour nos systèmes de retraite et de couverture sociale laisse redouter pour demain des contraintes plus fortes encore.

Toutefois, certaines mesures prises dès maintenant alors que les comptes sont équilibrés pourraient permettre de limiter les chocs qui se produiront inévitablement à l'horizon de l'an 2 000, c'est-à-dire dans dix ans : « En ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, explique Dominique Strauss-Kahn, le principe d'un prélèvement généralisé sur l'ensemble des revenus me semble à la fois plus juste et plus efficace. Plus efficace car un prélèvement sur le revenu qui se fait hors de l'entreprise ne pèse donc plus directement sur l'emploi. Pourquoi alors est-ce que le débat ne débouche pas ? Certes, lorsqu'on avait mis en place le relèvement de 1 % dit "Delors" ou "Bérégovoy", on avait annoncé qu'il était temporaire et on s'est dépêché de le retirer. Claude Evin a, je crois, ce

projet dans ses tiroirs et le débat devrait, aux dernières nouvelles, réapparaître lors de la prochaine session parlementaire. Quels que soient, demain, les adversaires de ce prélèvement, il va falloir que nous nous agitions pour défendre cette idée car je pense que nous avons là un grand pas à franchir. En tout cas, ce serait une des rares fois où l'on aura, à froid — puisque les comptes sur un avenir visible sont plutôt bons —, été capables d'effectuer un changement essentiel de notre mode de financement de la protection sociale. »

Mais si les comptes de la Sécurité sociale semblent « plutôt bons » c'est qu'ils sont temporairement équilibrés or, selon Jean de Kervasdoué, ancien directeur général des Hôpitaux (4), « ce n'est pas parce que les comptes sont équilibrés qu'ils sont bons : ça veut simplement dire que les recettes sont supérieures aux dépenses. Et ce parce que l'on a levé l'impôt social de façon systématique. Mais j'estime que la mauvaise gestion de notre système de santé nous coûte environ 50 milliards par an. Je fais ce calcul de la façon suivante. Vous savez que nous sommes les mauvais élèves parmi les pays occidentaux puisque nous sommes le deuxième pays en ce qui concerne les dépenses de santé. Non seulement en part relative et en pourcentage de la ri-

(4) Ancien directeur général des Hôpitaux, directeur de société.

chese nationale mais en valeur absolue. Nous dépensons plus que les Allemands de l'Ouest alors qu'ils ont une richesse supérieure à la nôtre. Alors que nous sommes à la dixième place pour ce qui est des résultats et que la moyenne de dépenses de santé des pays européens se situe à 8 % de la richesse nationale, nous, nous sommes à plus de 9 %. Or, 1 % équivaut à 50 milliards de francs. »

Une des plus mauvaises Sécurités sociales au monde

Considérant qu'il n'y a pas de fatalité de la croissance des dépenses de santé « puisque la plupart des pays ont réussi à freiner cette croissance, sauf les Etats-Unis et la France », Jean de Kervasdoué estime que la France possède « un des plus mauvais systèmes de Sécurité sociale au monde » : « C'est-à-dire que nous sommes le pays où la part payée par le travailleur, soit directement, soit par l'intermédiaire de la mutuelle, est la plus élevée puisque nous payons aujourd'hui pratiquement 25 % de nos dépenses de santé alors que la moyenne des pays européens est de 15 %. Donc quand on se gargarise en disant "nous avons le meilleur système de Sécurité sociale", il vaut mieux essayer de voir ailleurs ce qui se fait. »

Pour l'ancien directeur général des Hôpitaux, le système tel qu'il existe n'est pas régulé : « Le partage entre l'Etat et la Caisse de Sécurité sociale est flou, les rôles respectifs des maires, des départe-

ments ne sont pas parfaits. Il nous faut absolument reconcevoir un système pour que dans dix ans on ne perde pas 50 milliards par an. Ce sera long et difficile. D'autant que l'absence de pression économique risque de retarder de telles réformes. »

Se priver de l'opportunité d'agir « à froid », au cours d'une embellie dont nul ne sait combien de temps elle durera, serait une grave erreur. D'autant que c'est l'ensemble de l'édifice social de notre pays qui réclame aujourd'hui un sérieux ravale-ment : « En ce qui concerne les retraites, l'évolution démographique de la France compromet à terme la viabilité du système actuel, poursuit de Kervasdoué. Sauf si la croissance économique dépasse 7,5 %, il va falloir faire quatre choses d'ici l'an 2005. Tout d'abord passer le nombre de trimestres de cotisation de 150 à 165, c'est-à-dire qu'au lieu de toucher une retraite à taux plein au bout de trente-sept ans et demi de cotisations, en l'an 2005 il faudra cotiser quarante et un ans et un trimestre. Ce qui signifie que pour prendre sa retraite à taux plein à 60 ans, il faudra avoir commencé à cotiser à 18 ans et 9 mois ! Ensuite indexer les retraites sur les salaires nets. Puis, les calculer, non pas sur les dix meilleures années, mais sur les vingt-cinq meilleures années. Et enfin augmenter de six points les cotisations actuelles ! Tout ceci commencera à équilibrer les régimes de retraite en l'an 2005. Ma génération, celle de l'immédiat après-guerre, ne prendra pas à taux plein sa retraite à 60 ans, c'est sûr ! Il faut le dire ! Et même si

légalement on aura le droit de la prendre, n'oublions pas qu'il faudra avoir cotisé pendant plus de quarante et un ans... »

Ce sont cet allongement de la durée de cotisation et sa conséquence, le report au-delà de 60 ans de l'âge de la retraite, qui rendent notre système notoirement inégalitaire : « La différence d'espérance de vie entre un manoeuvre d'une part et un instituteur ou un cadre supérieur d'autre part est de dix ans. Or notre système, sous prétexte d'égalité à la française, fait que tout le monde prend sa retraite à 60 ans alors que certains vivront en moyenne dix ans de plus que d'autres. Une des choses que l'on pourrait moduler, c'est le nombre d'années de cotisation. Il serait normal qu'un mineur ou un ouvrier agricole puisse prendre sa retraite en cotisant moins longtemps. Tous ces débats sont essentiels car, dans le partage, il y a certes le partage salaires-profits, le partage chômeurs-non-chômeurs mais aussi le partage actifs-inactifs et le partage gens en bonne santé-gens en mauvaise santé. »

L'hétérogénéité croissante des salaires français

Chômage, Sécurité sociale, retraite, autant de constats qui permettent de conclure que c'est tout notre système de redistribution qui est en

cause : « Nous avons un gigantesque système de redistribution qui, en réalité, ne redistribue pas grand-chose. Quand on l'observe de façon instantanée, on s'aperçoit qu'on prélève chez les uns pour redistribuer chez les autres. Je pense que la bonne manière de l'observer, c'est au travers d'une génération. Là, des inégalités existent en fonction de la durée de vie. Quand on fait le bilan sur l'ensemble du cycle de vie des cotisations de retraite, on s'aperçoit qu'un manœuvre aura, en moyenne, payé plus qu'il ne va toucher. A l'inverse, un cadre supérieur, dont l'espérance de vie donc de durée de retraite est plus longue, va toucher plus qu'il n'aura payé. Quand on analyse notre système de redistribution à travers ce filtre-là, on s'aperçoit qu'en réalité il ne redistribue quasiment rien. D'où la conviction qui se répand qu'avec un système de redistribution aussi gigantesque soit-il, qui brasse des centaines de milliards de francs, on fait moins qu'en intervenant directement au niveau des revenus primaires. » Et c'est en adoptant une stratégie de sortie de la crise par le haut, en permettant à un maximum de gens d'acquérir une qualification — donc un emploi qualifié, donc un salaire satisfaisant — que l'on lutte le mieux contre l'inégalité et l'exclusion. En effet, le débat macro-économique sur le partage de la croissance ne saurait nous dispenser d'un débat sociologique et politique sur l'hétérogénéité de la société française et notamment des salaires au sein de la

société française : « Une étude très intéressante vient d'être faite par un sociologue français, explique Jean de Kervasdoué, ce sociologue a comparé deux usines absolument identiques en France et au Japon, et notamment sur les problèmes d'organisation du travail et de salaires. Au Japon, le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas était de 1,8. En France, il était de 8 !

Cette hétérogénéité croissante des salaires à l'intérieur de la société française pose deux autres problèmes. Il y a tout d'abord le problème du passage d'un type de salaire à un autre. Si les sociétés allemandes et japonaises réussissent mieux que nous, c'est qu'elles n'ont pas ce système de castes qui fige un travailleur à 22 ans en fonction du parcours scolaire qu'il a eu et ne permet pas de seconde chance. »

Une stagnation salariale d'autant plus difficile à supporter pour les salariés parisiens et banlieusards que ceux-ci doivent faire face à une inflation galopante du prix du logement : « On n'a pas fini de parler de l'inflation des loyers à Paris et en région parisienne. Elle me paraît être à l'origine de beaucoup de problèmes sociaux. Une des raisons pour lesquelles les grèves de fonctionnaires ont commencé, c'est que le salaire d'un fonctionnaire cadre B qui a son bac et quelques années d'études supérieures se rapproche du montant du loyer d'un F2 à Paris. Le débat politique sur le partage de la croissance doit donc

être aussi sociologique et s'intéresser à l'hétérogénéité des salaires, dans l'espace et dans le temps. »

Evolution des écarts de revenus en France

Le rapport du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) publié le 22 novembre 1989 porte en sous-titre : « Le tournant des années 80 », montrant ainsi l'importance de cette décennie dans la mutation de l'économie française. Cette étude ne porte toutefois que sur la période 1980-1988. Elle s'achève pour des raisons statistiques avant la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République.

Cette étude fait apparaître clairement une donnée générale : les ménages ont, en quelque sorte, payé la crise avec retard ! La croissance en francs constants du revenu disponible des ménages a progressé entre 1982 et 1988 deux fois moins vite que le revenu national (8 % contre 15 %). Quatre phénomènes essentiels ont remodelé le paysage des revenus au cours de cette décennie. Le montant total des rémunérations d'activité (salaires, cotisations sociales, revenus d'activité des travailleurs indépendants) a connu une progression en pouvoir d'achat, mais d'un faible niveau (1 % par an). En particulier, pour la première fois depuis la guerre, la masse totale des salaires nets perçus par l'ensemble des salariés a légèrement baissé en francs constants. Ensuite, les revenus de la propriété ont connu une vive progression. Pour les revenus des capitaux mobiliers (caisse d'épargne, actions, obligations), qui avaient été fortement érodés dans les an-

nées 70 du fait de l'inflation, la dernière décennie a été extrêmement favorable. La performance des actions françaises a été par exemple cinq fois plus importante que la performance globale de l'ensemble du patrimoine des ménages. De leur côté, les cotisations sociales à la charge des salariés ont augmenté plus vite que les cotisations patronales : de 1973 à 1988, leur part dans le total des cotisations sociales est passée de 20,7 % à 29,3 %. Quant à la croissance des prestations sociales, disons que, depuis 1984, leur évolution est strictement parallèle à celle du revenu national.

En matière de répartition des revenus entre les Français, deux inflexions majeures marquent les années 80 : les inégalités de revenus ont eu tendance à augmenter. Depuis 1985, l'éventail des salaires se rouvre progressivement dans le secteur privé. Par ailleurs, le nombre des ménages dont les revenus sont inférieurs au montant généralement retenu comme seuil de pauvreté est en progression.

D'autre part, ce sont les jeunes qui ont été les plus touchés par la crise. Ce sont eux qui sont le plus confrontés aux difficultés de la recherche d'un emploi, aux situations précaires, aux salaires voisins du smic et aux problèmes d'accès au logement. C'est aussi chez les jeunes que l'éventail des salaires s'ouvre à toute vitesse entre les non-qualifiés très nombreux sur le marché du travail et les diplômés des grandes écoles. Mais si beaucoup d'inégalités restent à corriger, il n'existe aucune fatalité de déclin social.

Si cette étude du CERC fait apparaître les conséquences d'une politique de rigueur, cette politique a atteint ses principaux objectifs : c'est le choix de la rigueur qui a permis en 1989 de créer 350 000 emplois et de retrouver une croissance saine.

La croissance fait-elle mal aux petits oiseaux ?

Dès lors que la réflexion sur la croissance et son partage s'élargit, qu'elle englobe à la fois les champs économique, politique et sociologique, d'autres enjeux sont aussitôt évoqués. Comme l'équilibre écologique d'une planète sans cesse sollicitée et mise à l'épreuve par l'homme et ses rêves de modernité. De nouvelles questions sont posées : « Une perspective de croissance à moyen terme est-elle compatible avec la question écologique, avec la volonté d'établir de nouveaux rapports Nord-Sud ? Tout notre discours est arc-bouté sur l'idée que la croissance est le point de départ de tout, que c'est à partir de la croissance qu'on peut discuter et travailler. Peut-on continuer longtemps à s'appuyer sur la croissance compte tenu de tous les enjeux contenus aujourd'hui par la question écologique et les rapports Nord-Sud ? » De nouvelles questions qui pourraient faire resurgir d'anciennes réponses, ce que refuse Jean-Claude Boulard (5) : « Attendons quelques années avant de voir réapparaître le terrible discours sur les avantages de la croissance 0. La crise a montré ce que la croissance 0 signifiait en termes de misère et d'exclusion. Je suis de ceux qui pensent que le retour de la croissance est un

(5) Député de la Sarthe, secrétaire national du Parti socialiste.

phénomène formidablement positif. Je pense qu'il n'y a pas nécessairement contradiction entre croissance, environnement et écologie ! Les Français sont en réalité attachés à deux choses : l'écologie et la croissance, à nous de faire la synthèse de ces deux idées et de montrer que cela débouche sur un nouveau type de développement et de croissance, et probablement sur des facteurs nouveaux de croissance. »

Plus vitale qu'aucune autre, la question de l'écologie ne saurait être abordée de façon hâtive et superficielle. Les dommages en cette matière sont bien souvent irréversibles et l'on n'est jamais trop informé pour s'exprimer sur l'avenir de la terre : « Je crois que la réponse à la question de la compatibilité entre croissance et écologie suppose plus de connaissances, intervient Alain Richard. Je suis éf-faré actuellement du niveau des questions qui traversent les opinions française et européenne en matière d'écologie. Il n'existe aucune base scientifique. Je suis consterné de la nature de certains discours qui, par ailleurs, entraînent un certain nombre de votes. La grande urgence est de faire plus de recherches et d'améliorer nos connaissances. Aujourd'hui rien ne démontre qu'une accélération de la croissance se traduise par la moindre atteinte supplémentaire à un bien rare quelconque. Personne ne sait ce qui cause le trou d'ozone, ce que sont réellement les conséquences de la déforestation de l'Amazonie, et tout le monde "baratine" sur tous ces sujets. Le cri d'urgence que je lance, c'est : Investis-

sons dans la recherche et la connaissance, et nous éviterons de perdre autant de temps à nous demander si la croissance fait ou non mal aux petits oiseaux ! »

Exclure l'exclusion

Notre société ne pourra plus longtemps faire l'économie d'un vrai débat sur l'exclusion, sur ces centaines de milliers de laissés-pour-compte dont le plus grand handicap est de ne pas pouvoir manifester massivement leur détresse voire leur colère. Nous n'avons pas le droit d'ignorer l'injustice et l'indécence d'une telle situation. Comment rendre à tous ces gens les droits fondamentaux dont ils sont privés ? Comment les réinsérer dans l'espace social ? Comment, avant toute chose, leur donner la parole ? Exclure l'exclusion est un long combat qui ne se gagnera pas sans l'adhésion de tous.

Le grand défi de la lutte contre l'exclusion

par Jean-Baptiste de Foucauld

Ce n'est qu'en recréant le lien social et en permettant aux exclus de se considérer à nouveau à l'intérieur de la société que l'on parviendra à lutter réellement contre l'exclusion. Selon Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire-adjoint au Plan, nous nous trouvons, aujourd'hui, face à un double défi : nous devons simultanément élargir les bases sociales de la compétitivité et les bases morales de la solidarité.

« Sur un sujet aussi délicat, il faut éviter à la fois un discours d'un idéalisme sommaire, qui ne coûte rien mais qui ne rapporte rien non plus, et un discours hyperréaliste, qui finalement est démoralisant et démotivant. Je vais donc essayer de me situer entre ces deux écueils et développer une première idée : je ne suis pas sûr que nous ayons vraiment pris la mesure du défi de l'exclusion dans nos sociétés démocratiques post-industrielles. Il s'agit d'un vrai problème d'organisation sociale.

Nos sociétés, depuis la Révolution, se sont organisées pour lutter contre l'exploitation. Elles ont créé des Etats-providence, des rapports de travail, et, par des voies juridiques, elles ont créé des organisations collectives. Elles ont même organisé des moyens de lutte, avec la grève, et, pendant la période des Trente Glorieuses, on s'est aperçu qu'en réalité, dans le cadre des réalisations keynésiennes qui prévalaient à cette époque, la lutte contre l'exploitation était également une lutte contre l'exclusion.

En effet, à cette époque, on considérait que revendiquer des hausses de salaire ou des presta-

tions supplémentaires pour l'Etat-providence était un facteur d'accélération de la croissance, donc d'accroissement de l'emploi, donc de diminution de l'exclusion. Tout fonctionnait en synergie et c'est ce système-là qui est en train de s'effondrer. Car aujourd'hui, il ne suffit plus de produire pour vendre — ce qui était grosso modo la situation de ces années-là où il suffisait au gouvernement de soutenir la demande pour qu'on produise plus. Le problème maintenant est que pour vendre il faut produire mieux et moins cher que les autres. C'est à cette seule condition que l'on préserve l'emploi et les capacités de nourrir l'Etat-providence.

« Le RMI ne doit pas être une prestation-balai »

On a donc changé de monde. On est aujourd'hui dans une société où l'emploi est conditionnel. L'emploi est déterminé par le niveau de la compétitivité et cette compétitivité comprend à la fois des éléments d'organisation, des éléments qualitatifs et des éléments de coûts salariaux. Et plus les éléments qualitatifs sont développés moins il y a besoin de peser sur les coûts salariaux et inversement.

De sorte que désormais il y a deux problèmes distincts : le problème de l'exploitation, qui reste

évident, et le problème de l'exclusion, qui se pose de façon autonome. Les moyens de lutte contre l'un ne sont pas forcément les moyens de lutte contre l'autre. Il peut même y avoir concurrence entre les deux. C'est ce problème que nous sommes en train d'affronter. Et ce problème est structurel. Car qu'est-ce que l'exclusion ? C'est l'exploitation d'un vide social, c'est l'inexistence d'un rapport social.

Dans l'exploitation, il y a un rapport social. Il y a un exploitant et un exploité, mais un rapport social, qui est toujours imparfait, peut toujours être corrigé. Alors que, dans l'exclusion, il n'y a plus rien, plus de rapport social. Comment corriger l'anomalie de l'exclusion ? Comment un chômeur peut-il faire grève ? Comment peut-il rencontrer un autre chômeur ? Les travailleurs sont regroupés sur un lieu de travail, les chômeurs sont dispersés.

Par conséquent, nous sommes devant un problème complètement nouveau auquel nous pouvons apporter deux solutions : la mauvaise (le traitement social par prestations) et la bonne (l'insertion par l'échange social). La mauvaise, c'est ce que j'appellerai le "dualisme social aseptisé", dans lequel on se livre à un traitement social de l'exclusion en délivrant des prestations, en donnant de l'argent, ce qui maintient le système en l'état. Et c'est le risque du RMI ; qu'il ne soit au fond que la bonne conscience d'une société

qui poursuit, et même accélère, sa modernisation et règle le problème des laissés-pour-compte, de ceux qui sont sur le bord de la route, par une pure prestation-balai. C'est le risque de dégénérescence du RMI si l'insertion rate et s'il se transforme progressivement en mécanisme d'assistance.

« L'exclusion, c'est le retour de la faim »

L'autre solution, c'est comprendre que le contraire de l'exclusion est l'insertion bien sûr mais plus encore l'échange social.

C'est le fait pour chacun d'être intégré dans un échange social. La dignité, c'est cela, c'est d'être dans l'échange social, d'être utile pour quelqu'un d'autre. Et, à partir de l'utilité que l'on a pour quelqu'un d'autre, d'assurer les ressources qui vous donnent votre propre autonomie. Pour améliorer la situation de ceux qui sont les plus défavorisés, nous devons tenter d'assurer à tous un accès à l'échange social. Ce qui est plus large que l'emploi mais recouvre l'emploi. Et cela signifie qu'il faut adapter la société à cette nouvelle forme de plein emploi. Ce que nous avons fait c'est l'inverse. Nous avons accepté la société telle qu'elle était et, face aux contraintes nouvelles de la crise et à une nouvelle forme internationale de compétitivité pour laquelle nous

n'étions pas préparés, nous avons laissé l'emploi s'éroder et l'exclusion monter.

Et l'exclusion, c'est tout de même la réapparition de la faim dans des sociétés comme les nôtres, 1,2 million de chômeurs qui encore aujourd'hui n'ont aucune indemnisation en dehors du RMI et vivent avec 2 000 francs par mois. Je ne sais pas comment on vit avec 2 000 francs par mois !

Quelles sont les conditions pour exclure l'exclusion ? J'en vois au moins trois.

Premièrement, le choix d'un fort contenu en emploi de la croissance. Grosso modo, c'est le choix qui a été fait par le X^e Plan. N'oublions pas de valoriser ce que nous faisons de bien. Or je trouve que nous sommes en train de regagner du terrain par rapport à la période noire qu'auront été les années 1986 et 1987 dans l'histoire française de l'inégalité. Nous aurons eu à la fois une formidable montée des inégalités par le bas et une formidable montée des inégalités par le haut. Augmenter le contenu en emplois de la croissance, c'est l'objectif du X^e Plan, c'est ce que l'on commence à faire.

Mais il ne s'agit pas de n'importe quels emplois, il s'agit d'emplois de droit commun et je vous ferai remarquer que, dans le plan Soisson du mois de septembre 1989, les jeunes qui étaient rémunérés à 1 200 francs par mois sans

contrat de travail avec un statut complètement invraisemblable de stagiaires de la formation professionnelle vont être, une fois ce plan appliqué, insérés dans un vrai contrat de travail avec une rémunération fondée sur le smic. Leur rémunération de base sera améliorée de 60 %.

« On rend souvent les chômeurs responsables du chômage »

Deuxièmement, baisser les cotisations sociales pour les travailleurs les moins qualifiés. Je crois qu'effectivement, si on devait développer le prélèvement sur les revenus, il faudrait l'utiliser pour baisser les prélèvements portant sur le travail et sur le coût du travail, de façon à favoriser l'emploi. Là, il y a deux façons de le faire. Une façon unilatérale, c'est-à-dire qu'on baisse les cotisations sociales en espérant que ça marche mécaniquement. Et une façon qui est dans la logique de la combinaison sortie par le haut-sortie par le bas : c'est de geler l'économie faite par les entreprises dans un fonds spécial et de dire aux partenaires sociaux : "Pour utiliser ce fonds, il faut que vous vous mettiez d'accord sur la modernisation." Là, vous combinez sortie par le haut et sortie par le bas.

Et je rappelle que, lorsque les Suédois ont dévalué la couronne en 1982, de 17 %, une partie des profits des sociétés a été gelée dans des

fonds pour ensuite être débloquée par accords entre partenaires sociaux et servir pour la modernisation. C'est la première condition : augmenter le contenu en emplois de la croissance.

Je crois par ailleurs qu'en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail nous avons encore beaucoup de choses à faire. La seconde condition est de multiplier les acteurs dans la bataille de l'insertion. C'est une idée qui m'est chère, je crois vraiment que la bataille de l'insertion ne fait en réalité que commencer. Hélas, à l'échelle des départements, je crois que les choses ne se passent pas très bien en ce qui concerne le RMI. Sans doute par une certaine insuffisance d'imagination.

Mais derrière tout cela il y a un problème de fond : l'exclusion est aujourd'hui dans les têtes autant que dans les faits. Car au fond, nous avons à l'égard du chômage et des chômeurs un imaginaire qui remplace l'appréhension de la réalité. Nous nous disons : s'il y a des chômeurs, c'est parce qu'ils sont mal formés ou parce qu'ils ont des problèmes d'illettrisme ou même d'alcoolisme. Comme si d'un seul coup on était passé du plein emploi au sous-emploi parce que les personnes employées étaient devenues tout d'un coup incapables ou paresseuses.

En réalité, on rend souvent sans le vouloir les chômeurs responsables du chômage pour fuir une sorte de responsabilité collective que nous

devrions tous avoir vis-à-vis de la pénurie d'emplois. Beaucoup de gens ne croient pas que chacun soit capable de travailler, et je pense que c'est une profonde erreur.

« Créons des emplois adaptés aux capacités des personnes »

Ce que montrent les associations qui luttent sur le terrain face au chômage et à l'insertion, c'est que toute personne est capable de travailler dès lors qu'on sait fabriquer des emplois adaptés à ses capacités. L'enjeu essentiel me paraît être double : il faut bien sûr adapter l'homme à l'emploi, c'est le processus de qualification, le processus là encore de sortie par le haut, mais il faut également créer des emplois adaptés aux capacités des personnes, de façon que tout le monde puisse entrer dans l'échange social et assurer son autonomie.

Pour cela, il faut multiplier ce que j'appelle les initiatives de solidarité. Tout ceci implique un changement culturel assez profond car, dans notre système politico-social, l'emploi c'est les autres : l'Etat, les entreprises, le marché. Or en réalité, l'emploi, c'est tout le monde, c'est les collectivités locales.

Il se trouve que j'ai animé une commission sur la vie quotidienne des demandeurs d'emplois. On y découvre des choses bien curieuses. Com-

ment les gens qui vivent avec 2 000 francs par mois, ou même qui n'avaient rien avant, paient-ils leur taxe d'habitation, pour autant qu'ils soient logés ? Il y avait pourtant une disposition dans le Code des impôts. Normalement les "indigents", comme on dit dans ce code, peuvent être exonérés de taxe d'habitation par les communes. J'ai regardé combien il y avait eu de cas d'application. Je n'en ai trouvé que 2 700 !

Pour les entreprises, le problème de fond est de sortir d'une culture du cassage de l'emploi. Il y a eu toute une valorisation des licenciements qui s'est faite au cours des dernières années. C'était un symbole de bonne gestion !... En réalité, on voit bien que les choses sont beaucoup plus compliquées que cela. Les entreprises véritablement performantes sont celles qui ont une gestion prévisionnelle de l'emploi.

Et puis enfin il y a la société civile qui, depuis quatre-cinq ans, a vraiment développé une véritable boîte à outils de la lutte contre le chômage. On a eu toute une série d'initiatives, que ce soit des associations de chômeurs, que ce soit des associations qui créent des emplois temporaires, qui créent des entreprises pour des chômeurs ou avec des chômeurs.

« Le lien social, ça se bâtit d'en bas »

A mon avis, et c'est la troisième condition, il n'y a pas de liaison suffisante entre les personnes

en situation d'exclusion et les instances de représentation collectives et politiques. Nous sommes dans un monde où il y a à la fois trop de violence et pas assez de conflits en ce qui concerne les exclus, et où on passe trop par l'Etat. Or l'Etat ne peut pas faire de l'insertion. Il n'y a pas de machine à insérer, ça n'existe pas, c'est le lien social qui a inséré, et le lien social, ça ne se fabrique pas d'en haut, ça se bâtit d'en bas.

Cela m'amène à deux idées. Premièrement, on donne peu la parole aux personnes en situation d'exclusion alors que les usagers du service public de l'emploi auraient des choses à dire sur ce qui se passe, sur les procédures, sur les stages. On devrait les consulter davantage. De même, concernant les commissions locales d'insertion, personne ne s'est avisé que dans ces commissions on pourrait peut-être avoir quelques représentants des bénéficiaires du RMI eux-mêmes. Actuellement, ce n'est pas prévu, alors on est dans cette situation paradoxale que les mêmes qui élisent les députés, qui auraient tout à fait le droit de trancher sur les problèmes fondamentaux, ne sont pas associés le moins du monde à la gestion d'affaires qui les concernent au premier plan.

En effet, et je l'ai appris sur le terrain du chômage, seuls les chômeurs peuvent parler vraiment sérieusement du problème du chômage.

Donc, voilà une série de choses simples que l'on peut faire et qui ne sont pas vraiment hors

de portée. Et puis il y a les rapports des exclus avec les milieux professionnels et même les milieux politiques. Les comités d'entreprise, par exemple, sont des institutions qui ont droit de cité. Qu'ont-ils fait pour les demandeurs d'emploi ? Ils auraient pu s'y intéresser davantage. Pourquoi un comité d'entreprise ne pourrait-il pas maintenir ses prestations pour les personnes licenciées d'une entreprise pendant un an, le temps qu'elles retrouvent un emploi ? Pas seulement pour les aspects matériels comme l'accès à un certain nombre d'avantages, mais simplement parce que le lien social est maintenu.

« Elargir également les bases morales de la solidarité »

Et puis il y a le milieu politique. Personnellement, ce qui m'a amené à me lancer sur ce terrain de la lutte contre le chômage, c'est qu'il me semble que, dans les périodes de crise, il faut revenir à la base. C'est quand même un des principes fondamentaux du militantisme. En effet, si l'on connaît assez bien le rapport salarial, en revanche le rapport d'exclusion est plus difficile à traiter parce que, entre le monde des exclus et le monde des insérés, la distance sociale se creuse. On ne se rencontre pas, on ne se parle plus. Les chômeurs se cachent et s'isolent. J'ai rencontré une personne qui a trois licences uni-

versitaires et qui est au chômage depuis trois ans !

On voit également de nouvelles formes d'esclavage. Comment aujourd'hui une femme peut-elle sortir de la prostitution si elle n'a aucune référence sur le marché du travail ? C'est presque impossible ! Il existe ainsi une société complètement différente et je crois que les militants politiques auraient intérêt à aller y voir de plus près.

Depuis quelque temps, nous avons vu venir dans la société ce que j'appellerai des acteurs éthiques comme Amnesty International. Et l'on s'aperçoit qu'avec le temps ces acteurs éthiques, qui font des actions très ponctuelles et très minoritaires, font bouger le système des valeurs politiques. La théorie internationale des droits de l'homme qui est reconnue comme une valeur politique de base, cette théorie qui est contre les Etats mêmes, doit beaucoup à Amnesty. Et je crois qu'en matière de chômage c'est la même chose.

Nous aurions tous intérêt à nous investir davantage dans ces formes d'action parce que cela nous permettrait de faire bouger nos valeurs collectives et de répondre à ce qui, en définitive, est le double défi de notre société : élargir simultanément les bases sociales de la compétitivité et les bases morales de la solidarité.

Ce qui n'est pas seulement une affaire d'institution ou d'argent mais une affaire de culture.

**Insertion, intégration et
participation**

Coll. MichelRocard.org

Lutter contre l'exclusion est une tâche difficile et dérangeante. Difficile car le mal progresse plus vite encore que les quelques remèdes que nous concevons au fil des mois. Dérangeante car lutter contre l'exclusion, c'est s'interroger sur les origines de l'exclusion, sur ses causes ; c'est réfléchir sur le fonctionnement soi-disant égalitaire de notre démocratie. Selon que l'emportent la mauvaise conscience ou les bons sentiments, notre société traite le problème des exclus de façon bien différente :

« En France, aujourd'hui, explique Bruno Couder (1), on peut distinguer deux tendances. Une tendance répressive : les exclus nous posent des problèmes, il faut que nous les résolvions. C'était l'histoire des Minguettes en 1981 et 1982. On a eu peur que ça brûle partout alors on a pris des mesures. On n'a alors ni le temps ni les moyens de savoir ce que les exclus pensent. On agit en réaction.

L'autre tendance, et c'est celle de notre mouvement ATD Quart Monde, invoque le respect des

(1) Délégué général d'ATD Quart Monde.

droits de l'homme. C'est l'idée qu'il n'est pas admissible que dans une société ayant autant de moyens que la nôtre, des personnes puissent se trouver sans la possibilité de participer ou de s'exprimer. »

Si la participation et l'expression des exclus sont des conditions fondamentales de leur (ré)insertion, il existe un préalable : que ces personnes puissent jouir des droits fondamentaux que sont le droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation. « Comment voulez-vous que des personnes exclues participent à la vie sociale si elles sont privées de ces droits, s'indigne Bruno Couder. Ainsi, lorsque l'on parle du monde du travail, des droits des salariés, de la démocratie dans l'entreprise, cela veut dire que tous ceux qui sont chômeurs, et surtout de longue durée, ne peuvent s'exprimer dans ces débats car tout est ficelé entre ceux qui sont dans l'entreprise. Eux, les chômeurs, qu'ont-ils à dire sur ce qu'il faudrait faire pour que les entreprises trouvent des chemins d'accès aux chômeurs ? C'est la même chose concernant le logement, la santé, l'éducation. Si on ne peut accéder à ces droits, on ne peut pas en parler ! On est donc doublement exclu : exclu de ses droits, du bénéfice matériel de ses droits et exclu de la possibilité de s'exprimer. Heureusement le RMI et toute une série d'actions menées depuis pas mal d'années renforcent l'exercice du droit, le droit à un minimum de ressources par exemple. »

La première source d'autonomie, c'est l'argent

Ainsi dans une société où la loi principale est la loi de l'argent, Jean-Claude Boulard (2) estime que « la reconnaissance d'un droit au revenu est le premier facteur d'insertion » : « On n'a pas assez insisté sur le caractère de réinsertion de la reconnaissance d'un droit à un revenu. Je sais qu'en France on n'aime pas beaucoup parler d'argent, on a toujours un discours un peu moralisateur et hypocrite. Mais je considère que la première source d'autonomie, c'est l'argent, c'est avoir un droit. C'est pour cela que l'on est passé de bons d'alimentation distribués dans les centres d'action sociale au fait de pouvoir gérer un revenu, certes modeste, mais qui permet de retrouver un droit à l'autonomie. Et avant de critiquer les défauts de cette loi en termes d'insertion, il faut tout de même saluer la capacité que nous avons eue à mettre en place très rapidement un système de garantie de revenus. »

Mais l'octroi d'un revenu minimum ne saurait faire oublier que celui-ci a été, par le législateur, baptisé d'« insertion » et que c'est cette bataille de l'insertion qui décidera d'une éventuelle victoire contre l'exclusion : « Tous ceux qui sont en train de tenter de reconstruire le monde à 2 000 francs par mois, je leur dis ce n'est pas le prix, poursuit Jean-Claude Bou-

(2) Député de la Sarthe, secrétaire national du Parti socialiste.

lard. Le problème central de notre société c'est la réinsertion des 600 000 bénéficiaires du RMI. J'ai entendu le mot abominable de "contrepartie" très souvent prononcé. Or ces 2 000 francs sont un différentiel. C'est plutôt 700 ou 300 francs que l'on donne. Une contrepartie à ce prix-là ? Très honnêtement, ce n'est pas le tarif ! »

Les contrats d'insertion que signent bon nombre des bénéficiaires du RMI sont autant de sources d'espoir. Mais d'autres efforts restent à faire pour faciliter le retour des exclus dans le circuit social, pour aider à leur réinsertion professionnelle. Ainsi certaines dispositions de la loi s'avèrent inadaptées à la situation bien particulière des RMIstes : « Il faudrait pour cela mettre fin à un paradoxe que vous connaissez, reprend Jean-Claude Boulard. Quand on trouve un peu de travail à quelqu'un qui touche le RMI ou une allocation solidarité, cela vient partiellement en déduction de son droit au revenu, ce qui est dissuasif pour une réinsertion progressive par l'emploi. Le droit de cumul beaucoup plus large entre un revenu garanti et du travail déclaré à la vacation serait certainement un instrument de réinsertion et de blanchiment du travail au noir. »

Attention à toutes ces officines de la réinsertion

Autre prudence indispensable pour que la lutte contre l'exclusion puisse être poursuivie avec les meilleures chances de succès : surveiller et régler

menter le « marché de la réinsertion ». « Attention à toutes ces officines de la réinsertion, dénonce le député de la Sarthe. La réinsertion peut être rentable pour tous ceux qui l'organisent, notamment au travers de toutes ces fausses formations, ces stages-parking. Tout ce qui aujourd'hui a pollué un champ social qui était fondamental, essentiel et dans lequel on a vu apparaître, au nom des bons sentiments, des "marchandises" extraordinairement diverses et dont il faut d'urgence faire l'inventaire ! »

Attention toutefois à cette approche quelque peu réductrice de l'exclusion selon laquelle la population des laissés-pour-compte de notre société serait celle des seuls exclus du monde du travail : « Aujourd'hui, la vraie population menacée d'exclusion, ce sont les personnes âgées dépendantes, avertit Jean-Claude Boulard. Toutes ces personnes au-delà de 85 ans qui perdent leur autonomie et qui ne trouvent d'accueil ni dans les sections de cure des maisons de retraite ni dans les longs séjours parce qu'il y a des listes d'attente. Ces personnes âgées qui sont une situation écrasante pour les familles avec un coût financier épouvantable. Il y a foison de discours sur la réinsertion, en revanche rien sur ces gens-là, sur ce monde du silence, sur ces personnes qui ne parlent plus, ne votent plus, ne se déplacent plus. Par définition, on ne verra jamais ces personnes-là manifester !

L'allongement de la vie est le phénomène le plus important de notre société. Incapables de le prévoir, nous sommes aujourd'hui incapables de le maîtriser. »

De cette incapacité à gérer de tels bouleversements démographiques risquent de découler de graves problèmes sociaux qui n'ont pas fini de secouer l'ensemble des sociétés européennes. Dans le même temps, le peu d'enthousiasme que mettent certains à construire l'Europe sociale ne laisse pas d'être inquiétant : « On peut craindre que l'Europe sociale ne se limite à une Europe sociale des travailleurs, dénonce Bruno Couder. Ce serait un échec grave de la construction européenne. Nous devons exiger que l'on ne racornisse pas l'Europe à l'Europe de ceux qui travaillent, de ceux qui jouissent de ce droit, excluant ceux qui en sont privés c'est-à-dire 40 à 50 millions de personnes qui seraient définitivement en marge de l'Europe que nous construisons. Nous devons exiger plus de moyens, une volonté politique de voir clair. Malheureusement l'Europe investit à l'extrême marge dans ce domaine : le troisième programme européen de lutte contre la pauvreté s'élève à 55 millions d'écus. C'est ridicule. Or nous avons besoin d'une véritable politique de lutte contre la pauvreté à l'échelle européenne. »

Qu'y a-t-il derrière le principe de l'Europe sociale ?

Des lenteurs et des résistances que regrettent fortement ceux qui au sein du gouvernement et

du Parti socialiste se sont battus pour que l'Europe sociale devienne une réalité :

« Nous devons nous interroger sur les raccourcis que nous avons acceptés pendant la préparation des élections européennes, intervient Claude Evin (3). Au nom du principe de l'Europe sociale, on n'a pas tellement regardé ce qu'il y avait derrière ce slogan. Personnellement ministre en charge de la Solidarité et de la Protection sociale, en charge des problèmes d'exclusion, je l'ai dit notamment au président du Conseil des ministres européens et je le répète : je regrette que la charte des droits sociaux fondamentaux ne soit qu'une charte des droits des travailleurs et qu'elle ne pose le problème de la protection sociale que dans le prolongement du droit du travail. Cette charte ne s'adresse pas du tout aux personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle et qui pour autant méritent d'être protégées. Il faut cependant répéter que c'est sous la présidence française que l'Europe des Douze a commencé à avoir un débat sur les problèmes des personnes qui dans chaque pays se trouvent les plus marginalisées, les plus exclues. »

Mais il est un obstacle que les populations exclues, de toutes sortes et de tous pays, auront bien du mal à surmonter. C'est leur incapacité à

(3) Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale.

se faire entendre, à manifester. Peut-on imaginer qu'un jour cent mille « exclus du système » se regroupent, descendent dans la rue pour exprimer leur détresse voire leur colère ? « La réelle faiblesse des exclus, elle est là, explique Bruno Couder, ils sont toujours vus comme des individus et leur réalité collective est massivement niée. Il faut simultanément mettre en place l'ensemble de ces droits dont nous parlons tout à l'heure (droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation) et les moyens pour les exclus de s'exprimer. Pour cela il y a un intermédiaire qui est la possibilité d'apprendre à s'exprimer, d'apprendre la vie associative, de participer de nouveau à la vie de la société. »

Une nouvelle fois, le mot « participation » ne restera qu'une coquille vide, vide non pas de sens mais de toute réalité, si les politiques ne donnent pas à ceux qui en ont fait leur mission tous les moyens — légaux comme financiers — pour lutter contre l'exclusion : « La question de la participation des exclus nous interroge sur le fonctionnement de notre démocratie en général, reprend Couder. Et je voudrais faire deux propositions. »

Bien souvent, lorsque leurs droits ne sont pas respectés, des personnes qui ne sont pas en position sociale de se défendre ne portent pas plainte. Elles s'imaginent qu'il y a une fatalité à la misère. Je souhaite que la loi permette à des as-

sociations constituées pour la défense de ces populations exclues de citer en justice, de se substituer à ces personnes pour les défendre. Ensuite, il me semble indispensable d'aider financièrement les personnes qui s'engagent à favoriser l'expression des populations exclues sur leur état, sur leur conception de la ville, de la politique. Ces populations doivent pouvoir s'exprimer, dire qui elles sont et la façon dont elles conçoivent la lutte contre l'exclusion ! »

L'ambition de mieux vivre ensemble

Partout à travers le pays, des élus, des citoyens réfléchissent sur ces thèmes de la participation, de l'intégration des exclus. Partout des expériences très variées sont menées. Comme à Cergy, une ville de 40 000 habitants située au nord-ouest de Paris dans l'agglomération Cergy-Pontoise : « L'équipe que j'anime se préoccupe de donner la parole aux exclus qui s'ils ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs sont très présents et surtout particulièrement divers, explique Isabelle Massin (4). Il s'agit de RMIstes, de personnes marginales que l'on appelle du "quart monde" mais aussi d'une société polyculturelle avec des populations d'origines étrangères multiples, une population française sans racine qui a un problème d'identité et d'identification. »

(4) Maire de Cergy.

Elue en 1989 à la mairie de Cergy après deux échecs en 1977 et 1983, l'équipe d'Isabelle Massin faisait partie de ces jeunes « soixante-huitards » qui, au cœur des années 70, étaient arrivés à Cergy « avec l'ambition de vivre une autre vie, qui se sont investis dans la vie locale, qui ont créé un certain nombre de lieux d'expression, un journal local d'expression de la population, ont participé à ce que l'on a appelé les "ateliers communautaires" ».

De tout cela, il ne restait pas grand-chose lorsque leurs concitoyens décidèrent enfin de leur faire confiance en mars 1989 : « Qu'avons-nous observé ? se souvient Isabelle Massin. Peu de vie associative, beaucoup de gens heureux d'être à Cergy dans leurs îlots. Nous avons toute une série de quartiers nouveaux où règne une ségrégation sociale très marquée. Les "pionniers" se sont réinvestis ailleurs, sont partis en continuant à parler avec nostalgie des années 75 à Cergy. »

Malgré ce décourageant retour au point zéro, Isabelle Massin estime que le combat pour le « mieux vivre ensemble », pour une large participation de tous à la vie de la cité doit être poursuivi : « Nous nous sommes présentés aux électeurs avec la volonté de faire participer et d'intégrer les populations des exclus de la ville. Nous avons créé l'association "Génération Cergy" qui a regroupé beaucoup de monde — même si c'était

un faible pourcentage — et nous avons eu le sentiment d'avoir créé un réseau assez ténu. »

Mais on ne peut intégrer les gens contre leur gré, ou du moins sans qu'ils en ressentent le besoin ou en comprennent l'utilité. C'est cette nécessité de préciser son message qui a amené Isabelle Massin à soulever pas mal d'autres questions : « Nous avons été très préoccupés par la difficulté d'associer à nos projets certains jeunes Beurs qui étaient très sceptiques sur ce que l'on pouvait leur apporter et sur l'intérêt de leur participation à notre réflexion sur "un nouveau projet pour la ville". »

Pourquoi veut-on que les exclus participent ?

« Cette expérience me conduit à poser plusieurs questions. Pourquoi veut-on que les gens, que les exclus participent ? Il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles nous le voulons. Une première réponse : on constate tous l'isolement dans la ville, la difficulté d'exprimer des projets adéquats aux problèmes posés. Nous avons cette volonté particulière de mieux cerner les besoins dans une commune comme Cergy qui est polyculturelle, composée de gens transplantés hors de leurs réseaux familiaux dans un territoire inconnu. Seconde question : à quoi veut-on qu'ils

participent ? C'est essentiel. Souvent ceux qui ont voulu participer sont très déçus parce que la participation que nous leur proposons est la participation à la réalisation de nos propres objectifs. C'est souvent parce qu'on veut les faire adhérer à nos propres préoccupations qu'on ne peut plus faire participer les exclus.

La troisième question est : qui veut-on faire participer ? On a tendance à répondre un peu trop vite "tout le monde". Or ce que l'on constate c'est que la participation des uns exclut celles des autres. »

Ainsi l'instauration de la participation, élément déterminant de la réintégration sociale, demande-t-elle la plus grande prudence. Faire participer n'importe qui à n'importe quoi risque au contraire de déboucher sur un cuisant échec qui conforterait ces gens dans leur isolement : « Je pense qu'aujourd'hui la participation est possible avec des objectifs précis, sur des champs limités, avec des limites claires fixées par le politique, poursuit Isabelle Massin. Le problème du politique est de mettre en place un système d'écoute multiple, car il n'y a pas une participation mais des participations, et surtout de veiller à ce que les retombées correspondent aux besoins. »

Mais attention, la participation ne doit pas aboutir à un transfert de responsabilité qui serait une attitude irresponsable : « Je suis convaincue

qu'il revient aux politiques de décider des équilibres globaux, précise le maire de Cergy. Ces choix ne sont pas neutres et ne font pas plaisir à tout le monde. Il faut en assumer la responsabilité, les contraintes et l'impopularité. En revanche, dans le cadre d'enveloppes claires, une fois que l'on a fixé les priorités, il est très important de faire participer ceux qui sont intéressés et ceux qui considèrent qu'ils peuvent s'investir sur la mise en œuvre d'un certain nombre de solutions pratiques. »

Mobiliser les gens sur des projets concrets

Dans de telles conditions, la participation de groupes motivés et directement concernés donne les meilleurs résultats : « Je voudrais donner deux exemples pour illustrer ces propos, reprend Isabelle Massin. Tout d'abord, la Maison des femmes de Cergy. Un groupe de femmes issues du Planning familial a créé un centre d'accueil pour femmes en difficulté. A partir d'un objectif clair, d'un contrat passé avec la collectivité, ce groupe de femmes poursuit son projet beaucoup mieux que s'il était poursuivi directement par la collectivité. On ne pouvait faire participer l'ensemble de la population à l'allocation de ressources à ce projet plutôt qu'à un autre. Cette décision relève du politique, d'arbitrages difficiles dont les élus doivent assumer la responsabilité.

Le second exemple concerne l'aménagement d'un îlot de Cergy où existent de graves problèmes de dégradation et de relations sociales. On observe que là un groupe de jeunes est partie prenante dans l'action d'animation et d'amélioration de l'îlot. Avant tout engagement personnel, ils ont voulu, et je crois que c'est normal, connaître précisément les moyens qui leur sont alloués. Il y a chez eux un refus très net de participation en théorie sur ce qu'il faudrait faire. Ils veulent savoir concrètement ce qu'ils pourront faire à l'intérieur d'une enveloppe donnée. » En effet, amener les exclus à participer, cela suppose d'avoir réservé des moyens propres et avoir donné un espoir réel que « la parole et l'énergie dépensées dans la participation auront un effet concret sur les préoccupations quotidiennes des personnes qui s'engagent dans ce processus de participation ».

A Saintes (Charente-Maritime), la municipalité soucieuse de réussir une ambitieuse expérience de participation a choisi de diviser la ville en une dizaine de secteurs : « Dans chacun de ces secteurs, explique Gérard Durand, maire-adjoint PS de la ville, nous allons créer des comités de quartiers qui devront chacun gérer des enveloppes de l'ordre de un million de francs. Ces comités devront choisir eux-mêmes leurs orientations. Car nous nous sommes rendu compte que les gens ne se mobilisaient pas sur les sujets d'ordre général mais en revanche, lorsqu'on rapprochait la dé-

cision des problèmes de leur quartier, de leurs intérêts personnels alors là ils s'investissaient. »

Mais, tout comme Isabelle Massin qui refuse « un transfert de responsabilité », Dominique Domenach-Chich (5) estime que « c'est aux politiques de prendre les décisions afin de rendre possible la participation et l'association des Français aux grands choix de transformation sociale pour tendre vers un mieux-vivre ensemble ». A cela, elle voit toutefois trois conditions : « Aussi bien localement que nationalement, il faut décider peu, décider mieux — d'où une plus grande concertation — et décider avec ceux, pour ceux et en fonction de ceux qui n'ont pas accès à la décision. »

Le RMI a été créé pour disparaître le plus vite possible

Que la décision reste entre les mains des politiques ne signifie pas pour autant qu'il faille légiférer à tout propos : « Il faut décider peu, reprend madame Domenach-Chich, car il me semble indispensable afin d'associer les citoyens aux grands choix que soient respectées et soutenues les initiatives que la société prend elle-même. Au niveau des collectivités locales, qui mène les actions contre la précarité, la toxicomanie, pour l'in-

(5) Secrétaire nationale du Parti socialiste.

tégration des immigrés, l'insertion des jeunes en difficulté et l'aide aux personnes âgées ? Ce sont des associations locales fédérées ou non fédérées. La première chose que le politique doit respecter, c'est l'initiative qui vient de la société. Il vaut mieux soutenir ces initiatives et permettre ainsi à la société de faire un travail sur elle-même que de légiférer ou de décider !

Il faut donc que les politiques décident mieux en faisant davantage intervenir les institutions de la société civile, associations et syndicats, dans leurs prises de décisions. » Combien de projets et de lois ont ainsi souffert de l'incompréhension du plus grand nombre parce qu'ils avaient été élaborés en dehors de ces institutions, parce que ces idées n'avaient pas suffisamment transité par le débat public : « Voter une loi pour instaurer le RMI, c'était très bien mais ce qui était aussi très important, c'était instaurer dans ce pays un débat public sur ce qu'est une politique de solidarité. Car une politique de solidarité ce n'est pas seulement une loi, c'est une politique vécue, voulue au niveau des quartiers, des élus, des gens. La mise en place du "i" de RMI, c'est-à-dire de l'insertion, aurait été facilitée si la loi avait été moins opaque à ceux auxquels elle est destinée. Et surtout si elle avait été le résultat d'un débat public dans le pays, un débat tout à fait décentralisé. »

Un débat qui aurait permis de faire passer cette idée essentielle à laquelle tient particulièrement

Jean-Claude Boulard : « Il faut répéter toujours que l'objectif du RMI est de devenir rapidement inutile. Ceux qui ont créé le RMI l'ont fait parce que le besoin urgent s'en faisait sentir à ce moment-là mais aussi en espérant qu'il disparaisse le plus vite possible de notre société. »

**Immigrés,
réussir l'insertion**

Coll. MichelRocard.org

Les problèmes de l'immigration ne se posent plus aujourd'hui en termes d'accueil d'une main-d'œuvre étrangère ayant vocation à séjourner temporairement en France. Il s'agit maintenant de réussir l'intégration de résidents d'origine étrangère, durablement installés dans le pays et désireux d'y demeurer.

La politique d'intégration que mène le gouvernement ne vise ni à l'assimilation, ni à la coexistence. Elle manifeste, tout au contraire, une volonté d'accueil par la reconnaissance mutuelle de droits et de devoirs. Cette volonté d'intégration va de pair avec une maîtrise renforcée des flux migratoires. Cette action se concrétise selon cinq axes : la mise en place de structures nouvelles, le contrôle de l'entrée des étrangers en France, l'habitat, l'intégration par l'école et l'intégration professionnelle par l'emploi et la formation.

En ce qui concerne la mise en place de structures nouvelles, un Comité interministériel à l'intégration a été créé et devra coordonner les travaux de chacun des départements ministériels. Ce comité définit les actions à mener et évalue les résultats de leur mise en place. Il est

présidé par le Premier ministre et compte quinze ministres ou secrétaires d'Etat. Un secrétaire général, Hubert Prévot, assure la préparation des travaux du comité et coordonne les actions des administrations.

Lutter contre l'immigration clandestine

Dès avril 1990, un Haut Conseil à l'intégration, composé de neuf personnalités connaissant particulièrement bien les problèmes de l'intégration, dressera un bilan, fera les recommandations nécessaires et remettra son premier rapport. Enfin, le Fonds d'action sociale (FAS) pourra élargir son action à la deuxième génération et aux actions de réinsertion volontaire contribuant au développement des pays d'origine.

Une politique d'intégration ne peut réussir qu'en s'appuyant sur une maîtrise des flux migratoires et donc de l'entrée des étrangers en France. La situation de l'économie nationale ne permet pas d'ouvrir les frontières à de nouveaux travailleurs étrangers. A cet égard, la multiplication des demandes d'asile, dont la plupart ne sont pas fondées, est préoccupante.

Des moyens supplémentaires ont été donnés à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et à la commission de re-

cours pour apurer en six mois les demandes d'asile en attente et traiter dans les meilleurs délais les nouvelles demandes.

Des mesures contre le travail clandestin et contre l'organisation de filières illégales visant à soutenir des demandes d'asile non fondées ont été prises.

Dans le respect de la dignité des personnes, conformément à la convention de Genève et à la tradition française d'accueil des réfugiés politiques, le gouvernement entend mieux maîtriser le flux des demandes d'asile en prenant également en compte l'ouverture à venir des frontières européennes. Dans le cadre de l'accord de Schengen, la mise en œuvre du contrôle commun aux frontières externes des Etats parties à l'accord a été proposée.

L'intégration, ça commence à l'école

L'accès à un logement décent est une phase essentielle de l'intégration. Si les collectivités territoriales et les partenaires privés doivent prendre part à ces actions de solidarité, l'Etat se doit, lui, de prendre les devants. La politique des foyers-logements menée par le Fonds d'action sociale (FAS) a été profondément remaniée. L'utilisation des crédits du « 1/9^e » sera réorientée, le 1/9^e étant la part du 1 % logement affectée au logement des immigrés. La Délégation

interministérielle à la ville est chargée de la coordination des actions d'accompagnement social.

Le rôle de l'école dans le processus d'intégration des jeunes issus de l'immigration est commandé par le jeu d'une obligation réciproque. Celle du devoir de respect de la laïcité de l'école publique par les enfants et leur famille ; celle du devoir qu'a la collectivité de leur assurer, comme à chacun, les conditions de la réussite scolaire. A cet égard, les outils de la lutte contre l'échec scolaire qui existent, et que l'action du gouvernement a déjà permis de développer, devront être mobilisés plus encore dans toutes les zones où des difficultés particulières se manifesteront. De la même façon, les outils de l'apprentissage du français, qui sont forgés depuis déjà de nombreuses années, devront, eux aussi, pouvoir être mobilisés partout où cela sera nécessaire, afin de conduire les élèves qui en bénéficient à intégrer rapidement les classes ordinaires.

Enfin, concernant la laïcité, la circulaire du ministre de l'Education nationale permet à chacun de connaître clairement les devoirs qu'impose le respect de la règle commune, et les limites qu'il fixe à l'affirmation des spécificités légitimes.

Les immigrés sont une chance pour la France

L'intégration professionnelle par l'emploi et la formation est un des axes essentiels de la lutte contre

l'exclusion des populations d'origine étrangère. Les immigrés ont accès de plein droit aux formes de promotion d'emploi et de lutte contre le chômage dès lors qu'ils sont en situation régulière en France au regard du droit au séjour et du droit du travail. Cependant certains handicaps spécifiques, notamment leur insuffisante maîtrise du français et leur faible qualification, ne leur permettent pas toujours de bénéficier des formations ou des contrats aidés offerts.

Pour compenser ces handicaps, des actions spécifiques sont financées en complément de certaines actions de droit commun. Le plan pour l'emploi adopté le 13 septembre 1989 prévoit de nouveaux moyens ou instruments pour lutter contre la sélectivité du marché du travail, notamment à travers les « actions d'insertion et de formation ».

Les mesures pour l'emploi adoptées doivent donc être utilisées au mieux pour améliorer les chances, pour les demandeurs d'emploi immigrés, d'acquérir une qualification afin de retrouver un emploi. Il s'agit donc de mieux utiliser, pour l'insertion, les dispositifs du droit commun. Education, logement et politique sociale, emploi et formation sont les vecteurs d'une intégration réussie des immigrés. Si nous savons leur donner leur chance, les immigrés sont une chance pour la France.

*Cet ouvrage a été réalisé sur
Système Cameron
par la SOCIÉTÉ NOUVELLE FIRMIN-DIDOT
Mesnil-sur-l'Estrée
pour le compte des Éditions Syros
le 26 janvier 1990*

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Imprimé en France

Dépôt légal : janvier 1990

N° d'édition : 609 – N° d'impression : 13999

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

Au sortir de quinze années de crise économique, nous voici, subrepticement, entrés dans l'ère de l'intelligence répartie. Loin du clivage classique capital/travail, le monde de l'entreprise s'est transformé et avec lui l'ensemble des rapports sociaux. En plein vague à l'âme d'un syndicalisme français affaibli, un irrésistible besoin de s'exprimer — mais aussi d'intervenir — une forte demande de reconnaissance sociale émergent de tous les sous-ensembles de notre société. Que fait-on pour les satisfaire ? Coincés entre les doutes d'hier et les espoirs de demain, comment peut-on éviter d'exclure du partage d'une croissance telle ou telle frange encore fragile de la population française ? Les questions affluent, se bousculent. Les réponses sont encore à trouver. Avec une certitude, une seule : l'heure est à l'imagination et au courage. Le courage de proposer, et la volonté de convaincre.

Lancés le 1^{er} mai 1985, les clubs « Convaincre » rassemblent les femmes et les hommes qui se reconnaissent dans les idées et la démarche de Michel Rocard, et qui souhaitent participer à l'action qu'il a engagée. Les clubs « Convaincre » sont aujourd'hui plus de 160 à travers la France et regroupent près de 15 000 personnes.



904 293.7 ISBN 286738493.1

Prix 49 F